

3193

1696.



Memoire

de la

Generalite

de
Bordeaux.



Dressé par M. de Bezons Intend.
en l'année 1698.

Et Ceux de Bearn, et basse Navarre
Par

M. Intendant en l'année 1698.

3193

BORDEAUX

ET

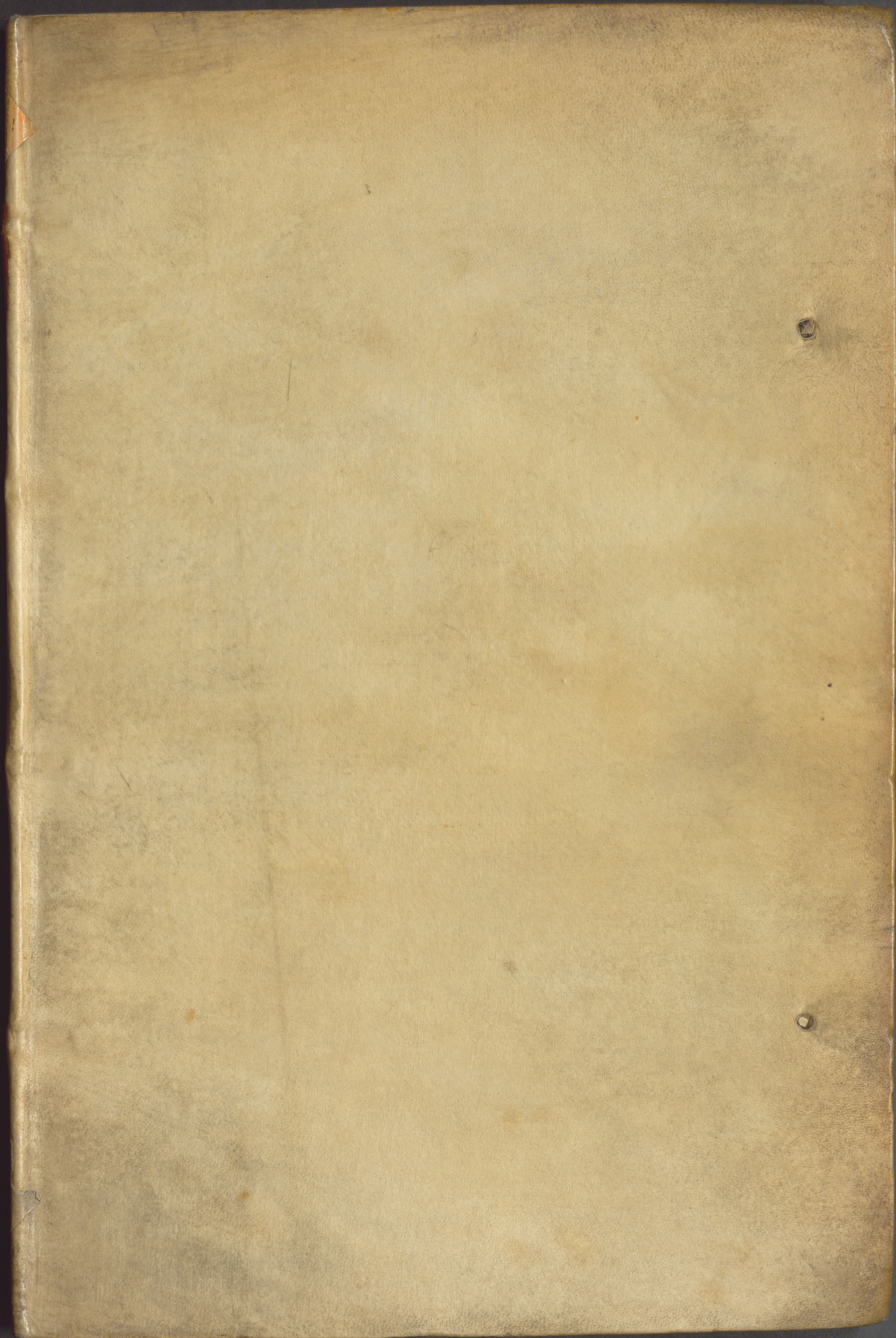
BEARN



B.M

H

1696





3193

1696.



Memoire

de la

Generalite

de
Bordeaux.



Dressé par M. de Bezons Intend.
en l'année 1698.

Et Ceux de Bearn, et basse Navarre
Par.

M. Intendant en l'année 1698.

MEMOIRE

de la situation de la ville de Paris
et de son territoire.

CHAPITRE I

De la situation de la ville de Paris.

Paris est située sur la rive gauche de la Seine.

Elle est entourée de collines et de vallées.

Le terrain est inégal et accidenté.

La ville est divisée en plusieurs quartiers.

Le centre de la ville est occupé par la place de la Concorde.

Les rues sont étroites et tortueuses.

Le climat est tempéré et agréable.

La population est nombreuse et diverse.

Le commerce est très actif et florissant.

Les arts et les lettres ont prospéré.

La ville est une des plus belles de France.

Elle est le centre de la civilisation française.

Le territoire est fertile et productif.

Les ressources sont abondantes et variées.

Le territoire est bien arrosé et cultivé.

Les récoltes sont abondantes et de qualité.

Le territoire est riche en produits agricoles.

Les ressources sont abondantes et variées.

Le territoire est bien arrosé et cultivé.

Les récoltes sont abondantes et de qualité.

Le territoire est riche en produits agricoles.

Les ressources sont abondantes et variées.

Le territoire est bien arrosé et cultivé.

Les récoltes sont abondantes et de qualité.

Le territoire est riche en produits agricoles.

Memoire.

Sur la Generalité de
Bordeaux.



La Generalité de Bordeaux fait partie du Gouvernement de Guyenne et Gascogne, Elle est située entre la Saintonge, l'Angoumois, le Limouzin, le Quercy, l'Armagnac, partie du Comminge, Le Brearn, La Brasse nauaore, l'Arriagon, la haute nauaore, et la riviere de Bidassoa qui la separe de la province de Guipuseoa, ces trois dernieres provinces sont entre l'Espagne et la mer, elle confine avec la generalité de la Rochelle par la Saintonge, et partie d'Angoumois qui est de l'Élection de Cognac avec celle de Limoges par quelques paroisses de l'Angoumois de l'Élection d'Angoulême, et par le Limouzin avec la generalité de Montauban qui fait partie du Gouvernement de Guyenne par le Quercy, l'Armagnac et un peu de Comminge, avec le Brearn et la Brasse nauaore, l'Espagne par l'Arriagon la haute nauaore la riviere de Bidassoa la separe de la province de Guipuseoa et avec la mer, Elle au septentrion la Saintonge, l'Angoumois et quelques paroisses du Limouzin, au levant le Limouzin et la Generalité de Montauban, au midy l'Espagne le Brearn, et la Brasse nauaore, et au couchant la mer, de sorte que la Generalité de

Bordeaux confine avec l'Évêché de Saintes en saintonge
avec quelques paroisses de l'Évêché d'Angoulême en
angoumois, avec l'Évêché de Limoges en Limouzin qui a
des paroisses de l'Élection de Berigueux de son diocèse
l'Évêché de Cahors en Quercy dans la généralité de
Montauban qui a plusieurs paroisses dans les
Élections de Sarlat et d'agen de son diocèse avec
l'archevêché d'Auch et l'Évêché de Lectoure en armagnac
qui ont aussi plusieurs paroisses de leur diocèse
de la généralité de Bordeaux avec l'Évêché de
Cominge du côté de la Gascogne avec celui de
Leseau en Gearn du côté de la Gascogne et de la
châlosse dans l'Élection des Landes, il a aussi
des paroisses de son diocèse dans cette Élection
avec celui d'Oléron, la seule étant toute de son
diocèse, et avec l'archevêché de Navarre et l'Évêché
de Samplune en Espagne du côté de la Navarre de
la haute Navarre et de la province de Guipuscoa
qui est présentement sous l'Évêché de Samplune.

Je Crois avant d'expliquer ce qui concerne la
généralité de Bordeaux qu'il est bon de marquer
le cours des principales rivières navigables qui la
traversent par ce qu'il y en a beaucoup.

La Garonne vient des montagnes entre l'Espagne
et le foix, elle commence d'être navigable à 7 lieues
au-dessus de Toulouse il y a un pont, et c'est le seul
sur cette rivière, et après avoir reçu la rivière de
Tarn à la pointe de Moissac elle commence d'avoir
l'agennois avec le lieu au-dessous près d'un lieu
que l'on nomme Valence, elle est la plus considérable
par laquelle alla ville de Bordeaux sur ses bords

2

qu'elle reçoit plusieurs rivières navigables dans
son lit, la Dordogne est une grosse rivière, elle
traverse une grande partie de la généralité, se joint
à elle, et lors qu'elle est jointe au dessous du bec
dambès, elle change d'nom, on les nomme la Gironde.
La 1^{re} Rivière navigable qui entre dans la
Garonne après quelle a commencé d'avoir la
généralité de Bordeaux est la Traize qui s'y
jette auprès de Tours de l'autre côté de la ville
d'agen, et à deux grandes lieues et demie au dessous
C'est une petite rivière qui vient d'armagnac qui n'est
navigable que par des seluses faites depuis n'rae
jusqu'à son embouchure, d'où il n'y a que quatre
lieues d'assez bon pays; Le Lot s'y jette ensuite à
une lieue au dessous du mesme côté de la ville
d'agen près d'aiguillon, la navigation s'en fait
par artifice par le moyen des seluses; Elle reçoit
encore une rivière qui se nomme Le Dros, à un lieu
que l'on nomme Gironde demie lieue au dessous
de La Reolle, Elle n'est point navigable elle est
assez grosse pour que l'on en fasse mention.

J'ay déjà marqué qu'après la jonction de ces
rivières de Garonne et de Dordogne au dessous
du bec dambès qui est cinq lieues plus bas que
Bordeaux elles se nomment la Gironde, elle entre
dans la mer vingt deux lieues plus bas que
Bordeaux au dessous du Royan du côté de
Blaye, du Verdon et de Soulac en estuac, et qui
font partie de la Guyenne du côté de Bordeaux
Elle a 5. lieues de large dans son embouchure

Il y a un phare fort renommé par son architecture
qui se nomme la Tour de Cordouan dans lequel on
tient de la lumière toutes les nuits afin de faire
connoître l'embouchure de cette rivière qui est très
difficile

La Dordogne se joignant à la Garonne et changeant
de nom quand elles sont jointes l'on a eu en expliquant
le cours de parement, Elle prend sa source au Mont Dor
qui est une des montagnes d'Auvergne et après avoir
passé en Quercy et arrosé quelques paroisses de
Limouzin elle traverse une grande partie du
Berigord, Elle reçoit à 4. lieues au dessus de Bergerac
la rivière de Vézère qui n'est navigable que depuis
peu par artifice, et après avoir arrosé de belles
plaines près Bergerac et de la foire dont elle baigne
les murs Elle vient à Libourne ou elle reçoit la
rivière de l'Isle qui n'est navigable que depuis peu
par artifice, et dont la navigation n'est pas bien
établie, Elle passe ensuite à Bourcq, et à un demy
quart de lieue au dessous elle se joint à la
Garonne au dessous du bec d'Ambeq.

La Rivière du Lot qui se jette dans la Garonne
au dessous d'agen, ainsi que je l'ay expliqué, sert
beaucoup au commerce de la province, je croy en
devoir marquer le cours, elle prend sa source dans
la Rouergue, Elle traverse le Quercy, on la rendit
navigable il y a 30. ans par le moyen de six
cluses que l'on a faites depuis Cahors jusqu'à
Villeneuve d'agennois, Elle étoit autrefois par six
cluses il y a plus de 120. ans depuis Villeneuve

jusqu'à Equillon ou Elle se jette dans la Garonne.
 La Riviere de Vezere est une de celles qui se jettent
 dans la Dordogne, on a travaillé depuis 12 ans à
 la rendre navigable par le moyen des pas que l'on
 y a fait, Elle prend sa source dans les montagnes
 du Limouzin, Elle commence d'être navigable près
 d'un moulin qui est à cent pas au dessous de
 Tarascou ou est une abbaye assez considérable
 dans l'Élection de Sarlat, celui est voisin du bas
 Limouzin, Elle separe l'Élection de Sarlat de celle
 de Berigueux dans une partie de son cours et
 se jette dans la Dordogne au dessous de Limeuil
 qui est à M. le comte d'auvergne à quatre lieues
 au dessus de Bergerac ainsi que j'ay marqué la
 navigation n'est pas encore bien établie, il y a
 des travaux à faire pour la mettre à sa perfection.

La Riviere de Lysle se jette aussi dans la
 Dordogne, l'on a fait des pas sur cette riviere
 pour la rendre navigable au dessous de deux moulins
 à cause de deux chaussées qu'il y a depuis la cité de
 Berigueux jusqu'à Laubardemont, l'on y a
 travaillé dans le mesme temps qu'à la riviere de
 Vezere, cette navigation n'est pas bien établie jusques
 à present, il faut y faire beaucoup de travaux pour
 la mettre à sa perfection, les batteurs remontent
 avec peine, c'est une des grandes difficultés pour
 l'établissement de cette navigation, l'on trouve de
 actes quelle a esté navigable il y a plus de cent
 ans, on ne sçait point ce qui a fait quelle a esté
 abandonnée, cette riviere prend sa source dans le

Limouzin, la navigation a toujours esté depuis
le dessus du moulin de Laubardemont près de
Couttra qui est au N. le Duc de Richelieu jusqu'à
Libourne, il y a trois lieues, par ce qu'il n'y a point
de moulin ou il y ait de chaussées, Elle y joint
la Dordogne.

ayant expliqué les cours des rivières de
Garonne et Dordogne, et de celles navigables
qui s'y jettent je croy devoir marquer celle de
l'Adou qui est considerable, Elle passe a Bayonne,
Elle se jette dans la mer a trois quarts de lieue au
dessus, Elle prend sa source dans les montagnes
de Bigorre a un lieu que l'on nomme le Tremoula
a costé du chemin de Grippe a Barrege et a
Tarbe, a Rose partie de la plaine de Bigorre
va passer ensuite dans un canton de la generalité
de Montauban que l'on nomme Riviere basse, et
en armagnac passe a Aire, ne commence d'estre
navigable qu'à Grenade qui est a Marsan a 2 lieues
au dessus de S^t Sever, Elle traverse l'Élection de
Lannes, recoit l'Adouze qui vient du Mont de
Marsan ou elle a commencé d'estre navigable qui
se joint a l'Adou a une lieue au dessus de
Cartax apres y avoir passé, l'Adou passe ensuite
a Dax a 7 lieues au dessus de Bayonne où elle
continue de traverser l'Élection de Lannes, et
recoit dans son cours les rivières d'Oléron de
Mauléon, et de Pau qui se joignent tous a
Deirourade où ils sont navigables jusqu'à
l'Adou qui n'en est qu'à une lieue, et a trois

au-dessous de Dax et de Bayonne, une petite rivière
 que l'on nomme la Vidouze qui passe à Bidache, où
 elle est navigable jusqu'à l'Adou qui n'en est qu'à
 deux lieues, et sous les murailles de la ville de
 Bayonne, la rivière de Niue qui vient de
 basse Nauaore qui n'est navigable que pendant
 3. lieues, et se joint à l'Adou qui entre dans la
 Mer à un lieu que l'on nomme le Grouault
 qui est une ouverture faite en 1579. par le moine
 de la Digue que l'on ferma pour empêcher le cours
 de cette rivière qui alloit en serpentant depuis le
 lieu où l'on a fait l'ouverture jusques à Capbreton
 pour entrer dans la Mer.

Après avoir expliqué le cours des rivières où sont
 les principaux ports de la généralité de Bordeaux
 pour l'abord des vaisseaux étrangers qui y viennent
 pour le commerce, il paroît nécessaire de marquer
 les ports de mer qui ne sont point dans les rivières
 la tête de Duch est située sur un bassin que l'on
 nomme arcasson qui est sur la côte de Médoc à
 dix lieues de la rivière de Bordeaux, et à 24. de
 celle de Bayonne, et à 9 lieues par terre de
 Bordeaux, la circonférence du bassin a environ
 huit lieues autour duquel il y a onze paroisses,
 l'entrée de ce bassin est difficile, la tête de Duch
 est le plus considérable lieu qu'il y ait sur le bassin,
 c'en est qu'un simple bourg où il habite beaucoup
 de pêcheurs. M. de Marca marque qu'il y
 avoit une ancienne ville ou est présentement la
 tête de Duch qui étoit la cité de Boyatte autrement
 Boyas, il n'en paroît aucun vestige.

Le socas d'un pays de Labou demy quart de
lieu de Sibou est un autre port, ce sont les habitans
d'Urogne, de S.^t Jean de Lux et de Sibou qui l'ont fait
il y a plus de 60. ans, voyant que la rade de S.^t Jean
de Lux estoit mauuais pour pouuoir mettre leurs
batimens a couuert pendant l'hyuer lorsqu'ils sont
reuenus de la pêche, et euites de les enuoyer hyuerner
dans les ports d'Espagne comme ils faisoient
auparauant.

La Generalité de Brodeaux est composée de six
Elections l'on en marquera dans la suite le detail.

La Bretagne qui est un pays d'Estats ou il y a 276.
paroisses est dans la mesme generalité.

Le pays de Marsan pays abandonné composé
de la ville du Mont de Marsan de la banlieue et
de la bastille qui ont outre la ville 92. petites villes
bourg et paroisses, La Soule et le pays de
Labou qui sont deux pays qui ne payent rien, et
sont voisins de l'Espagne, il y a en Soule 69.
paroisses dont la plus part sont tres petites,
le pays de Labou est composé de 40. paroisses
parmy lesquelles il y a de gros bourg sur le bord
de la mer qui sont plus considerable que ces
petites villes.

Chaque pays a des reuenues differens, il y a une
furieuse quantité de vignes qui font le principal,
la vente de la vins et de laaux de vie que les
Etrangers enuoyent a chepter porte beaucoup
d'argent dans la Province qui ne peut subsister
sans ce commerce, les Anglois, les Hollandois
et les Marchands d'Ambourg sont ceux qui

aseptentrionale grande quantité de vins et d'eaux de
 vie, quand il n'ya point de queue l'on en charge
 aussy un peu pour le nord, le principal revenu de
 l'Élection de Bordeaux est en vin, il y en a beaucoup
 dans le Périgord, dans l'agenois le Bazadais, et
 partie de l'Albret qui est de l'Élection de Condom
 et dans la Chalosse qui fait partie de l'Élection des
 Lannes, il y en a aussy beaucoup en Périgore en
 Marsan.

L'agenois est le meilleur pays de la généralité
 de Bordeaux, il est arrosé par plusieurs rivières
 dont quelques unes sont navigables, il y croit
 beaucoup de bled, il y a outre ce des chanures,
 et du tabac dans les principales juridictions,
 il y a beaucoup de bled en Condommois, plusieurs
 des juridictions et paroisses étant voisines
 de l'armagnac la plus part ne sont pas le long
 de la rivière de Garonne, cela fait que le pays
 n'est pas riche, il se fait des nourrisages en
 Périgord, celui de cochons contribue beaucoup
 a le faire subsister, cela sera expliqué dans le
 détail de la généralité.

Bordeaux est la ville capitale de la province
 ou il se fait un tres gros commerce, Bayonne
 est considerable par sa situation, elle est
 voisine d'Espagne et de la Mer, je marqueray
 ce qui concerne ces deux villes, en expliquant
 son commerce, et ce sont les deux principaux
 ports de cette généralité.

ON peut considerer la generalité de Bordeaux
par rapport au gouvernement Ecclesiastique, a celui
militaire, a la justice et aux finances, sous ce
dernier l'on comprend tout ce qui regarde le
Commerce, la culture des terres l'anouriture
et l'Engrais des bestiaux, et les autres choses
par lesquelles l'argent vient dans les provinces.

Je croy qu'il n'est pas hors de propos d'expliquer
que la Guyenne ayant esté longtemps possédée
par des Ducs Elle passa a la maison de Poitiers
par le moyen du mariage de Brice fille de
Guillaume Sance d'ou descendoit Guillaume
Duc d'Aquitaine qui n'ayant eu pour fille
qu'Eleonor qui épousa Louis le jeune fils de
Louis le Gros en 1137. et l'ayant repudiée en
1150. au concile de Beaugency Elle épousa en
1152. Henry qui estoit pour lors Duc de
Normandie fils du Roy d'Angleterre qui fut
successeur, de sorte que les Anglois furent
en possession de la Guyenne par ce mariage.

Richard fils d'Henry 2 et de la dite
Eleonor maria sa soeur Jeanne avec Remond
6.^e Comte de Toulouse, et luy donna l'agennois
en mariage, l'agennois reuuy aux princes de France
par le mariage de Jeanne de Toulouse avec
Alfonse comte de Poitiers frere de S.^t Louis.

C.^t Louis remis l'agennois aux Anglois en
1259. ce traité fut confirmé par Philippe le
Hardy, et ensuite par Philippes le Bel, Mais
Edouard 1.^{er} Roy d'Angleterre n'ayant point porté
la loy et hommage a Philippe le Bel, arnaud

Connestable de France fut enuoyé par luy en
Guyenne avec une armée, et réduisit sous
l'obeissance du Roy Bordeaux et La Guyenne
dont l'agennois faisoit partie en 1293, Les
anglois s'emirent en possession de la Guyenne
peu de temps apres et Bordeaux reuint sous
leur obeissance en 1308. cela a donné lieu a
de grandes guerres qui ont duré jurgu'en 1453.

Ce fut en 1451. que Bordeaux et le reste
de la Guyenne fut soumis a Charles 7. par un
traicté fait deuant fronsac par le comte de
Dunois qui commandoit l'armée de Charles 7.
Bayonne se rendit peu de temps apres, les
anglois ayant enuoyé une armée en 1452.
reprirent Bordeaux et la plus grande partie
de la Guyenne, l'année suivante Bordeaux et
le reste de la Guyenne fut remis sous l'obeiss.
de Charles 7. et les Roys de France en sont
toujours demeurés en possession depuis.

Pour ce qui est du Berigord il auoit esté possédé
par les seigneurs de Talleran qui en eurent
les comtes, fut confisqué par arrest du parlem.
de Paris du 10 juillet 1699. sur archambault
saintes de le jeune, Charles 7. l'ayant donné a
Louis son oncle, Charles son fils le vendit
etant prisonnier en Angleterre en 1437. et Jean
de Bretagne comte de Montreuil, Francois de
Bretagne d'ancien en ayant hérité épousa le
sire d'Albret dont Jeanne leur fille épousa
Antoine de Bourbon pere d'Henry 4. et cest

par luy que le Berigord a esté reuuy a la couronne
quant au domaine utile.

La vicomté de Marsan est tres ancienne, l'on
voit plusieurs comtes de Marsan dans le 10.^e et
11.^e siecle, Riuere qui estoit vicomte en 1140. épousa
Beatrix vicomtesse de Bigorre, Le Marsan et
la Bigorre furent unis par ce mariage, ils eurent
pour fils Centule qui n'ayant eu qu'une fille nommée
Stephanie épousa Bernard comte de Cominge
dont ils neurent qu'une fille nommée Petronille,
laquelle s'étant mariée cinq fois donna lieu a de
grandes disputes pour sa succession non seulement
après sa mort, mais après celles de plusieurs de
ses descendants; il parroit inutile d'expliquer
quelle auoit épousé Gaston souverain de Béarn
en 1192. parcequ'il n'y a point eu de postérité, je n'en
aurois pas fait mention si ce n'est que ce Gaston n'étant
mort qu'en 1295, et que Petronille ayant épousé
Raimond comte de Sardaigne qui estoit parent et
qu'elle quitta a cause de la parenté, sans auoir fait
casser ce mariage par l'Eglise, elle épousa en
3.^e nocces en 1216. Guy 2.^e fils de Simon comte
de Montfort, l'on voit quelle ne demeura que
tres peu de temps avec le comte de Sardaigne, il
me semble inutile de parler du 4.^e mary, parcequ'il
ne parroit pas qu'il y ait eu des descendants, elle
épousa en 5.^e nocces en 1228. Brozon de Mathas
seigneur de Cognac en angoumois dont elle
eut une fille nommée Marie qui épousa Gaston
souverain de Béarn, qui estoit neveu ou petit neveu
de ce Gaston qui auoit épousé Petronille en

7.
premieres nopces.

Gaston apres la mort de Debronville disputas
aux descendans de Guy comte de Montfort
le Marsan et La Bigorre, Roger comte de
foix decida la contestation en 1256. ayant
adjuge le Marsan au seigneur de Brearn,
il a toujours este depuis possede par les princes
qui ont possede le Brearn, il adjugea La Bigorre
a Esquinal qui estoit petit fils de Guy comte
de Montfort et de Debronville.

Je croy deuoiv remarquer que la comte de
Bigorre est tres ancienne j'ay dejamarque
sur le Marsan comment ils auoient este reunis
par le mariage de Pierre et de Beatrix, et
le jugement qui auoit este donne par le comte
de foix apres la mort de Debronville, et qu'Esquinal
petit fils d'Elle et de Guy de Montfort auoit eu
La Bigorre, il mourut sans enfans en 1283. j'ly
eut de grandes difficultes sur sa succession,
Gaston de Brearn renouella ses pretentions
a cause que tous les descendans de Guy de
Montfort estoient nez pendant le viuant du
comte de Verdaigne, a quoy il ajoutoit que
Debronville grande mere de sa femme auoit
substitue par son testament la comte de
Bigorre a sa femme et ses descendans en cas
qu'Esquinal mourut sans enfans, l'autre
vicomtesse de Turenne qui estoit soeur d'Esquinal
mourut sans enfans auoit le testament de son
frere en sa faueur.

Matilde de Courtenay qui estoit fille d'Elie
mere d'Esquinar, laquelle avoit spouse en 2.
noces Raoul de Courtenay pretendoit a laure
de ce sapat et portion dans la Bigorre, cela
donna lieu a plusieurs differens, il y avoit une
dispute tres considerable pour sçavoir d'où la
Bigorre relevoit, il est necessaire pour cela
d'expliquer que Bernard comte de Bigorre et
clemence sa femme visiterent en 1062. l'Eglise
du Duy, ils mirent sous la protection de la vierge
leurs personnes, et le comte de Bigorre a la
charge que luy et ses successeurs feroient
cette Eglise une rente annuelle de 60. mortans
et de porter ou envoyer cette somme au corps du
chapitre du Duy, ce il qualifie le don de don
de pieté.

Henry Roy d'Angleterre pretendoit avoir acquis
les droits de l'Eglise du Duy, et comme il estoit
duc de Guyenne et de Gascogne, et qu'il pretendoit
aussy que la comté de Bigorre estant renfermée
dans ce Duché elle devoit relever de luy il obligea
Esquinar pendant qu'il estoit comte de Bigorre
a luy rendre la foy et hommage, apres la
mort d'Esquinar l'Eglise du Duy poursuivit
au Parlement de Paris contre le Roy
d'Angleterre pour revenir contre la cession qu'elle
avoit faite, et il y eut un commissaire nommé
par le Parlement de Paris en 1292. pour faire
mettre en possession l'Eglise du Duy, Constance
fille de Gaston de Brearn avoit esté mise en
possession comme descendante de Setronville

et du seigneur de Matha qui avoit este le
5^e mary de lad. Petronille, le commissaire
depossed a constance nonobstant les oppositions
des Etats de brigorre.

Il est encore necessaire de sçavoir que le Roy
de france avoit vndroit sur la souverainete
de brigorre, par ce que le Roy d'aragon avoit
pretendu que la brigorre relevoit de luy, et cela
avoit mesme donne lieu a une guerre qui eut
entre Sanche Roy d'aragon, et le comte
sentule aneestre de Beatrix Comtesse de
Brigorre, cette guerre fut terminée par l'entremise
d'alfonse Roy de castille, et sentule reconnut
qu'il relevoit du Roy d'aragon soit a cause
de la brigorre ou de la vallee de Tena, et il y
avoit eu un accord fait entre le Roy s^t. Louis
et Rayme Roy d'aragon en 1258. par lequel
il avoit esté accordé que s^t. Louis eidoit les
hommages qu'il avoit eu audela des pyrenées
au Roy d'aragon, et celui d'aragon eidoit
ceux qu'il avoit endeca, il y avoit encore une
autre pretention de la part de Philippe le bel
qui avoit épouse en 1284. Jeanne de Navarre
qui prenoit dans ses qualitez le titre de
Comtesse de Brigorre, il est certain que le Roy
de Navarre avoit toujours esté en possession
du chateau et de la ville de Lourde et toutes
les contestations donnerent lieu de mettre le comte de
Brigorre entre les mains du Roy de France en
requestre, lequel acquit dans la suite les droits
de l'Eglise du Duy, Charles le bel troisieme fils

de Philippe le Bel et de Jeanne Reine de
Navarre porta le nom de Comte de Bigorre pendant
le regne de ses freres, il y eut plusieurs procedures
et contestations, et les Roys de France possederent
la Bigorre jusqu'en 1389. que Charles 5. rendit
la Bigorre au Comte Gaston Phœbus de Foix qui
descendoit de Roger Bernard, et qui avoit epousé
en 1252. Marguerite de Bearn fille de Gaston
de Bearn et de Petronille, et par ce moyen les
Comtes de Foix, le Bearn, le Marsan avec la
Bigorre ont esté unis, et Jean Comte de Foix obtint
en 1425. un arrest du Parlement de Paris qui
donne mainlevée du Comté de Bigorre, Gaston 4
Comte de Foix descendant dud. Gaston Phœbus
Epousa en 1434. Eleonore Reine de France dou
descendit Catherine de Foix qui Epousa en 1484.
Jean 2. du nom sire d'Albret Roy de Navarre
et cest par Elle que la Navarre, le Bearn, la
Comté de Foix, la Bigorre, le Marsan et le
Berigord, ainsi que je l'ay déjà expliqué ont esté
reunis a la Couronne.

Etat Ecclesiastique

L'archevêché de Bordeaux est tres ancien,
l'on pretend qu'il y a eu un s. Gilbert qui a
esté premier Eveque de Bordeaux qui vivoit
dans le premier siecle, l'on voit qu'un certain
Eveque de Bordeaux assista avec fauies son
Diaire au premier concile d'Arles qui fut tenu
contre les Donatistes en 514. il y a eu un
concile a Bordeaux en 585. on ne sçait pas

positivement quand il a esté archeueché, il est un des Primats de l'aquitaine, c'est une grande dispute entre l'archeueché de Bourges et celui de Bordeaux pour leuuo lequel est le plus ancien.

L'archeueque de Bordeaux pretend estre en droit que les appellations de l'archeueque d'auch soient portées deuant luy, lorsqu'on luy en porte il les recoit, il ya 450. parroisses dans l'estendue de l'archeueché de Bordeaux, et enuiron 50. annexes, ce qui fait 500. clochers tout en presque dans l'elution de Bordeaux, il a la terre de Montrauel, celle de Belluer de la brigaroque et autres en Senigord qui appartiennent en propre a l'archeueché quoy que la premiere soit dans l'ueché de Brigueux et les autres dans celui de Sarlat, elles furent acceptées par arnaud eueque de Bordeaux en 1307. qui auoit succédé au pape clement cinq son oncle en 1305. Lorsqu'il fut fait pape. il ya neuf suffragans dont quatre sont dans la generalité de Bordeaux, on les expliquera dans la suite, les cinq autres sont dans les prouinces voisines, cet archeueché estoit possédé par feu M. de Bourlemont qui a esté pendant long temps auditeur de Notte a Rome, feu M. son frere est mort, archeueque de Toulouse, Le Roy vient de nommer M. de Gezons qui estoit eueque d'auin a cet archeueché.

L'ueché d'agen est le plus considerable qu'il y ait dans la generalité, quoy que Condom vaille

plus de revenu, j'ests tres ancien, l'on pretend qu'il
y avoit des Eveques d'agen des le premier siecle,
condom en faisoit partie, et n'estoit qu'une abbaye
origie en Eveche par le pape Jean 22. L'Eveche d'agen
est situe dans la Garonne dans un tres beau et bon
pays, j'l ya 373. paroissee, et 191. annexes qui font
564. clocher, l'Eveche est possede par M. Mascaron
qui a souvent preche devant le Roy, j'l est homme
de beaucoup de vertu et de merite.

L'Eveche de Condom vaut le plus de revenu, la
ville n'est pas belle, j'l ya 140. paroissee et 80.
annexes dans le diocese, c'estoit une ancienne
abbaye qui fut Eveche par le pape Jean 22.
l'on pretend que cette abbaye ayant este detruite
par les Normands, etaxons ou danois fut retablee
par le Duc de Gascogne l'annee le courbe en 960.
M. de Nilon qui a este aumonier du Roy en est
Eveque.

L'Eveche de Bergerac n'est pas d'un revenu
si considerable que les deux precedens, j'l est
fort seigneurial, et d'une grande etendue, j'l ya
plus de 450. paroissee dont quelques unes
sont dans l'Electon d'Angoulesme generalite
de Limoges, la plus grande partie sont dans
ce troyes; j'l est tres ancien, car la faitoit partie
de cet Eveche, j'l a este Eveche par le pape
Jean 22. l'abbaye de S. Front est une, j'l ya
fort longtemps a l'Eveche de Bergerac, l'on a
un y le chapitre de S. Front a celui de la catedral
que depuis 30. ans, l'Eglise catedral estoit dans
la cite qui estoit l'ancienne ville, elle avoit este
detruite pendant les quevres de la Religion, l'on
n'avoit pu retableir qu'une partie de l'Eglise, l'on a

transporté lors de l'union de ces deux chapitres
le service a s^t front qui est dans la ville, l'ancienne
cathédrale n'est plus restée que la paroisse de la
cité, car M. de Franqueville qui a été avocat
général au Parlement de Bretagne qui en est
Evêque.

Sarlat est d'un très médiocre revenu comme il
est situé dans la généralité de Bordeaux j'ay eu
devoir le mettre dans cet ordre, j'ay déjà remarqué
qu'il avoit été élevé en Evêché que sous le pontificat
de Jean 22, c'étoit une abbaye, il y avoit deux
Religieux de l'ordre de s^t Benoist lorsqu'on en
fit un Evêché, les Religieux furent sécularisés
et fait chanoines, l'on a vuy depuis six ans au
chapitre de la cathédrale un petit chapitre de s^t
David qui étoit dans l'étendue du diocèse afin
de le rendre plus considérable, c'est M. de Breuille
de Breuille frère de M. le Marquis de Rivin
qui en est Evêque.

Les cinq autres Evêques suffragans de
Bordeaux sont Poitiers et Luçon dans la
généralité de Poitiers, La Rochelle et Saintes
dans celle de La Rochelle, et Angoulême dans
celle de Limoges.

Bayonne et les quatre Evêchés suvians qui
sont dans la généralité de Bordeaux sont
suffragans de l'archevêché d'aix, l'Evêché de
Bayonne se nommoit jusques dans le 12.^e siècle
Lapurdensis a cause du pays de Labour qui en
est, l'on voit qu'en l'année 1150. on a commencé

de nommer l'ueque de Bayonne, c'est une ville
considerable le reuenu de l'ueche est mediocre
il ny a presentement que 72. parroisses dans
l'etendue de son ueche.

Le Pays de Labour qui compose 39. parroisses
en est, et du gouuernement de Guyenne, les
autres parroisses sont en basse nauarre.

Je croy deuoir obseruer que Fontarabie qui est
de la prouince de Guipuseoa en Espagne et
plusieurs autres parroisses jusqu'aupres de
St. Sebastian en estoient autrefois, le Pape die
5. pendant les guerres de la Religion soumit
toutes les parroisses qui sont en Espagne, et
qui sont au nombre de 83. a l'ueque de
Dampelune, en attendant que l'heresie eut
cesse, Fontarabie et les parroisses circonuoiines
etant sous l' domination d'Espagne, elles sont
restes jusqu'a present sous l'ueque de
Dampelune, M. De La Lanne frere de M. De La
Lanne President amortier au parlement de
Bordeaux en est ueque, il a beaucoup d'esprit

Dax est un ueche tres ancien a sept lieues
au desus de Bayonne, l'on a pretendu qu'il
ya eu des ueques de Dax auant le 6. siecle
l'on n'en trouue rien de certain, l'on voit
seulement que Gratien a assiste a un concile
d'Agde en 506. et qu'un autre se trouua au
4. synode d'Orleans en 541. la ville est
situee sur la riuier de la Doue, il ya 243.
parroisses dans l'etendue de ce ueche dont

11.
dont 66. sont dans la basse nauarre et le Béarn,
toutes les autres sont du gouvernement de
Guyenne et de la généralité de Bordeaux, le
revenu est médiocre, M. Darboucauc qui est
de Béarn en est évêque, il est neveu de M.
l'évêque de Tarbes.

Aire est très ancien il s'appelloit vicus Julii,
l'on voit qu'en un concile d'agde en l'année 506.
Sévère commis par Marculin évêque de vicopulii,
il y a assisté, il est assez considérable pour le
revenu, c'étoit une ville ancienne qui est présentem.
plutôt un village qu'une ville, elle est située
sur la rivière de L'adour qui n'est pas navigable
en cet endroit, il y a 24 paroisses ou annexes
dans l'étendue de ce diocèse qui sont presque
toutes dans la généralité de Bordeaux, l'abbaye
du Mas qui est attaché à Aire en vint à l'évêché
il y a plusieurs siècles, le chapitre n'a pas été
un jour de l'air, il y a 3. ou 4. religieux
Bénédictins non réformés qui font le service
dans l'église de cette abbaye, Le Roy vient
de nommer à cet évêché M. l'abbé Fleureau
Trésorier de la S^{te} Chapelle de Paris frère
de M. Darmonville Intendant de ces
finances.

Tarbes est en Bigorre sur la rivière de
L'adour, l'évêché est ancien, et les évêques de
Bigorre ont assisté au concile d'agde en 506.
et au 4. d'Arles, M. l'évêque est en cette

qualité président des Etats de Guyenne, le pays
est dans l'étendue du ressort du parlement de
Toulouse, il y a 384. paroisces ou annexes
dans ces Eueché dont il y en a 113. dans la
generalité de Montauban, toutes les autres
qui composent le comté de Guyenne sont dans
celle de Bordeaux.

Bazas quoy qu'à neuf lieues de Bordeaux
est suffragant d'Auch, l'Eueché est ancien, les
Eueques s'étant trouvez au concile d'Agde en 506.
et à celui d'Orléans, en 511. le revenu n'en est pas
considérable, il y a 234. paroisces dans l'étendue
de ces Eueché, et 37. annexes, ce qui fait en tout 271.
M. de Gourgueux frere de M. de Gourgueux M.
des Requetes en est Eueque, il a un frere presid.
au parlement de Bordeaux.

Il y a plusieurs abbayes d'hommes dans cette
generalité, elles sont peu considérables pour le
revenu, il y en a peu de filles, quelques chapitres
d'Eglise collegiales de prieures et simples à charge
d'ame, de commanderies de l'ordre de Malthe
et autres benefices.

Les plus considérables abbayes sont s.^{te} Croix
de Bordeaux ordre de s.^t Benoit, les Religieux
sont de la congregation de s.^t Mau, l'abbaye est
en commande, M. Mole M.^o des Requetes en
est abbé, il est fils de feu M. Mole garde des
sceaux.

s.^t Romain de Blaye en commande M. l'abbé
de Vaillac en est abbé, il est fils de feu M. le
comte de Vaillac chevalier de l'ordre, ce sont

Religieux de S^t. Augustin non reformez.
S^t. Naumeu de Blaye M. l'Evêque de Lectoure
en commande Religieux non reformez.

L'abbaye de la Dauve entre deux mers en commande
M. d'aguin Evêque de frejus, benedictins reformez,
toutes ces abbayes sont dans le diocèse de
Bordeaux, il y en a plusieurs autres qui sont
moins considerables dont j'en ay pas eu deuoie
faire le detail.

Il y avoit une abbaye tres considerable dans
le diocèse d'agen qui estoit celle de clorac, Elle a
esté unie par Henry 4. au chapitre de S^t. Jean
de Latran de Rome qui entretient quelques
prestres pour y faire le service, c'est l'abbaye
la plus considerable qu'il y eut dans cette
generalité.

S^t. ferme dans le diocèse de Bazas M.
l'Evêque de Bayonne en commande, benedictins
non reformez.

L'abbaye de Sode M. l'abbé d'artagnan
est seuer diocèse d'aix, M. l'abbé de Lachâtre
aumonier du Roy, benedictins non reformez.

Lahonne M. l'Evêque de Maton en commande
Religieux de l'ordre de S^t. Bernard diocèse
de Bayonne.

Terradon M. l'abbé de Montmicy en
commande benedictins non reformez diocèse
de Sarlat.

Cadouin M. l'abbé de serignan en commande
Les Religieux sont dependans de l'abbaye

Dontigny ordre de Cîteaux

L'abbaye de S^t amand en commande, M^r?
l'abbé de sauvebeuf Religieux de l'ordre
de S^t augustin.

L'abbaye de Brantome M^r l'abbé de Vauban
Benedictins reformez diocese de Serigueux.

L'abbaye de chancelade en regle preux
Serigueux, cest le chef de la congregation
de chancelade qui sont de l'ordre de S^t
augustin, et qui vivent presque de la meme
maniere que ceux de S^t Genevieve, il y a
quelques maisons de ce ordre dans cette
generalité.

Il y a un grand nombre d'autres abbayes
elles ne sont pas considerables, le revenu en
est tres mediocre, j'ay cru n'en devoir point faire
le detail.

Sous les filles l'abbaye de S^t Dardoux
Mad^e de Broisseuil sous de M^r de
Broisseuil qui est chez le Roy en est l'abbesse

Il y a aussi l'abbaye de Brugne, cest la doue
de M^r de S^t aulaire Lieutenant de Roy de
Limoges qui est abbesse

Il y a un prieuré pres de Condom que l'on
qualifie d'abbaye qui est Drouillant de l'ordre
des jacobins, cest M^r de Roquepine qui en
est prieur

Les autres abbayes et prieures sont si peu
considerables qu'elles ne meritent pas que

l'on en fasse le détail en ce mémoire.

Entre les prieures d'hommes le plus considerable est celuy de La Reolle en commandé, M^r l'abbé Mauron, j^l est mort, M^r le chevalier de Lorraine a donné ce prieuré a M^r le Prince Camille Le Drieuré est dependant de S^t. Benoit du Loire et ce sont de ces benedictins reformez.

Le chapelain de l'Eglise collegiale de S^t. Severin de Bordeaux est le plus considerable de cette generalité, apres celuy de la cathedrale j^l est tres ancien, et dans l'un des fauxbourgs de lad. ville dont j^l est seigneur, j^l est composé de plusieurs dignitez et chanoines, c'étoit ceux chanoines de l'ordre de S^t. Augustin dans le 12^e siecle, j^ls ont esté depuis seculariser.

S^t. Caprais dont la ville d'agen est aussy une ancienne Eglise collegiale, et le chapitre est composé de 12 chanoines.

Il y a dans le diocese de Bordeaux une lieue de Libourne dans une petite ville que l'on nomme S^t. Emilion, un chapitre qui est le plus qu'il y ait dans aucune des villes de cette generalité ou j^l n'y a pas d'evêché.

Il y en a un autre a S^t. Astic dans le diocese de Bergerac.

Il y en a un dans le bourg de S^t. Esprit diocese de Dax qui est separé de la ville de Bayonne par le pont, le chapitre de S^t. Esprit a esté fondé par Louis XI. j^l est d'un tres mediocre revenu.

celuy de Casteljaloux dans le duché d'Albret, les
canonicats en sont d'ontres médiocres reuenu.

Il y en a un a Cadillac fondé par feu M. d'Espionnon

Il y a quantité d'autres petits chapitres ou il y a
peu de chanoines, d'ontres médiocres reuenu, et qui ne
meritent pas que l'on en fasse le détail.

Il y a quelques commanderies de l'ordre de Malte
elles sont peu considérables pour le reuenu.

Les plus considérables sont celles de Bordeaux
act. de Chabrillan

Celles de Condom près d'Ardat act. de Beaussret.

Et celles d'Argenteux près Condom act. de Cayp.

Les archeuèchez et euechez sont diuisez en
plusieurs archipretres, les synodes se tiennent dans
la plus part des diocèses dans le temps reglé.

Il y a plusieurs seminaires B. a Bordeaux, celui
que l'on nomme grand séminaire est tenu par M.^{or}
de s^t. Lazare qui sont obligés de faire des missions

Le 2.^e qui est pourtant le plus ancien, et qui a esté
fondé par un archeuèque de Bordeaux en 1442. a
esté établi pour l'entretien de jeunes gens dans les
études et les eleuer jusqu'à ce qu'ils soient prestres,
il y a presentement 30. scoliers ou autres personnes
qu'on eleue pour la clericature, il y a un supérieur
qui l'occupe.

Le 3.^e est celui des irlandois qui estudié, il a
esté doté par la feue Reyne mere qui leur adonné
pour ayde a subsister en partie.

Celui d'agen est tenu par M.^{or} de s^t. Lazare qui font

aussy la mission dans le Diocèse, jls sont tres bien
etablis.

Celuy de Perigueux est tenu par des prestres
seculiers qui sont sous un superieur de la mesme
maniere que ceux de Limoges, jls vivent comme
M^{rs} de S^t Sulpice, et vont en mission dans le
Diocèse, jls est tres bien etably.

Celuy de Sarlat est tenu par M^{rs} de S^t Lazare
et sont depuis leur établissement dans son chateau
appartenant au M^{rs} l'Evêque de Sarlat a une demie
lieue de la ville.

Celuy de Tarbes est tenu par les peres de la
doctrine chrestienne qui ont le college,

Celuy de Bazas pour les Barnabites qui ont le
college.

Celuy de Condom n'est pas achevé d'établi.

Les jesuites ont trois colleges dans cette generalité
qui sont Bordeaux, Agen et Perigueux, jls ont
outre ce dans Bordeaux deux autres maisons qui
sont la maison professe et le noviciat, et jls y a
trois jesuites entretenus par le Roy a Clairac pour
instruire les nouveaux convertis, par ce que c'est
un canton ou jls y en beaucoup, jls ont une petite
maison a S^t Malair qui depend du college de
Bordeaux.

Il y a plusieurs couens a Bordeaux ou l'on
enseigne la Theologie dont les professeurs assistent
aux assemblees de l'université.

L'université a été établie en 1441. Il y a nonseulement
des professeurs pour la Theologie, jls y en a aussi

pour le droit, la médecine et pour les arts, ceux
des arts ne font point de leçons.

Il y a à Bordeaux un collège outre celui des
jésuites dont les jésuites de la ville sont patrons,
ce sont des séculiers qui enseignent, le principal
est choisy par les jurats.

Les pères de l'Oratoire ont le collège de Condom ~~des~~

Les pères de la doctrine ont non seulement les
séminaires de Tarbe, ils ont encore le collège,
celuy de Nérac qui n'est que jusqu'à la philosophie

Les Barnabites ont les collèges de Dax, de
Montemarsan et celui de Bazas.

Il y a un collège à Brayonne, ce sont des prêtres
séculiers.

Et à Sarlat, il y a quelques basses classes, ce n'est
très peu de choses.



Gouvernement militaire

M. le Duc de Chevreuse est
Gouverneur de Guyenne et de la Gascogne,
l'on nomme pour l'ordinaire la généralité de
Bordeaux Guyenne, et celle de Montauban la
Gascogne, M. le Duc de Chaulnes est celui qui
exerce les fonctions, et en a les appointemens, c'est
sur sa démission que M. de Chevreuse en a été
pourvu, il a sous luy deux lieutenans généraux
ou pour la Guyenne qui en sont des fils de M. le

Marechal de noailles, l'autre pou la Gascogne
qui est de la generalité de Montauban et la
Origorre M. le Marquis d'ambre.

Le Roy a nommé depuis 13. ou 14. ans son
commandant en Guyenne, Gascogne et Saintonge,
M. le comte de Sourdis qui est chevalier de
l'ordre Lieutenant general de Sa Majesté et
Gouverneur d'Orleans l'est depuis l'année 1690.

Le Roy ayant créé des Lieutenans de Roy
particuliers dans chaque Election, celle de Bordeaux
est remplie par M. le Marquis de Vignolles qui a
servy autrefois avec reputation dans la cavalerie,
cest un gentilhomme de Saintonge qui a autrefois
bien en Medoc.

Celle de l'Election des Lannes est remplie par
M. le Marquis de Caupenne d'Amonts qui avoit
épousé la soeur de M. de Gastion, il a l'Election des
Lannes dans son Etendue, le pays de Labou et
celuy de Boule, cest un gentilhomme d'une ancienne
noblesse qui demeure dans cesteores qui sont dans
cette Etendue.

Celle de l'Election de Perigueux avoit esté acceptée
par feu M. de La Brousse de Vertillac qui est mort
Gouverneur de Mons, la charge appartient à M. de
sa fille.

Et celle de l'Election de Sarlat par M. de Trumillac
qui estoit un gentilhomme demeurant en Perigord
lequel est mort et avoit épousé une soeur de M. le
comte d'Obteore, il a laissé plusieurs enfans, la
charge appartient à son fils aîné, les autres
charges n'ont pas esté vendues.

Il y a plusieurs places fortes en Guyenne,
Bordeaux est la plus considerable par ses fortifications
par la consequence dont elle est, a cause du
voisinage de l'Espagne ny ayant aucune place
forte depuis Bordeaux jusqu'à Bordeaux, la ville
est fortifiée, il y a deux chateaux et deux reduits
qui font partie de l'enceinte, le chateaucneuf et le
reduit de s^{te} Claire se joignant et sont aupres
de la porte de Monderolle entre les rivières de
l'Adour et du Niue, le vieux chateau est ou loge
M. le Duc de Grammont qui a le gouvernement
de cette place, le reduit du s^t Esprit est au bout
du pont de l'Adour, la porte pour entrer du costé
de France est dans le reduit.

Il y a une citadelle avec quatre bastions que le
Roy a commencé de faire construire en 1680 elle
est en deca de la rivière de l'Adour du costé du
Bouy et s^t Esprit de sorte que cette rivière passe entre
la citadelle et la ville, cette place est considerable
par la proximité d'Espagne ainsi que je l'ay déjà
marqué ny en ayant point d'autres jusques à
Bordeaux, par ses fortifications auxquelles on
travaille depuis long temps, et ou il y a beaucoup à
travailler, elle a un avantage qu'aucun autre place
n'a ayant deux rivières qui font flux et reflux
dont le Niue qui la traverse en est une, et l'Adour
qui passe au pied des murailles est l'autre, elle
se joignent au deffaut de la mer pour entrer dans
la mer au boucault qui est éloigné de trois quarts
de lieues de la ville, je croy devoi remarquer que
les habitans de la ville ont conservé un privilège

qui est de garder deux des trois portes de la ville, et
qui est dans le réduit du S^t Esprit est gardé par
les troupes du Roy.

J'ay déjà marqué que est le duc de Grammont
à le gouvernement, il a aussi la lieutenance générale
du pays de Labou, il a pour luy un Lieutenant de
Roy qui se nomme est de Guibaudiere qui a esté
longtemps capitaine dans Normandie, il commande
dans la ville dans la citadelle et tous les châteaux
et réduits, il a un major pour la ville, le château vieux
et réduit du S^t Esprit, un commandant dans le
château neuf, et le réduit de S^{te} Claire qui sont joints
et un major; un Lieutenant de Roy dans la citadelle
et un major.

Il y a une redoute que l'on nomme hindaie dans
le pays de Labou sur la rivière de Bidaya qui
separe la France de l'Espagne, cette redoute est
vis à vis de Fontarabie, et a 200 pas de la mer, il
y a un commandant, l'on y envoie deux compagnies
en garnison, le commandant de cette redoute
reconnoit le commandant de Bayonne, l'on a
commencé de construire un fort et de faire une
batterie dans le pays de Labou, à un demy quart
de lieue de Sibou au dessous du port de Socoa
pour assurer les batimens qui sont dans le port,
et ceux qui sont dans la rade de S^t Jean de Lux
afin qu'ils ne puissent pas estre brûlés par des
vaisseaux ennemis, ce fort n'est que commencé
on va travailler à le mettre à sa perfection, la
batterie est faite.

Il y a la ville de Dax sur la riviere de l'Adou a
7. lieues au dessus de Bayonne qui est mal
fortifiée, il y a un chateau, M. de Gassion Lieut.
general des armées du Roy, et Lieutenant des
Gardes du corps en est Gouverneur, il y a un
Lieutenant de Roy et un Major, on peut mettre
jusques a 3. compagnies dans le chateau qui n'est
pas grand, la ville de Dax est considerable par
sa situation, etant un passage sur la riviere de
l'Adou, on peut venir en France par cet endroit
laissant Bayonne a costé, on doit remarquer
qu'il y a une grande difficulté a cause de plusieurs
rivieres qu'il y a a traverser avant d'y venir
d'Espagne.

Il y a dans le pays de Soule dans le voisinage
d'Espagne le chateau de Mauléon ou il y a une
ancienne mortepaye, M. le Marquis de Monins
est Gouverneur en commande dans le pays, il est
Cousin Germain de M. de Teuville, et Gendre de
M. le President de Gassion frere du Lieutenant
general.

Il y a en Bigorre au bout de la plaine et a la
tête des vallées un chateau que l'on nomme Lourde
qui est sur une hauteur, l'on y met une compagnie
en garnison.

M. Duclaus qui a long temps servi, et estoit
capitaine des gardes de feu M. le Marquis de
Navailles commande

Le chateau Trompette est une place considerable
composée de six bastions, ce chateau est situé

Sur la rivièrre de Garonne il est maître du port de
 Bordeaux, c'est une citadelle ancienne que l'on a commencè
 à construire en 1454. ce n'estoit dans le commencement
 qu'un chateau, Le Roy la fait mettre dans sa
 perfection, elle a retenu le nom de chateau, il y en a
 deux autres dans Bordeaux qui endependent l'un
 du ha qui est aussy tres ancien, on avoit commencè
 de le construire des le mesme temps que le chateau
 trompette, l'on y envoie une compagnie du chateau
 trompette pour y tenir garnison, on la change
 tous les mois, il est situé du costé de l'archevêché
 et aupres d'un lieu que l'on nomme l'ormée qui a
 esté fort renommé pendant les guerres civiles, l'autre
 chateau est un fort que le Roy a fait faire pres
 des benedictins en 1676. il est pres le quartier
 de St Michel, il y a un commandant qui se
 nomme M. de Melun, il est frere de M. de
 Maupertuis capitaine de la premiere compagnie
 des mousquetaires, il obeit a celuy qui commande
 dans le chateau trompette, on y envoie deux compagnies
 du chateau trompette en garnison qu'on échange
 tous les mois, M. Du Repaire qui a esté long temps
 Lieutenant des gardes du corps, et qui est un
 gentilhomme d'auvergne, est gouverneur du
 chateau trompette, et a sous luy un Lieutenant de
 Roy et un major.

Blaye est une place considerable située sur la
 Gironde a deux lieues au dessous du bec d'Ambe,
 il n'y a aucune autre place jusqu'à la mer, elle
 sert pour assurer cette rivièrre, c'est une citadelle

qui est grande, elle n'a que quatre bastions, parce que
l'on n'a pas pu faire le long de la rivière qui est très
large, elle a 1900 toises vis à vis de Blaye, et à cause
de cette grande distance le Roy a fait faire en 1689
une batterie dans une île vis à vis de Blaye qui
en est à 700 toises, l'on y a mis du canon pour tirer
sur les vaisseaux ennemis, s'ils hazardoient
d'entrer dans la rivière et vouloient monter jusqu'à
Bordeaux, cela paroît difficile, il y a depuis cet
île jusqu'en Médoc qui est de l'autre côté vis à
vis de Blaye 1100 toises, le Roy a fait faire un
fort de terre de gazon à quatre bastions que l'on
nomme le fort de Médoc, afin d'y avoir du canon
et d'être en état de tirer sur les vaisseaux, comme
s'ils vouloient passer dans la rivière, on y a établi
un Lieutenant de Roy et un major sous l'autorité
du commandant de Blaye, on y a envoyé jusqu'à présent
il semble qu'on vaille y mettre une garnison fixe
des compagnies pour la garder, M. le duc de St. Simon
est Gouverneur de Blaye ayant succédé à feu M.
son père, c'est un porte des plus importants, il y a
son Lieutenant de Roy qui est M. d'Artois frère
de M. d'Aubarnes Gouverneur de Metz et un major.

Pendant la guerre commencée en 1688. l'ancienne
généralité de Bordeaux a fait trois régimens de
milice de 16 compagnies chacune, de 50 hommes
chaque compagnie, jadis l'ancienne généralité
de Bordeaux, parce que l'Élection de Saintes et
celle de Cognac en faisoient pour leur part ou leur
adistraits quand on a établi une généralité à
La Rochelle en 1694. ces deux Élections fournissent

huit compagnies de 45. ces trois Regimens ont
 esté réduits en un seul l'hiu de 1694. et 1695.
 il fut de 22. compagnies de soixante hommes
 chaque dont les Elections de Saintes et Cognac
 en fournissent 4. la generalité de Bordeaux
 telle quelle est presentement en fournit 18. ce
 Regiment a esté congédié quand la paix s'est
 faite, la ville de Bordeaux outre ce fournissoit
 une compagnie de Grenadiers de cent hommes
 qui n'a aussy esté congédié qu'à la paix

Le Roy avoit encore fait mettre sur pied en
 1690. pendant les mois de juin juillet aoust et
 jbre 4. nouveaux Regimens de milice qui
 s'assembloient dans plusieurs villes de la
 generalité et estoient en estat de servir dans les
 lieux ou l'on en avoit besoin, cela parut inutile
 dans la suite et fatiguoit les pauvres pour
 fournir des hommes, on ne les a point assembles
 l'année 1695. et les deux années suivantes, on
 faisoit des taxes sur les nouveaux convertis
 pour les faire subsister pendant qu'ils estoient
 sur pied

Il y a dans le pays de Labour un Regiment de
 1000. hommes dont M. Durtebie Bailly du pays est
 Colonel, c'est un gentilhomme du pays d'une ancienne
 noblesse, il est Lieutenant de vaisseau, M. Degore
 est Lieutenant Colonel de ce Regiment, ils s'assemblent
 quand on en a besoin, l'on en a mis quelque
 compagnies sur pied en certaines occasions pendant
 la dernière guerre, il est destiné pour la defense de

de Brayonne, il y a 3. Regimens de milice dans
l'étendue du gouvernement de Brayonne qui sont
obligés de s'y rendre et de marcher quand le
gouverneur de cette place le trouve a propos, il y a
aussy un regiment de milice dans le pays de Soule
et un dans les vallées de Lauaudan en Bigorre
qui doivent s'assembler quand on en a besoin pour
la defense des frontieres.

Il y a aussy en medoc un Regiment de dragons
et de la milice prête d'assembler pour la defense
de la cote.

On a créé des Lieutenans de M.^{rs} les marchaux
de France dans chaque senechaussée qui peuvent
connoître des querelles qui arrivent entre les
gentilshommes, ces charges n'ont esté levées qu'en
quelques senechaussées,

Dans celle de Perigueux est M. Descoisse qui
est gentilhomme d'une ancienne noblesse, dans celle
de Bergerac M. Des Salles de la maison de La
Baume forest frere de M. le commandeur forest
Brigadier de cavalerie.

Dans celle de Sarlat M. de Campagnat.

Dans celle d'agen M. de Montbau et Montalambert
qui est neveu par sa mere de M.^{rs} de Bellefume.

Dans celle de Condom M. de Raymond, les autres
charges n'ont point esté levées.

La Marichaussée de Guyenne et Gascogne
est composée d'un prévôt general qui a plusieurs
Lieutenans sous luy, la plupart demeurent dans
la generalité de Montauban.

Il ya 7. residences dans l'estendue de cette qualite
 on a Bordeaux pour le presidial de Bordeaux et
 celui de Bazas, on a Agen pour celui d'agen et
 de Condom, on a Nerae pour tout l'albret, on a Dax
 pour l' Election des Landes, et le pays de Labou,
 on a Dorigneux pour le presidial dudit lieu, on a
 Sarlat pour celui de Sarlat, et on prevoit a
 Libourne pour l'Estendue du presidial de
 Libourne.

Justices

Il ya un Parlement a Bordeaux qui fut
 etably en l'annee 1462 par Louis XI. lequel
 ayant donne la Guyenne a Charles son frere
 pour son appannage en 1469. le Parlement fut
 transfere a Poitiers ou il tint ses seances jusqu'en
 1472. que Charles etant decede le Roy le fit revenir
 a Bordeaux, il adans l'estendue de son ressort les
 six Elections qui composent presentement la
 generalite de Bordeaux, le pays de Labou, celui
 de Marban, Turban, et Gauardan qui sont de
 l'intendance de Bordeaux, toute la saintonge qui
 fait partie presentement de la generalite de la
 Rochelle, le Limouzin qui est celle de Limoges, la
 quelle en estoit, elle a este demembree il ya sept ans
 pour bonio au parlement de Bordeaux dans son
 Establissement n'estoit pas compose d'un grand nombre
 d'officiers, on a fait plusieurs creations, ce qui fait qu'il
 y a presentement 113. officiers de auoir un Premier
 President et deux Presidents amorties dont cinq
 seruent a la grande chambre avec le premier President.

et quatre sont enuoyez tous les ans a la Tournelle, 90
Con.^{es} dont 30. seruent a la grande chambre, et 30. dans
chaque des deux chambres des Enquetez, des 30. qui
seruent a la grande chambre l'on en enuoye dix trois a
les ans a la tournelle, et cinq de chaque chambre des
Enquetez, il y a deux Presidents dans chaque chambre
des Enquetez qui sont obligez d'auoir outre leur
commission de President une charge de Con.^{es} ainsi
ils n'augmentent point le nombre d'officiers, il y a une
chambre des requestes du palais qui juge en premiere
instance les causes de ceux qui ont droit de
Committimus, et dont les appellations sont portees
au parlement, cette chambre est composee de deux
Presidents et de huit Con.^{es} les charges des req.^{tes} du
palais sont differentes de celles du reste du
parlement, elles n'ont este creees que pour seruir
dans cette chambre, on conseille des requestes du
palais na que cinq ans pour pouuoir changer de
charge, il perd son temps apres ce temps, et vient a
la queue s'il veut entrer dans le parlement, il ne
le conserve que dans les ceremonies publiques ou
M.^{es} des requestes du palais marchent suivant
l'ordre de leur reception, il y a un procureur general
et deux auocats generaux.

Les charges des requestes du palais ne se vendent
que le tiers de celles du parlement, celles de Con.^{es}
au parlement ont extraordinairement diminuee de
prix, il y en a beaucoup a vendre, l'on n'en trouue
pas 25000.^l presentement, on les vendoit quand le
parlement fut reuenu a Bordeaux en 1590. et 1591.

40000^l. Je croy que cette grande diminution vient
 de la quantité de charges qui sont avendues, et que
 l'on voit qu'il y en aura encore plusieurs vacantes
 dans peu de temps, par ce qu'il y a un grand nombre
 de con.^{es} de la grande chambre très vieux qui
 n'ont point d'enfants pour leur succéder, la dernière
 charge de Président amortie ne s'est vendue que
 24 mille l., l'on en aura un peu plus presentement
 L'on partage également les con.^{es} dans les
 chambres de Enquêtes a mesure que l'on en reçoit
 on les envoie dans la chambre ou il en manque
 Lors qu'il y a un nombre égal dans chacune des
 deux chambres, l'on commence d'en mettre a la première
 et ensuite a la seconde.

M. De La Creme est premier Président, il est
 plein de vertu et de mérite, originaire de la province
 et d'une ancienne famille de robe, il avoit esté
 Président amortie, et avoit succédé a feu M. son
 pere, la famille a esté attachée au service du Roy
 dans tous les temps.

Le Banc de M.^{es} les Présidents amorties est
 rempli de personnes qui ont de l'Esprit et de la
 capacité, le plus ancien est M. de Grimard qui est
 extrêmement vieux, M. D.

M. De La Lanne est ensuite, il est plein d'honneur
 et de vertu, il est très renommé, cela fait que M. de
 Montequiou qui est bien en état d'agir est regardé
 comme a la tête du Banc, il est petit fils du costé de sa
 mere de feu M. Du Bernay qui est mort Premier
 Président en ce parlement, est un homme de mérite
 et de capacité, et qui fait très bien sa charge, il y a

ensuite M. d'Espagne qui a beaucoup d'esprit, et
qui est tres sçavant, j'ay eû inutile d'entrer dans
le detail de tous les autres, ils sont bons sujets,
il y a une charge vacante par la mort de M.
Daujac qui estoit de la religion et s'estoit conuert.
La grande chambre est tres bien composee, il y a
presentement un grand nombre de conseillers
capables, M. de Sabourin est le doyen qui est
agé de plus de 86. ans, c'est un homme tres habile, d'une
famille attachée dans tous les temps au service du Roy, il
donne des marques tous les jours de sa capacite,
j'en ay pas eû deuois entrer dans le detail des
gens capables qui sont dans la grande chambre,
il y en a beaucoup, il y a long temps que cette
chambre n'a esté si bien remplie, elle est tres bonne.

La charge de procureur general estoit vacante
depuis le mois de novembre dernier, le Roy veut
de la remplir de M. du Vigier qui estoit President
en la 1^{re} chambre des enquetes, il auoit esté
conseiller en la chambre de l'Edit, il estoit de la
Religion, et s'est conuert.

M. Dusault l'ancien des auocats generaux possede
cette charge depuis pres de 40. ans, et a succédé à
feu M. son pere qui est mort Doyen du parlement
il est tres habile et a de la vertu.

M. Dallon est l'autre auocat general qui est
fils de M. Dallon premier President au parlement
de Dau, il n'a cette charge que depuis quelques
années, étant jeune.

L'on suit le droit écrit il y a beaucoup de

Seneschaussées ou il ya des coutumes ou usages,
l'on a point recours aux coutumes voisines dans tout
ce qui n'est point décidé par les coutumes et usages
de ce lieu on a recours au droit écrit suivant
lequel on juge.

Il y a dans l'étendue de la généralité de
Bordeaux neuf grandes Seneschaussées ou
Baillages avec sièges Présidiaux. Bordeaux porte
le nom de la Seneschaussée de Guyenne, Libourne
a été créé en 1639. et feroit partie de l'ancienne
Seneschaussée de Guyenne; Périgueux, Sarlat,
Agen, Condom, Nérac pour l'Albret, Bazas, Bea-
Lannes ou Dax, ces Présidiaux à la réserve de
Libourne Sarlat et Nérac ont été créés en 1551.
et établis en 1552. sous Henry second.

Il y avoit eu par l'Edit de 1551. un Présidial
créé à Bergerac, il ne subsista pas, c'est une
ancienne Seneschaussée paroissant être établie
longtemps auparavant 1474. elle a présentement
une petite étendue.

Il y a quatre Seneschaussées moins considérables
dans l'Albret dont sera fait mention en particulier,
ces quatre Seneschaussées ressortissent au Parlement
de Bordeaux, c'est auoir le Seneschal de Bergerac
que je viens expliquer être ancien dont l'appel au
Card et l'Edit seulement est porté au Présidial de
Périgueux, Le Mont de Marsan à Condom, et
Severt et Bayonne à Dax.

A l'égard du Présidial de Nérac il fut créé en
1629. il ne fut établi qu'en 1639. il est pour tout
l'Albret il est nécessaire d'expliquer que l'Albret

appartenant à antoine de Bourbon père de Henry 4.
par le mariage de Jeanne d'Albret. Reyne de Navarre
Henry 2. donna des lettres patentes en 1556. par lesquelles
il érigea l'Albret en Duché, et permis au Roy, et à la
Reyne de Navarre d'établir 4. Sieges dans le Duché
d'Albret qui furent Nerae ou l'on établit un Lieut.
particulier dans les trois autres Sieges qui sont
Castel jaloux Tartax et Castel morin.

Lors qu'Henry 4. parvint à la couronne, l'Albret
y fut réuni, il y eut un Edit en 1607. qui fit
officiers Royaux tous ceux qui étoient dans
l'étendue de terres qui appartenoient à Henry 4.
Lorsqu'il parvint à la couronne, cela fit que les
officiers du Duché d'Albret devinrent Royaux,
le Roy ayant donné le Duché d'Albret à M. le
Duc de Broillon en 1611. pour partie de l'échange
de Sedan et de Raucourt, cela adonné lieu à
une grosse contestation entre M. le Duc de Broillon
et partie de ces officiers qui prétendent se conserver
Royaux pour les cas Royaux, au lieu que M. le
Duc de Broillon soutient que pour les cas Royaux
on ira au Sénéchal et présidial de Nerae, de
sorte que les officiers de Castel jaloux et la
plupart de ceux de Castel morin n'ont pris que
des provisions de M. le Duc de Broillon, ceux
de Tartax ont des provisions du Roy, ce procès
est à juger au conseil, ceux de Tartax se conservent
dans la possession de connoître des cas Royaux
et de juger mesme avec le Vice sénéchal d'Albret
ou son Lieutenant des criminels en dernier ressort
en ayant eu une attribution, tous les juges ord.

qui estoient Royaux dans l'etendue du Duché
d'Albret sont devenues seigneuriales.

Il y a dans la generalité de Bordeaux une
autre senechaussée qui est celle de Tarbes pour
la comté de Bigorre, elle n'a esté faite royale que
par l'édit de 1607. parce que la Bigorre appartenoit
à Henry 4. comme Roy de Navarre, et j'ny avoit
qu'un juge comtal, on alloit au senechal de Toulouse
pour les matieres beneficiales et les cas Royaux

Il y a eu un presidial etably en 1660. avec un prevost
des Marchaux, cela fut supprimé en 1664. cette
senechaussée n'est point du ressort du parlement
de Bordeaux, elle est de celuy de Toulouse, j'y a
presentement neuf officiers.

Il y a un siege en soule que l'on nomme Lissare
ou ceux qui ont certaines nobles ont droit d'assister
pour estre juges, jugeans suivant l'ancienne
coutume du pays, les appellations de ce siege
alloient au presidial de Dax, l'on a vny la soule
au parlement de Dau j'y a 7. ans, les appellations
de ce siege vont au parlement de Dau presentement.

Il y a un siege a Mauléon pour la ville de
Mauléon dont les appellations vont au D'au

Outre les senechaussées que j'ay expliquées
dont les appellations sont portées au parlement,
il y a beaucoup de baillages Royaux, prevosts et
justices Royales dans l'etendue de la generalité
de Bordeaux dont les appellations ressortissent
aux senechaux.

Les appellations du juge de Baye ressortissent

au senechal de Bordeaux qui adans son Etendue
20. parroisses qui composent le Grlayois, l'on en
adistrait quelques unes pour la vente des
justices.

Vitrezay qui est engagé a M. le Duc de s.^t Simon
Bourg dont le Roy a engagé toutes les parroisses
depuis un an il y en a voit 18.

S.^t Macaire qui est engagé a M. le Duc de foix
La Breuôté Royale d'entre deux mers ou il ya
45. parroisses.

La jurisdiction d'ambarez qui a 5. parroisses
Toutes ces jurisdictions sont du ressort du
senechal de Bordeaux.

Il ya dans celuy de Libourne S.^t Emilion qui a
cinq parroisses.

Sauveteore en a 8. dans son Etendue.

S.^t foix qui est une des dependances d'agenois
a fait partie de l'engagement de M. le Marquis
de Richelieu a 22. parroisses.

Dans l'Etendue de la senechaussée de Bergerac
il ya un prévost Royal qui est le premier juge
dans la ville

Mozins engagé a M. le Duc de La force.

Et Moulins a M. de Vivon.

Dans l'Etendue de celle de Brigueux il ya la
Linde qui est unctore engagée a M. de Cumont

Chiviers

Dans celle de Sarlat il ya Domme Villefranche

et Monpazier engagé a M. de Vivon

Dans celle d'agenois il y en a tres grand nombre
les principales sont Villeneuve d'agennois, Marmande,

Courroux, Semmes et Castillonnois.

Ces justices Royales ont dans leur étendue plus des deux tiers des paroisses de l'agenois, elles ressortissent au senechal d'agen, l'enumeration des autres justices Royales seroient trop longues.

Il y en a environ la moitié dans la senechaussée de Condom.

Il est a remarquer que M. le Marquis de Richelieu est engagé de tout l'agenois et Condomois.

Il y a dans la senechaussée de Marsan le Gauardan ou il y a 12 paroisses qui a esté engagé a M. le President de La Caze.

Roquefort de Marsan qui appartenoit en partie au Roy, laquelle partie auoit esté engagée a M. Davre Lieutenant general du Mont de Marsan qui vient de la vendre au Conseigneur qui est dans cette terre, M. de La Salle Causins con.^{te} au parlement de Bordeaux.

Il y a Villeneuve de Marsan, Grenade, et Justin et plusieurs autres.

Dans l'étendue de la senechaussée de St. Sever

Il y a un premier juge Royal a St. Sever.

Dans l'étendue du senechal d'ax, il y a le premier Royal de Dax qui a 44 paroisses dans son étendue qui sont celles autour de la ville de

Dax.

Dans la senechaussée de Bayonne il y a un baillage particulier pour tout le pays de Labou a la reserve des paroisses de Guiche, Brardox,

et vult qui font partie du Duché de Grammont.
Dans l'étendue de la senechaussée de Bazas
il y a prévôté Royale de Bazas.

Justice de La Neulle

Il y a en Bigorre plusieurs justices Royales
Celle de Bigorre est une de la plus considérable.
Celle de Vic Rabastia est peu de chose.
Gourdon aussi tres peu de chose.

L'on voit par ce qui a esté expliqué sur le
Duché d'Albret qu'avant qu'il eut esté donné en
échange au Duc de Brillon Le Roy estoit
seigneur dans la plus grande partie des paroisses
de la generalité de Bordeaux, il n'y a que le
Berigord ou le Roy n'est seigneur que de tres peu
de paroisses.

Je ne marque rien sur les justices des terres des
seigneurs par ce qu'en expliquant ceux qui en
possèdent je marqueray si elles ont une grande
étendue.

On doit remarquer que les jurats de Bordeaux
ont la justice criminelle par prévention avec le
Lieutenant criminel de sorte que la plus part des
affaires criminelles se jugent par les jurats,
par ce qu'ils ont une compagnie de 60. archeves
qui font garde dans l'hôtel de ville, et comme
ils sont en état de faire exécuter les décrets qu'ils
donnent cela fait que l'on s'adresse plus volontiers
à eux, ils ont outre cela la potie
Dans tout l'agenois et le Condomois les consuls

et jurats ont la conuigneurie criminelle, ils jugent
une partie des crimes qui s'y commettent.

M. le Marquis de Montferriand est mort.
sa charge a esté donnée a M. son frere capitaine
dans le regiment du Prince Lamille, il est
senechal de Guyenne dans laquelle est Bordeaux
et Libourne, il demeure dans la province, il est
homme de condition et a de belles terres dans l'élection
de Bordeaux.

M. le Marquis de Lauriere Dompadour est
senechal et gouverneur de tout le Perigord ou sont
les senechaussées de Perigueux Sarlat et Bergerac
il est de la maison de Dompadour, et a épousé une
fille de M. le Marquis de Navailles, il est presque
toujours a Paris, il a une belle terre dans l'élection
de Perigueux, je croy deuois remarquer que
ces provisions sont separées de celles de
senechal.

M. le Marquis de Broissiere de la mesme maison
que M. Durac de la mesme maison que M. de
Durac et de Lorge, terre de Lagenois et Condomois,
il en a traité avec M. le Marquis de Belleune
beau frere de M. le duc de Lauzun qui demeure
en Agenois.

M. de Durac de la mesme maison que M. de
Broissiere terre de Bazadois, et a son bien dans
cette étendue.

M. le Marquis de Lansac Roquetaillade est
senechal de tout l'albret il est de la maison de
Lansac et demeure près de Bazax.

M. le Comte de Gondrin terre de Dax, s. seigneur

et Brayonne j' est cousin germain de M. de Montspan
de mesme maison.

M. de Raignan de Memes colonel d'infanterie
les du Marsan, est un parent de M. le President
de Memes.

M. D'vitebie les Dupays de Labou qui ressorti
a Brayonne, la maison est ancienne son pere
l'estoit j' est Lieutenant de vaisseau et commande
comme Bailly les 1000 hommes Dupays de
Labou.

M. Demua con.^o au parlement de Toulouse
pere du major des Dragons du Regiment du
Roy les de Bigorre.

M. le Marquis de Monins qui est cousin
germain de M. de Treuille les de Soule et
commande les milices Dupays.

Il y a une maitrise des Eaux et forets
pour toute la Guyenne, on vient d'etabli une
chambre qui doit connoitre en dernier ressort
des affaires qui concernent les Eaux et forets

La chambre est composee de M.^o les

Presidens amortis du parlement avec huit
con.^o qui doivent juger avec le grand maitre
des Eaux et forets, un Lieutenant particulier
qui a este cree quatre con.^o qui concerne le
ressort du parlement de Bordeaux, j' y a
aussy un procureur et un avocat du Roy, ces
chargees commentent de s'elever, cette chambre
n'a point encore fait de fonction

Il y a un M.^o des Eaux et forets a Bordeaux

qui connoist en premiere instance des affaires qui concernent les eaux et forests dans l'étendue de la generalité de Bordeaux dont les appellations doivent ressortir a la table de marbre qui vient d'estre établie. Il y a deux sieges d'amirauté dans l'étendue de la generalité de Bordeaux, l'un a Bordeaux, et l'autre a Bayonne, il y a un Lieutenant a chaque siege et un procureur du Roy, les fonctions en sont assez belles a cause du commerce, et du grand nombre de vaisseaux qui viennent dans ces ports et principalement a Bordeaux.



Finances.

Je croy deuoir commencer d'expliquer qu'il y a une cour de aides a Bordeaux qui n'a dans son ressort que six Elections qui composent presentement le pays taillable de cette generalité, elle fut crue en 1629; elle est composée d'un premier President, de 28. con.^{tes} procureur general, et deux avocats generaux, il n'y auoit pas un si grand nombre d'officiers dans son commencement, il y a eu plusieurs creations d'officiers faites depuis, lorsque la cour de aides a obtenu son retour de Libourne a Bordeaux en 1690. l'on a augmenté d'un President et de trois con.^{tes}, cela fait qu'il y a presentement six presidents et 28. con.^{tes}

La charge du premier President est assez belle, il n'a pourtant que 3000^l. de gages payés. Cette charge a esté vendue autrefois cinquante

mil écus, on n'en trouuera pas 10000^{tt} presentement
elle est possedée par M. de Subiraut qui a esté
con.^{tt} au parlement de Bordeaux, et qui l'a chepté
jl ya 25. ans de M. de Montac dont jl epousa
la fille

Les charges de President a la cour des aydes
ne seroient pas presentement plus de 45000^{tt}
jl y en a une a vendre jl ya 8. mois dont on ne
trouue pas cette somme, celles de con.^{tt} 20000^{tt}

Je croy deuoit remarquer que la cour des aydes
ny le bureau des finances n'ont aucune jurisdiction
dans le Marsan, la Gironne le pays de Labour
et la Soule, Lorsqu'il ya quelque contestation dans
le Marsan, et dans la Gironne, Elles sont portées
par deuant les senechaux, si le comm.^{tt} de party
n'en prend pas connoissance.

Pour ce qui est du pays de Labour et de la Soule
jl n'y a point d'impositions ord.^{tt} pour le Roy,
jl y en a eu plusieurs Extraord.^{tt} pendant la guerre,
et jl s'en fait quelques ones tous les ans pour les
affaires du pays.

Le bureau des finances est tres ancien, jl est
des 16. établi par francois premier, le bureau
estoit pour lors a Agen; jl n'y auoit que cinq
Tresoriers de France ou generaux des finances
en chaque bureau du temps d'Henry 3. qui fit
deux creations de Tresoriers de France, elles
sont des années 1577. et 1586. on ne trouue
point les anciens registres auant 1580. on deuit
ce que je viens de remarquer par les declarations

et d'autres memoires, il y a presentement 25.
 Tresoriers de France deux procureurs et deux
 avocats du Roy, y ayant eu un procureur du Roy
 estably en 1689. ce bureau n'a de fonction que
 dans le ressort de la cour des aydes, il y avoit
 cy devant une grande Etendue, on crea le bureau
 de Montauban en 1654. auquel on donna vny
 Elections qui composent presentement la generalite
 de Montauban qui faisoient partie de celui de
 Bordeaux, les Elections de Sainte et Cognac
 pour l'indemnisee en partie elles ont este demembrees
 en 1694. Lorsqu'on a estably le bureau des
 finances a La Rochelle, et que l'on y a fait une
 generalite de sorte qu'il ne reste presentement
 que six Elections qui sont

| | |
|-----------|-----------------------------------|
| Bordeaux | } les tailles y sont personnelles |
| Perigueux | |
| Sarlat | |

| | |
|-----------------|------------------------------|
| agen | } les tailles y sont reelles |
| Condom | |
| Les Landes d'ax | |

La generalite de Bordeaux portoit en 1688.
 2996187^{tt}

L'on doit remarquer que les Elections de Sainte
 et de Cognac en porteroient 649980^{tt} ainsi les
 6. Elections qui composent presentement la
 generalite de Bordeaux porteroient 2546867^{tt}

Je croy qu'il est bon d'expliquer la difference
 des impositions des lieux ou les tailles sont

personnelles de ceux ou elles sont reelles, puisqu'il
y a 3. Elections dans cette generalité ou elles sont
personnelles, les Ecclesiastiques les Gentilshommes
et ceux qui ont des privileges ou Exemptions ne
sont point taxez, l'on cottise chacun dans le
lieu de son domicile a proportion de ses biens
et facultez en quelques lieux qu'ils soient, et
dans les Elections ou les tailles sont reelles
les biens roturiers sont cottisez, personne de ceux
qui en possèdent n'est exempt, de sorte que chacun
porte de la taille a proportion de ses biens roturiers
qu'il a, il y a des endroits ou les tailles sont
reelles dans lesquels l'on impose pour l'industrie,
cela se pratique peu dans la generalité de
Bordeaux, ainsi une personne qui n'a point de
bien en fond ne porte point de taille, et un roturier
qui n'a que du bien noble n'en porte point autre.

La Guerre ayant commencé en 1688. les tailles
furent augmentées en 1690. d'un dixieme, elles
furent diminuées en 1695. d'une mesme somme,
on commença a imposer un tres grosse somme
pour l'entretien outre la taille l'hiver de 1689.
a 1690. on a continué depuis jusqu'à l'hiver de
1697. a 1698. on a fait beaucoup d'autres
impositions depuis le 1^{er} avril 1696. jusqu'au
1^{er} avril 1697. En sorte que l'imposition sur
les six Elections qui composent cette qualite
amonté dans lad. année a 4190572^{tt}, l'imposon
de la taille de 1698. n'est que de 2015668.^{tt}
a cause qu'il y a un moins imposé de 200000.^{tt}

27.

accordé pour les paroisses qui ont souffert par
la gelée du mois de decembre 1696. et jan^{er}. 1698. ou par
les quêtes.

Deces 2015668.^{tt} l' Election de Bordeaux en

| | |
|-----------------------------|------------------------------|
| porte | 452030. ^{tt} |
| Perigueux | 409009: |
| Sarlat | 221451: |
| agen | 483547: |
| Condom | 329216: |
| Les Landes ou Dax | 120415: |
| Total | <u>2015668.^{tt}</u> |

La difficulté qu'il y avoit pour les recouvrements
avant la paix faisoit connoître qu'il y avoit de
l'exces dans les impositions, la paix adonné
lieu a une grosse diminution, le commerce commence
de se retablir, on doit esperer si il va bien que la
province pourroit se retablir, elle a beaucoup
souffert par la gelée et par la grêle cette année,
L' Election de Bordeaux est composée de 459.
villes, bourgs, ou paroisses qui font 78000. feux
Perigueux de 383. villes, bourgs, paroisses
ou villages et de 71000. feux
Sarlat de 241. villes, bourgs, paroisses
ou villages, et de 33160 feux
agen l'imposition se fait par jurisdiction, il
y en a 133. qui font 503. villes, bourgs ou
paroisses, et 89462 taxes, on ne peut pas
expliquer les feux dans les Elections ou les
tailles sont reelles, parce qu'il y a bien des

personnes qui ne sont pas dans le rolle des tailles
n'ayant aucun bien en fonds ou n'en ayant que de
noble, ainsi on ne peut expliquer que par ceste.

Condom une partie s'impose par jurisdiction il y en a
180. qui composent 512. paroissex et 64451. cottex.

Les Landes ou Dax 268. villes, bourgs et paroissex
ou villages et 32728. taxex, le tout ensemble
fait 2866. villes, bourgs, paroissex ou villages
et 369057. taxex.

La Gabelle et les aides n'ont partieu dans la
generalité de Bordeaux, on prend des droits
sur le sel au convoi, et a la comptable comme
l'on prend sur d'autres marchandises.

L'on donne a Bourg et a Bayonne un nombre
de mines de sel pour la provision des habitans
qui ne payent que les droits d'entrée et de sortie
il y a un traité pour Libourne, on donne une
somme au lieu de 300. mines de sel pour la
provision des habitans, de sorte que l'on paye
les droits d'entrée et de sortie, les marchans
font le commerce de sel comme celui d'autres
marchandises, pour ce qui est de Bordeaux on
ne paye que les droits d'entrée on paye ceux de
sortie, Lorsqu'on charge pour le haut de la
riviere, il faut des billets des commis des fermes
pour le faire sortir, le sel se debite dans la ville
comme d'autres marchandises.

L'on prend les droits aux abayonne et a Dax
pour les sels qui entrent par la riviere de
l'Adour.

Il faut aussi remarquer que la Guyenne n'est point dans l'étendue de cinq grosses fermes, et qu'elle est de ces provinces que l'on réputé étrangères.

On prend les droits de comptabilité à Bordeaux à l'entrée et sortie de l'ancienne sénéchaussée de Guyenne qui est depuis et de Marais ou Langon jusqu'à la mer du côté de Medoc, et de Bayonne jusqu'à la Saintonge, outre ce deux droits de convoi sur certaines marchandises à Bayonne et dans le pays de Labour, les droits de la coutume de Bayonne dans l'élection de Lanneux et partie du Bazadois, les droits de sortie de la traite d'arsac en Bigorre, et à la sortie de la généralité de Montauban, pour entrer en Agenois, Condomois, et de Bigorre, les droits de la patente de Languedoc, il y a mesme quelques bureaux du côté de Condom et de Nérac pour les droits de la patente de Languedoc, tous ces droits sont différents, ils seroient trop long à détailler dans ce mémoire.

Pour ce qui est des domaines le Roy en a peu présentement en main ou en celle de ses fermiers, les deux principales terres dans la duché de Bordeaux estoient la duché d'Albret, et les comtes d'agenois et Condomois, la première a esté donnée en échange pour partie de Sedan et de Raucourt au M. le Duc de Brillon de sorte que est présentement une terre seigneuriale, L'agenois et le Condomois sont engagés à

M. le Marquis de Richelieu, toutes les paroisses
du Bourgeois, partie de celle de Blayais, les
seigneurs de Gabaret, Roquefort de Marsan, et
quelques paroisses en Serignord ont été vendus
depuis peu à titre d'engagement, il reste peu de
domaines utiles entre les mains du Roy.

Il n'y a eu que huit ou neuf juridictions qui,
sont d'une assez grosse étendue, qui ont donné
au Roy pour empêcher l'aliénation.

Les greffes sont vendus ou d'ice traitans en
jouissent pour l'aliénation.

La ferme des domaines ne consiste plus qu'aux
droits sur le contrôle des exploits, le Roy
rembourrant actuellement les 2 qui étoient
aliénés, pour ce qui est des changes ils vont
être vendus.

La Bigorre et la Soule ne font pas partie
de la ferme des domaines de Bordeaux, ils
sont unis à celle de Béarn et de la basse
navarre, c'est M. l'intendant de Béarn qui en
prend connoissance.

Le papier et parchemin timbré a lieu dans la
généralité de Bordeaux comme dans tout le
Royaume, à la réserve de Bayonne et du pays
de Labour.

À l'égard des droits du tabac les juridictions
où il est permis d'en semer dans la généralité
de Bordeaux sont agenois et condomois, les
fermiers ont droit de prendre par préférence
tous les tabacs qu'ils ont besoin en les payant.

au prix qu'ils le vendent, ils conviennent d'un certain prix tous les ans avec les marchands du cru pour leur livre de tabac dont ils ont besoin pour la fourniture. on donne pour les autres des permissions pour les transporter à Marseille afin de les envoyer en Italie, il s'en charge peu à bord aux pavées, les droits pour la vente du tabac sont établis dans la généralité de Bordeaux comme dans le Royaume.

Les fermiers de la ferme d'occident ont aussi dans leur ferme la marque des chapeaux, et c'est une ferme particulière.

Le droit de la marque de l'or et de l'argent avoit été aliéné, le Roy y rentre.

Le droit de contrôle des actes qui a été établi depuis la guerre avoit été aliéné, le Roy y rentre.

On avoit voulu réunir celui des petits sceaux aux officiers des justices et aux notaires, on en a fait une ferme, on a réuni ce contrôle des dépens et les certificats des crimes aux procureurs postulans des justices à la réserve de quelques endroits, ou de particuliers les ont acquis.

Il y a des contrôleurs des banes de mariage que l'on établit présentement. Il y avoit eu des droits sur le mesurage des grains, cela s'éteint par le moyen des sommes que payeront les communautés parce que ce droit étoit à charge au peuple.

Je croy avant d'entrer dans le détail des élections qui composent la généralité de

Bordeaux et d'expliquer quels sont les
principaux fruits qui se recueillent que j'avois
remarquer les ports de mer qu'il y a, lesquels
donnent lieu a la bord d'un grand nombre de
vaisseaux etrangers qui viennent charger de
denrées de cru du pays pour les porter en
angleterre, en hollande, a hambourg, et dans le
nord.

Tous les ports de mer qui sont dans l'étendue
de la generalité de Bordeaux sont dans les
rivières a la réserve de la tête de Bruck qui est
dans un bassin du port de Soled et de la rade
de S^t Jean du Lux qui sont en pleine mer,
ainsy que je l'ay expliqué.

La Gironde est la rivière la plus considerable
elle porte ce nom, Lorsque la Garonne et la
Dordogne se sont jointes au dessous du bec
d'Amber, il y a différentes entrées, il faut se
servir dea vents depuis le sud jusqu'au nord en
passant par l'ouvert pour entrer, et de ceux
depuis le sud jusqu'au nord en passant par
l'isthme pour sortir.

J'avois remarquer qu'il y a sur la Gironde,
Lorsque ces deux rivières sont jointes qu'un lieu
assez considerable qui est Blaye, on le qualifie
de ville, quoy qu'il ne soit point environné de
murailles, le reste sont bourgs ou villages, ceux
qui sont a droit en descendant de Bordeaux
a quatre lieues au dessous de Blaye sont de
Saintonge et a gauche de Medoc.

Le flux et reflux sur la Garonne va jusqu'a

Langon et s^t Macaire qui sont a huit lieues
 au dessus de Bordeaux, de sorte que le flux et
 reflux monte dans cette riviere depuis son
 embouchure dans la mer pres de 30. lieues, et
 dans la Dordogne 26. a 27. lieues dans les grandes
 marées montant jusqu'à castillon trois lieues
 au dessus de Libourne, il se trouve sur la
 Garonne la ville de Bordeaux, et sur la
 Dordogne celle de Libourne et Bourcq qui sont
 les endroits ou l'on vient faire les cargaisons
 pour porter dans les pays étrangers.

Les grosses Cargaisons se font a Bordeaux
 il se charge peu de chose dans les autres ports,
 la ville de Bordeaux est non seulement
 considerable, par ce qu'elle est tres ancienne,
 qu'il y a un archevesché, que le parlement y a
 sa s^eance, la cour de a y a le bureau des
 finances, et plusieurs sieges de justice, elle
 est encore plus par sa situation par ce qu'elle
 se trouve presque au milieu de l'Élection de
 Bordeaux dont le pays est fort abondant en
 vin, ce qui donne lieu aux étrangers de venir
 faire de grandes cargaisons d'eau de vie
 et de vin pour porter dans leurs pays, il se charge
 dans une année ou le commerce va bien, cent
 mille tonneaux de vin pour porter hors le
 Royaume, ces vins que l'on charge ne sont pas
 tous recueillis dans l'Élection de Bordeaux, ny
 dans la generalité, l'on en porte de la genois, de
 l'Élection de Condom qui en font partie, il en vient

une grosse quantité de la generalité de
Montauban et du Languedoc, le fauxbourg
des chartons est le lieu ou l'on doit mettre les
vins qui ne sont pas de l'Élection de Bordeaux,
parcequ'ils ne doivent pas entrer dans la ville, on
les porte pour vendre aux étrangers, l'on suit une
ancienne transaction passée en 1500. entre le
Languedoc et la ville de Bordeaux qui a réglé la
descente des vins à Noël, et le lieu ou l'on doit les
placer qui est dans le fauxbourg des chartons,
l'ancienne Seneschauverie de Bordeaux a par ce
moyen un temps de premier pour vendre des vins,
l'on doit se conformer en tout à cette transaction qui
a servi d'exemple depuis près de 200. ans.

Le Commerce se fait à Bordeaux par trois sortes
de personnes, le moindre par les marchands françois
beaucoup par des étrangers qui se sont fait
naturaliser avant 1675. le reste par des étrangers
qui viennent demeurer à Bordeaux pour faire le
commerce, et qui s'en retournent hors du Royaume
avec l'argent qu'ils ont amassé quand il leur plaît.

L'on doit remarquer au regard des étrangers
naturaliser qu'ils ont pris des lettres de
naturalité avant 1675. on n'en prend point depuis
parcequ'on revoqua pour lors les privilèges des
bourgeois qui jouissoient de l'exemption des
droits de comptable, et comme il n'y a plus de
privilèges on ne prend plus de lettres de
naturalité.

L'on doit encore observer que la plus part des

marchands qui font commerce agissent par
commission des marchands étrangers, En sorte que
les marchands qui sont à Bordeaux font pour
leurs comptes, et plus souvent comme commis^{res}.

Il y a des foires à Bordeaux qui durent
15. jours chaque année exemptes des droits de
comptable pour ce qui se vend en foire elles ont été
établies en 1565. par Charles 9. l'une depuis le 1^{er}
mars jusqu'au 15. la deuxième depuis le 15. 8^{bre}
jusqu'au 29. cette dernière est pour l'ordinaire
la plus considérable, parce que l'on vient charger
des vins dans la primeur, Lorsque les vaisseaux
ont chargé et qu'ils partent avant la fin de la
foire ils arrivent en Hollande avant que les
glaces ayent fait cesser la navigation.

Il y a presque toujours dans le port de Bordeaux
quand le commerce va raisonnablement cent
vaisseaux étrangers, et dans le temps des foires
4. ou 500. il y en a eu souvent davantage, les
principales cargaisons que font les étrangers
sont des vins des eaux de vie, des prunes, du
vinaigre, de la raisine, les droits du Roy ont monté
quelque fois dans les bureaux qui sont dans
l'étendue de l'élection de Bordeaux à plus de
quatre millions de livres.

Les étrangers apportoient autrefois des
draperies et étoffes des manufactures
d'Angleterre et d'Hollande, de la toile, l'entrée
de ces marchandises n'est point permise quant
à présent, par le port de Bordeaux on apportoit

aussy beaucoup d'haran et du poisson dea pesches
dea étrangers.

On doit prendre garde al regard de la balene
et de la molue apprendre dea precautions que
cela ne nuise pas aux pesches dea francois, le
commece n'est point encoire etably avec lea
anglois, il vient peu de leurs vaisseaux jusques
apresent, il ya quelques deoisois, il est venu
beaucoup d'hollandois depuis la paix, le commece
n'est pas entierement etably, lea étrangers
apportent beaucoup de beurre de fromages, de
chairs salées, dea bas et dea stoffes, on a etably
de droits nouveaux tres forts par dea avertisse
depuis le mois d'octobre 1687. sur lea marchandises
étrangeres, cela est cause que l'on n'en a porte
pas beaucoup, il est a craindre si cela continue
que le commece de bordaux ne diminue
considerablement, par ce que ce sont lea étrangers
qui envoient ou viennent eux mesmes charger
avec leurs vaisseaux qui ne viendront a roudes,
et qu'il ny a point de batiment francois qui
aille porter lea denrées de cette province dans
lea pays étrangers.

J'ay remarqué que la ville de bordaux
estoit ancienne, il en reste un monument qui le
fait connoître, est un lieu qui estoit destiné
pour le combat dea animaux qui se nomme
le palais de Galien, ce qui donne lieu de croire
qu'il a esté construit du temps de l'Empereur
Galien qui vivoit dans le 3.^e siecle.

Il y avoit un autre monument qui paroissoit plus ancien que l'on nommoit les pilliers tutelaires que l'on a abatu, lorsque l'on a agrandi le chateau Trompette, on a aucunes memoires a Bordeaux touchant ces antiquitez.

La ville de Bordeaux fait comme un cercle le long de la riviere, et depuis le commencement dit fauxbourg des chartrons qui est audessous de la ville jusqu'à la manufacture qui est audessus est un port perpetuel ou les vaisseaux se mettent.

Les vaisseaux ne montent point plus haut que Bordeaux, j'en vient de gros, il y en avoit un de 500 tonneaux j'y a quatre mois, ces gros batimens ne peuvent descendre que trois jours deuant ou apres le renouveau ou plein de la lune que les marées sont plus hautes qu'il y a plus d'eau.

L'on sçait que le montant dure cinq heures et le descendant sept, de sorte qu'il y a deux fois descendant dans les 24 heures trois quarts, les marées retardent chaque jour de trois quarts d'heures.

J'ay remarqué qu'il y avoit trois chateaux fortiffiez a Bordeaux je croy inutile d'en faire un plus grand detail, le reste de la ville est encore entouré de murailles, celles du jardin de l'archevêché qui est grand en font partie, les maisons le long des quais occupent la plus part des murailles de la ville etant baties et appuyés

dessus, on a réservé de passer par les chambres
des maisons en cas de nécessité pour le chemin des
rondes.

La ville de Bordeaux n'est pas bien grande, l'on
peut compter qu'il y a 42. ou 43000 personnes
dans son étendue et des fauxbourgs de la ville
est exempté, ne paye point de taille, des feux ne
sont point compris dans l'étendue de l'élection
de Bordeaux, il y a plus de 5000 maisons dans
la ville et les fauxbourgs, c'est la ville du Royaume
du plus gros commerce à l'égard des étrangers, et
où il vient plus de vaisseaux étrangers.

J'ay marqué que Libourne est sur la Dordogne
que les vaisseaux étrangers y vont, il y en a peu
la ville a été bâtie en 1246. les murailles en
sont belles, elle est très bien située, la rivière
de Lysle se joignant à la Dordogne près d'une
des portes de la ville, j'ay marqué que l'on
travailloit à rendre cette rivière de Lysle navigable
par de bas afin que les marchandises puissent
être apportées du côté de Bergerac avec plus de
facilité, l'on a accommodé ceux de la rivière de
Vezère depuis Tarascon elle tombe dans la
Dordogne au dessous de Bergerac, il y a encore
à travailler, si la navigation de ces deux
rivières réussiroit et étoit rendue facile on
porteroit à Libourne ce qui vient du Périgord
et du Limozin, elle deviendroît une ville.

D'Entrepont pour les marchandises, et l'on y chargerait apparemment le vin l'eau de vie, et les châtaignes et autres denrées du Périgord, et du Limozin sur les vaisseaux étrangers qui viendraient charger, le principal commerce qui se fait présentement à Libourne est pour les bestes qu'on envoie en Périgord et en Quercy par la rivière de Dordogne, l'on y charge peu de vaisseaux étrangers, quoique la ville soit située dans un pays abondant en blés et en vin, l'on porte présentement presque tout à Bordeaux, il y a dans la ville un présidial, la cour des aides y a tenu ses séances plusieurs fois lorsqu'on la transféra à Bordeaux en 1690. elle étoit à Libourne depuis 1675.

Bourg est un petit port sur la Dordogne à un quart de lieue au-dessus du bel d'Ambe il vient quelques vaisseaux ou barques chargés de vins assez bons et qui se conservent bien à la mer, il y en a de rouges et de blancs.

Blaye est un autre port ainsi que j'en ay expliqué est situé sur la Gironde, il y vient quelques vaisseaux étrangers, et plusieurs barques Bretonnes chargés de vins de Blaye qui ne sont pas si bons que ceux de Bourgeais, il y en a de blancs et de rouges, cette ville est située qu'à quatre lieues de Saintonge il y a de ces marais considérables dans le

voisinage qui ont esté de secher dans lesquels
on recueille beaucoup de bleds, et dont M. le Duc
de St. Simon en possède une grande partie,
de sorte que quand il est permis de porter des
bleds hors de France, Maye est un port ou l'on
charge la plus grande partie de ceux qu'on
tire de Saintonge et des marais qui n'en sont
point éloignés.

J'ay marqué qu'il y avoit dans l'étendue de
l'élection de Bordeaux un bassin que l'on nomme
Arcasson sur la cote de Medoc dont l'entrée
est à 18. lieues de la riviere de Bordeaux, et
24. de Bayonne, sa circonférence est d'environ
8. lieues autour duquel il y a onze paroisses
et plusieurs villages, une grande partie des
habitans de plusieurs de ces villages sont
des pecheurs, le principal lieu est la tête de
Buseh qui n'est qu'un bourg, l'on prétend qu'il
y avoit autrefois une ville, cela est si ancien
qu'il n'en reste point de vestiges.

M. Domaria dans son histoire de Brearn
prétend que c'étoit la cité des Brogattes, autrement
Bragas, l'on y charge que du Bray, de la raisine,
et des gaudrons étant voisin des Landes,
l'entrée de ce bassin est au nord est, et la sortie
au sud est, elle est difficile par ce qu'elle est
entourée de côtes fort dangereuses et que l'on
ne peut entrer, et que si l'on ne pouvoit entrer

Dans le bassin l'on s'achoueroit, on est fort en
 surteté quand on y est, il n'y a que deux brasses
 d'eau sur la bave, les barques de 50. tonneaux
 en sortent assez facilement en été par tous les
 vents, au moins que ceux qui empêchent de sortir
 ne soient extraordinairement violens du nord
 jusqu'au sud est passant par l'est, pourvu que
 la mer ne soit pas fort orageuse, et l'on entre
 par les vents depuis le nord jusqu'au sud est
 passant par l'ouest.

L'entrée de la rivière de l'Adour est très
 difficile d'autant plus qu'elle a changé plusieurs
 fois depuis trois ans, elle avoit esté du costé du sud,
 elle commence de revenir du costé du nord, la
 sortie en est encore plus difficile que l'entrée,
 les vents qui servent à entrer sont depuis le
 sud jusqu'au nord passant par l'ouest, et ceux
 pour la sortie depuis le nord jusqu'au sud passant
 par l'est, lorsque la mer n'est pas agitée sur la
 bave, l'on entre par les vents contraires par le
 moyen de la marée et des chaloupes, on ne peut
 pas faire la mesme chose pour la sortie, il n'y a
 depuis l'entrée de la rivière de l'Adour jusqu'à
 Bayonne que trois quarts de lieue, j'ay déjà
 marqué le temps de cette ouverture, il y a plus
 de cent ans,

Bayonne est une ville d'ongros comme ce
 j'ay marqué qu'il y avoit un duché, qu'elle a.

en etoient les fortifications, elle se trouue dans le
voisinage d'Espagne, les marchands receuans
toutes sortes de marchandises étrangères, par
le moyen de la mer, il les envoient en haute nauarre
et en arragon par des mulets qui viennent frequents
a Bayonne avec des laines d'Espagne, et au
retour portent des estoifes de France et des
étrangers, les marchands de Sampetune, et de
Saragosse demandent a Bayonne tout ce qui
est necessaire pour les habitans de haute
nauarre et d'aragon pour leur habillement,
et leur assortissement, et ceux de Sampetune
envoient ausy en castille ce qui est necessaire,
de sorte que Bayonne fournit la castille
comme la haute nauarre et l'aragon, on portoit
autrefois de Bayonne des sucres et laitonades
en haute nauarre, il s'y en fait une grande
consommation avec des chocolats, l'on y en
porte tres peu presentement de Bayonne, les
hauts nauarrois les font venir de St. Sebastian,
l'on vouloit établir de porter en aragon des
epiceries et drogueries, et cela ne s'est pas exécuté
la ville de Bayonne se trouue située de
maniere que les marchands tirent beaucoup
d'or et d'argent par le commerce qui s'y fait
il n'y a presque point de commerce de
Bayonne avec le reste de la France hors pour

les Laines, et ce qu'ils tirent pour enuoyer en
 Espagne, tout le commerce qu'ils font avec la
 France, l'Angleterre et la Hollande n'est presque
 rien, ils n'ont en veüe que celui d'Espagne et
 de Castille d'où ils tirent beaucoup de Laines
 qu'ils enuoyent ensuite dans tous les lieux où
 l'on en a besoin.

J'ay expliqué que la Rivière de Niue
 vient de la haute nauarre, se joint à l'Adou
 auprès des murailles de la ville de Bayonne
 de sorte qu'il y a deux rivières ayant flux
 et reflux dont l'une traüerse la ville, et
 l'autre passe le long des murailles d'icelle
 ce qui fait une situation tres particulière

Il vient par la rivière de Niue à brilay
 de mats, ils sont petits, il en vient de tres
 beaux par le Gave d'Oléron, on les tire de
 vallées d'Art et de Baraton dans les
 pyrennées proche l'Aragon, ceux de la
 vallée de Baraton sont les plus beaux, il
 faut les conduire par terre 5 lieues jusqu'au
 Gave d'Oléron dont on les mene par des radeaux
 jusqu'à la rivière de l'Adou avec une au
 dessus de Deyrouade

Je croy de uoir remarquer que toutes les
 rivières qui viennent des Bearn se
 nomment Gaves et pour les distinguer on

le nomme comme la principale ville ou ils
passent.

L'on pourroit encore tirer ces mats du costé de
Maulieu en doulc l'on ramasse des mats a
Brayonne, l'on y a fait une fosse pour les
ramasser, l'on en enuoye ensuite a Brest etc
Dans les autres ports ou l'on construit des
vaisseaux pour le service du Roy, on en a
construit plusieurs a Brayonne depuis la guerre,
on y peut travailler plus commodement, et
ameilleur marche que dans les autres ports,
a cause de la facilité d'auoir des bois, que l'on
a du costé d'Espagne qui est tres bon, plusieurs
forges n'en sont pas éloignées, l'on tire des
chanures pour les cordages du haut de la
Garonne vers Comminges, le gaudron et le Broix
de Landea, l'on y a construit un vaisseau
de 60. piees de canon, il y eut de grandes
difficultés pour le faire sortir, la barre de
Brayonne change souvent, cela fait qu'on ne
peut pas compter qu'il y ait assez grand
nombre de piees d'eau au grand esmarées,
pour faire sortir de si grands vaisseaux
il paroist que l'on y peut construire des
frigates de 45. a 50. piees de canon,
quoiqu'il y ait de grandes difficultés
de sortir de la rivière de qu'il y a des
vents contraires et que les vaisseaux de

queore ne puissent sortir qu'au renouveau,
 et au plein de lune, par ce qu'il n'y a pas assez
 d'eau.

L'on enuoye tous les ans de Brayonne et
 du pays de Labou plusieurs batimens aux
 pesches de la baleine et de la morue, ce sont
 des barques qui ont commencee d'aller a la
 pesche de la baleine proche l'isle de Firland
 et en Groenlan en 1605. et comme ils sont
 fort eloignes des lieux ou ils sont obliges
 d'aller a la pesche de la baleine et quelle seroit
 corrompue auant leur retour, ils trouuent le
 secret de fondre la baleine a l'eau, de la
 mettre en huile et en saou, les voyages sont
 longs, les equipages content plus cheus qu'en
 hollande, cela fait qu'il est a craindre qu'ils
 ne soient pas en estat de soutenir d'enuoyes
 a cette pesche, lorsqu'il n'y aura pas de plus
 grands droits pour les huiles et saoues
 venant de la pesche des estrangers que
 sur celles des francois, ou si ne leur ayde
 en faisant donner de l'argent a la grosse
 auanture sur un pied mediocre, ils
 enuoyent entre neuue a la pesche de la morue
 il y a plus de cent ans que cette isle a este
 decouverte ils alloient auparauant a la
 broque en Canada et ils y auoient encore

quelques vaisseaux.

Il y a l'rade de s^t. Jean Du Lux ou l'on
entre par les memes vents que dans la
baire de Bayonne, les batimens qui sont
mouilles dans cette rade souffrent
beaucoup par la grosse mer, ils se trouvent
endangere lorsque les vents cessent tout
d'un coup, par ce que la mer demeure agitee
et que les cables se rayent sur les rochers.

L'on sort de l'rade de s^t. Jean de Lux
de mesme que de la riviere de Bayonne
a la reserve de ces vents nord est et nord nord est
Lorsqu'ils sont forcez parce que les chaloupes
ne peuvent pas remorquer les vaisseaux.

Le port de Socra est entre des Roches, il ne
fait point de vent pour y entrer les batimens
qui sont a la rade de s^t. Jean de Lux de font
avec des greslins et des cubertans qui sont
sur les digues pour y entrer, les batimens sont
a sec a toutes les marées, ce sont les basques qui
ont fait le port il ya 70 ans pour mettre a
couvert pendant l'hiver les batimens qu'ils
envoient aux peschees.

J'en ay rien explique sur les ports de Cabretou
et du vieux boucault qui sont entre le bassin
d'Arcasson et l'entrée de la riviere de l'Adou
par ce qu'ils sont souvent bouchez par les sables

qu'il ny entre que des batteaux de pecheurs
 et des pinasses, il y auroit quelquefois
 assez d'eau pour faire entrer des barques
 de 30. a 40. tonneaux, l'on ose risquer d'y aller
 parce que la cote est fort dangereuse, et
 que les batimens qui y seroient entres ne
 seroient pas sur d'en sortir.

Après avoir expliqué l'imposition des
 tailles qui se fait annuellement sur la
 generalité de Bordeaux qu'elles sont les
 impositions des tailles presentement, la
 compagnie superieure ou ressortissent les
 appellations pour le fait des tailles, qu'elles
 sont les fermes du Roy, le commerce qui
 s'y fait par la mer, quels sont les ports
 il paroist bon de remarquer les jurisdictions
 et compagnies etablies pour la direction des
 tailles.

L'adresse du breuet pour la taille est faite
 comme partout ailleurs au M.^{or} les Intendants,
 M.^{or} les Tresoriers de France donnent separém.
 leurs avis sur lesquelles les commissions
 sont expedies qui sont adressées au M.^{or} les
 Tresoriers de France pour expedier leur attache.
 L'usage n'est point qu'ils deputent quelqu'un

pour assister au département des tailles.
L'intendant va dans les Elections faire
le département avec les officiers des
Elections sur lesquels sa voix prendra
comme dans les autres generalitez.

J'ay marqué que le bureau des finances
de Montauban a esté établi en 1634; on
Donna les Elections de Saintes et de
Cognac a Bordeaux, et les impositions
en l'année 1634. pour les tailles et
tailles ne montoient sur la generalité de
Bordeaux y compris les Elections de
Saintes et de Cognac qu'à 795000^{tt}. et en
l'année 1636. a 849000. et dans la suite elles
ont augmenté ainsi que l'on la explique.

Le bureau des finances de Bordeaux
est comme tous les autres en possession de
verifier et avorter les Etats au ray de
receueurs particuliers des tailles, et de
connoître du fait de la vie, il connoit
aussy presentement des affaires de
domaine, et recoit les foys et hommages
aveux et denombrement pour les terres
non titrées et la chambre des comptes luy
renvoze a examiner eux pour les terres titrées

afin d'envoyer ses observations.

37

Sous le nom de Voirie il faut entendre
c'estement la petite voirie, la grande consistant
aux reparations des chemins Royaux
construction et Entretien des ponts et chaussées
et se fait par l'Intendant avec un Tresorier de
France commis par arrest du conseil.

Les charges du bureau de finances de
Bordeaux ne se vendent pas presentement
plus d'édix mil lous.

Les officiers des Elections outre la direction
des tailles en la maniere cy dessus expliquée
veriffient les rolles qui sont faits par les
Collecteurs dans les Elections, ou ils ont reuuy
l'office de Lieutenant criminel, et dans celles
ou il y a un Lieutenant criminel entitre, cest
luy qui les veriffie, ils ont la jurisdiction
contentieuse des procez pour les surtaxes,
et des abus qui naissent a l'occasion de la
repartition des tailles faites par les collecteurs
sur les particuliers habitans de chaque
paroissee et villages dans les Elections
ou les tailles sont personnelles, al'égard
de celles ou elles sont reelles, il n'y a point
de ces sortes de procez, il ne peut ^{en} jauroir

que pour deuoio si de biens sont nobles, ils
ont la connoissance en premiere instance
des droits sur le papier et parchemin timbré
et sur le tabac, leurs charges estoient considerables
autrefois, elles sont apresent beaucoup
diminuées de consideration et de prix.

L'on travaille a faire un reglement general
pour les tailles dans les Elections ou les tailles
sont personnelles, il y a eu beaucoup de
memoires donnees au conseil a cet egard, et
des projets de reglement dresser, il est a
desirer qu'ils produisent un bon effet.

Pour ce qui est des Elections ou les tailles
sont reelles, il y a eu reglement fait en
l'année 1668. et une Declaration en interpretation
sur quelques articles en 1696. il y auoit eu
un projet de reglement entier que l'on n'a pas
eu deuoio expedier.

La cour des aydes de Bordeaux est une
cour superieure pour iuger les appellations de
sentences de six Elections qui sont dans
l'estendue de cette generalité, et elle n'a point
d'autre ressort, ce qui concerne les fermes du
conuoy et comptable, receuant les appellations
du president des ports qui est le iuge de ces

fermes etablies a Bordeaux et d'un autre qui
 est etabli a Dax pour la traite d'arsac et les
 fermes du costé de Bayonne, cette compagnie
 aussy comme toutes les autres cours de
 ayde la connoissance de decrets de
 immeubles de comptables de son ressort.

J'ay expliqué la maniere dont les Tresoriers
 de France connoissent du domaine, ils jugent
 aussy ce qui concernent les nouveaux droits
 joints a la ferme du domaine qui est le
 controle des exploits.

Le Roy tire plus de la Guyenne en temps de
 paix par les droits de conuoy et comptable
 de Bordeaux que par les tailles, la ferme
 du domaine, papier parchemin timbre, tabac
 ferme d'occident, chapeaux et autres fermes,
 et par ce qu'il tirera encore du controle des
 actes, des droits des petits seaux, et de la
 marque d'or et d'argent, et par ceux de
 la traite d'arsac, patente de Languedoc et
 coutume de Bayonne dont le Roy a que la
 moitié, et le Duc de Grammont jouissant
 de l'autre moitié, j'ay cydeuant expliqué
 que les droits de conuoy et de comptable

de Bordeaux ont esté quelques années
jusqu'à 400000^l. Il s'en doit aller pour
l'ordinaire en temps de paix à trois millions
800 mille livres, pour ce qui est de la traite
d'arsac, paitente de Languedoc pour les
bureaux établis en cette généralité, la part
et portion de la coutume de Bayonne dont
le Roy jouit le Roy en tire peu de chose, il
faut beaucoup de commis pour les bureaux
cela en consomme la plus grande partie, ces
commis servent à empêcher le versement des
marchandises qui ne doivent entrer que
par certains endroits.

Je croy de voir expliqué en quoy consiste
les principaux revenus de la généralité, et
ce qui donne lieu au grand produit des droits
de convoi et comptable, puisque c'est ce qui
donne le plus d'argent, il faut pour cela entrer
dans le détail des revenus de chaque Election
et de chaque pays, par lequel il y en a de
différens;
Le principal revenu de l'Election de
Bordeaux consiste en vin, j'ay expliqué que
les Anglois, les Hollandois, les Marchands de

hambourg et ceux du nord envoient pour la
charges, et de la taux de vie, cela fait le
principal produit dea droits de coutume, et
comptable de Bordeaux avec ceux du del
que l'on porte pour consommation dans la
prouince, et dans la generalité de Montauban.

Il n'y a point assez de blés dans l'étendue
de l'élection de Bordeaux pour les habitans
de la ville de Bordeaux, et de ceux de
l'étendue du plat pays, l'on y en porte de
environs de Bergerac, de s^{te} foy, du
Quercy, d'agennois et du condommoix, et
quelque fois du froment d'albigeois, pour
ce qui est du seigle l'on y en porte beaucoup
de Bretagne parmes et quelque fois du
froment, c'est principalement du seigle qui
vient de Bretagne.

Les anglois sont ceux qui mettent beaucoup
d'argent pour l'achat de la vigne, il y a trois
cantons fort renommés dans l'élection de
Bordeaux dont les vins se vendent chers, le
plus considérable et le meilleur sont les
graves qui sont aux environs de Bordeaux
les villes ont été gâtées en 1696. et 1697. ce

qui fait que l'on y a presque rien recueilly la
vendange de 1697. Il faudra du temps pour
retablir ces vignes d'autant plus qu'il y en a
qui ont beaucoup souffert cette année, il en
coute beaucoup pour les cultiver;

Le second canton renommé pour les vins est
le Médoc, ce sont vins rouges comme ceux
de Graves, il n'en coute pas tant pour les
faire par ce qu'on laboure les vignes, il y a
beaucoup de lieux en Médoc dont les vins
sont estimés et se vendent bien.

Le 3^e canton des vins les plus estimés sont
ceux des environs de Langon Barzac et autres
lieux proche la Garonne, ce sont des vins
blancs qui se vendent chers, ces vignes ont eu
le même danger que celles de Graves, il en
coute beaucoup pour les cultiver.

J'ay marqué qu'aux environs de Bourdeaux il
y avoit d'assez bons vins, et la qualité de
ceux des environs de Blaye, ce qui fait la
grande abondance de vin, ce sont ceux d'entre
deux mers de Saluz du costé de la Garonne
au dessus de Bourdeaux jusque vers Bazas
en Luberaquis fronsadois, et vers Libourne
au dela de la Dordogne.

Les Dallus ont extraordinairement souffert

cette année par la gelée, de sorte qu'il n'y
 aura presque point de vin, le pays que
 l'on nomme entre deux mers sont les
 paroisses situées entre la Garonne et
 la Dordogne, il y a quantité de vignes
 blanches, on est souvent obligé pour les
 consommer d'en mettre une grande partie
 en l'auvergne; on voit par ce détail qu'il y a
 peu de paroisses dans l'élection de
 Bordeaux dont le principal revenu ne
 soit en vin. Il y a trop de vignes en Guyenne
 il en a craindre que cela ne cause la perte
 de la province, parce que le principal revenu
 étant en vin, de qu'il ne se vend pas bien
 les habitants se trouvent très pauvres,
 il leur coûte beaucoup pour cultiver les
 vignes.

J'ay marqué en expliquant les ports qui
 sont sur les rivières de la Garonne et
 Dordogne que c'étoit Bordeaux et Bourgne
 Bourg et Blaye qui sont les principales
 villes dans cette élection, les autres petites
 villes qu'il y a ne sont pas assez considérables
 pour être marquées, on doit seulement
 observer qu'il y a à Cadillac ouest le
 château que feu M. d'Épernon avoit fait

construire qui estoit magnifique lequel
auoit beaucoup coute.

Le Medoc est un pays meslé, j'y a
beaucoup de sables dans les lieux proche
la mer, j'y auoit autrefois une ville pres
de la mer a une lieue que lon nomme Douai
elle est detruite, j'y n'est resté qu'un tres
mauuais village, j'y croit du bled en Medoc
principalement dans les marais desecher,
dans le bas Medoc est un pays meslé.

Il y a de la nourriture de bestiaux, plus
de moutons que d'autres, j'y a de la haras
ce sont de petits cheuaux, j'y n'en vient point
de grands dans tout le canton, j'y a de la pins
dont on tire de la raisine du costé de la
mer et de la mouche amiel.

La culture de la vigne demande beaucoup
de gens pour la travailler, j'y n'en a
jamais eu assez dans l'eliction de
Bordeaux, a cause de la grande quantité
de vignes qu'il y a, j'y venoit de gens de
saintonge et de plusieurs endroits deux
fois l'année pour travailler et faire les
vendanges, j'y n'en vient pas presentement
une assez grande quantité pour la culture,

ce qui a augmenté de plus d'un tiers les journées
des ouvriers.

DANS les élections de Serignaux et de
Sarlat qui composent le Périgord, les
revenues y sont différents suivant la situation
des cantons, il y avoit autrefois beaucoup
de vignes, la peste survenue pendant
plusieurs années a fait que la plus part
des vignes sont perdues et qu'il en reste
peu présentement; on travaille à en replanter
depuis la paix en plusieurs endroits, il n'y
a que deux cantons où il y en a beaucoup
à présent l'un aux environs de Bergerac
l'autre vers Domme et plusieurs paroisses
des environs, Domme est sur la Dordogne
vers le Quercy à une lieue et demie de
Sarlat, les vins en sont bons et estimés.
Il y a beaucoup de bled dans les paroisses
le long de la Dordogne depuis castillon
jusqu'à la Linde qui est trois lieues au
dessus de Bergerac, les fromens en sont
bons, il y en a aussi vers d'Yverac, et
dans les paroisses voisines de
l'Angoumois, celles situées le long de la
rivière de L'Isle sont aussi abondantes.

enblets les bords de cette rivière sont si bas
que les plaines sont sujettes a souffrir beaucoup
par les inondations, et elles ont perdu --
beaucoup par la dernière arrivée au mois de
février dernier, la plus grande partie des
autres paroisses du Derigord, et surtout --
celles vers le Limouzin ont des châtaignes qui
servent pour la subsistance des habitans, l'on
en vend beaucoup que l'on charge a Bergerac
sur la Dordogne, cela produit de l'argent,
l'on tire une grande utilité pour la nourriture
des cochons que l'on vend pour l'ordinaire bien
ce qui produit de l'argent en Derigord, il
y a aussi dans les paroisses des blés
noirs qui servent pour la subsistance des
habitans.

L'on ne fait pas de grands nourrissages
en Derigord, l'on a que les bestiaux qui servent
dans les métairies et pour la culture des
terres, l'on en engraisse que l'on vend, l'on en
achète de jeunes pour servir ensuite a la
culture des terres, cela produit un peu
d'argent, la vente des cochons, ainsi que je
l'ay marqué en attire le plus, et dans la
vente des Cochons le Derigord ne pourroit

pas payé les charges.

Il y a plusieurs forges en Derigord l'on y
fait de tres bon fer, l'on y construit une grande
quantité de canons pendant la guerre ce qui a
produit de l'argent les forges se sont trouuées
et oignées des riuieres de Lysle et de Vezere, il a
fallu conduire ces canons avec des bestiaux qui
etoient dans les metairies, cela en a fait perir
plusieurs et a causé du dommage dans ce pays là
l'on y faisoit beaucoup d'eau de vie, la plus part
des vignes ont peris depuis 5. ou 6. ans les
habitans de ce canton qui auoient accoutumé
de boire du vin en sont priuez, ce qui fait qu'ils
ne sont pas si bien en état d'etruailler qu'ils
etoient, on commence a cultiuer quelques vnes
de ces vignes pour les retablir, la nauigation
de cette riuere seroit commode pour porter des
canons de quelques forges et les fers que l'on
entire.

La Vezere est aussi en Derigord l'on a fait
des pacs pour la rendre nauigable depuis
Tarascou jusqu'aux prez de Lincuit, ainsi que
je l'ay expliqué, elle seroit aussi utile pour
le transport des denrées du Bas Limonzin que
celles du Derigord que cette riuere traaverse
elle sert beaucoup au transport des canons

et du fer que l'on tire de plusieurs forges qui
sont plus aportées de cette rivière que de celle
de Lisle

Le Derigord estoit tres peuplé, j'y a eu de
grandes maladies en 1692. et 1695. qui ont
causé la mort a plus du quart de la habitans
et pres du tiers, j'l n'y a pas presentement
assez d'habitans pour cultiver les terres

La ville de Derigueux est la capitale du
Derigord, j'l ya un Evêché, un presidial, une
Election, j'ay marqué qu'elle est située sur
la rivière de Lisle, c'est une ville franche qui
ne porte point de taille qui a mesme une
banlieue d'une assez grande étendue qui est
exempte de imposition, elle est en assez bon
pays, elle est fort peuplée, Elle a beaucoup
payé pour l'ostancile et autres affaires
extraordinaires depuis la guerre, les habitans
de Derigueux ne sont point riches, la dernière
inondation arrivée au mois de février leur a
causé bien du dommage.

Bergezac est une ville qui a esté considerable
autrefois, elle est sur la Dordogne, j'l ya un
senechal, j'l y avoit un grand nombre de
marchands qui estoient riches et qui faisoient
un gros commerce, et vendoient aux estrangers

cequ'ils souhaitent tirer de Berigord, et du
 Limouzin, cest l'entrepont de Lyon et de
 l'Auvergne a Bordeaux, l'on y porte sur des
 mulets jusqu'à Bergerac cequ'on veut
 enuoyer de Lyon et de l'Auvergne a Bordeaux
 l'on renuoye par la mesme voiture cequ'on
 a tiré de Bordeaux pour Lyon et l'Auvergne
 il ya encore quelques marchands.

Les habitans de Bergerac sont aises, ils
 estoient presque tous de la religion, les
 conuersions et les affaires de la religion en
 ont fait desertir plusieurs et quitter quelques
 uns qui sont establis a Bordeaux, cest une
 ville exempte de taille qui est dans un tres beau
 pays, il y auoit plus de 40000 personnes
 de la Religion a Bergerac ou a six lieues
 aux environs, c'estoit un des cantons qui en
 estoit le plus rempli.

Sarlat est une ville tres mal située, il y
 a Duché prebiteral et Election, Elle est dans un
 fonds tout entourné de montagnes, il n'ya
 point de riuere, elle est a une lieue et demie
 de la Dordogne, les habitans en sont tres
 pauures, le pays en est mauuais, il ya
 beaucoup de montagnes.

Il n'ya point d'autres villes en Berigord qui

meritent que l'on en fasse mention.

L'Élection d'agen est le meilleur pays de la
généralité de Bordeaux, il y a quantité de
rivières qui passent dans l'agenois, il y a
beaucoup de petites villes, j'ay marqué que
les tailles sont recelles dans cette Élection,
le bien roturier supporte toutes les impositions,
les terres sont semées en blés dans les
juridictions qui sont voisines du Périgord
et qui en font la lisière, les terres n'y sont
pas bonnes il y croît des châtaignes comme
en Périgord.

Il y a bien des vignes en agenais, l'on porte
beaucoup de vin à Bordeaux après Noël l'on
charge pour les Étrangers, on y fait aussi
beaucoup d'eau de vie des vins qui n'ont
pas assez de force dont on ne trouve pas le
debit par ce qu'ils ne pourroient pas souffrir
le transport de la mer, ou lors qu'il y a
grande abondance de vin et que l'on ne
pourroit pas s'en faire on permet seulement
de semer des tabacs en certaines juridictions
clairac, aignillon, et les deux Tonneins sont
les meilleurs qui sont le long du Lot ou
la Garonne, il est expliqué par une déclaration

Du Roy les juridictions dans lesquelles il
est permis d'en semer, il ne rent pas dans
celles la on pousse d'œuvre qui ne soit cultivée,
les terres s'y vendent pour la plus part le
double de ce qu'on les vend ailleurs.

Il y a aux deux Comtes et dans plusieurs
juridictions le long de la Garonne, et du Lot
des chanures qui ont produit beaucoup d'argent
pendant la guerre, on en retire de l'utilité
dans le temps, il y a eu des années où l'on en
a fourni jusqu'à 600 milliers pour les vaisseaux
du Roy, il y a aussi du côté de Port S.^{te}
Marie des prunes, il en vient beaucoup
du Quercy et du Rouergue par la rivière
du Lot dont on faisoit un gros commerce en
hollande avant la guerre, les villes
principales dans l'élection d'agen sont
agen, il y a eue deux chapitres, celui
de S.^t Etienne qui est la cathédrale, et celui
de S.^t Capraise qui est une collégiale dont
est l'Evêque de Bazas a esté quelque temps
prieur qui est la première dignité, il la
resigné depuis deux ou trois ans à une
personne qui est attachée à luy. Il y a
presidial et Election cette ville est située

duo la Garonne, et quoy quelle soit en un beau
pays j'l ne s'y fait aucun commerce, parce que
les habitans en sont faineans, cela fait qu'ils
sont pauvres, jls mangent tout ce qu'ils ont
les marchands qui font commerce demeurent
dans de petites villes ou bourgs qui n'en sont
pas éloignés.

Villeneuve d'agennois est duo le Lot dans
une plaine fertile et une des mieux situées
d'agennois, j'l y a justice Royale et un pont
qui est le seul qu'il y ait duo cette rivière.
Dans la generalité de Bordeaux j'l y a cependant
peu de marchands.

Marmande duo la Garonne est assez
grande, elle est a dix grandes lieues d'agen, et
a 12. au dessus de Bordeaux, elle est dans un
pays abondant en bleds, j'l y a aussi un peu
de vin, et plusieurs marchands qui font commerce
de bled, quelques uns font aussi celui de
vin et d'eau de vie.

Clairac duo le Lot est une de celles de
l'agennois ou j'l y a le plus de marchands
partie de ceux qui font le commerce pour le
tabac y demeurent, plusieurs font celui
de vin et d'eau de vie, les habitans de

cette ville sont laborieux beaucoup, sont a
 leur aide les nouveaux convertis habitent
 dans ce canton et celui de ces deux Tonnins
 qui ne sont éloigner de claires que d'une
 lieue sur la Garonne, ce sont ceux qui
 habitent dans ces endroits qui font le
 principal commerce de tabac des chanvres
 et de toutes sortes de marchandises, les
 deux bourgs de Tonnins se joignent, ils
 sont fort peuplés, ils sont riches, celui le
 plus près d'agen est au M. le duc de la force
 celui au dessus au M. le comte de Sauguiou.
 Aiguillon est sur la Garonne a une lieue
 au dessus de Tonnins il y demeure plusieurs
 marchands qui font commerce de chanvres
 vins, et d'eau de vie et un peu de bleds.

Cette foire est un bon pays sur la Dordogne
 a trois grandes lieues au dessous de Bergerac,
 ce lieu est plein de nouveaux convertis, et
 dans les environs ce la fait partie du canton.
 de Bergerac n'estant éloigné que de trois
 lieues, il y a de bons marchands de bleds
 de vins et d'eau de vie.

Jay marqué les plus considerables

jurisdiction de l' Election d'agen ou j' y a le plus de marchandie pouvoit commeote, j'entrerois dans un trop long detail si je parlois de toutes les autres petites villes. L' Election de Condom les tuilles y sont reelles comme dans celle d'agen, cette Election a cinq senechaussées differentes dans son Etendue, cela fait qu'il y a differentes sortes de pays, celles de Condom et de Bazas sont Royales, trois en Albret, et Nerae en est une ou j' y a un predial, le principal revenu des paroisses situées dans la senechaussée de Condom est en bled, plusieurs de ces jurisdictions sont voisines de l'armagnac dont les sont fortes et sont conduites en hyver par les voitures, les habitans dans celles la ne sont pas a leur aise, j' y en a quelques unes proche la Garonne et de Nerae qui sont bonnes, j' y a eu de la greule l'année dernière dans cette senechaussée qui y a causé un dommage effroyable.

La senechaussée de Nerae qui est voisine de celle de Condom, j' y a plus de vignes, les paroisses du costé des petites Landes ne sont pas bonnes, j' n'y en voit que des seigles,

il y a des pins dans celle la dont on fait des
gandrons et des braya, il y a aussi quelques
nourrissages de montons, il y a une plaine
aux environs de nerac qui est tres bonne, elle
est petite, la traiz qui est navigable depuis
nerac jusqu'à la garonne donne la facilité
du commerce et du transport, ce pays est bon,
il y a dans ces deux senechaussées des
jurisdictiones voisines de la garonne ou il
est permis de semer du tabac, et dans lesquelles
on recueille des chanvres, elles sont tres bonnes.

La senechaussée de casteljaloux est de
l'albret, elle est voisine de celle de nerac, les
terres sont plus legeres dans la plus part des
jurisdictiones qui la composent, l'on y seme
que des seigles, plusieurs jurisdictiones de
cette senechaussée sont dans les petites Landes
ou les avoismes.

J'ay deja marqué en quoy consistoit le
revenu des paroisses qui sont dans les
Landes, il y en a cinq ou six qui sont pres
de la garonne dont les terres sont bonnes
et dans lesquelles il y croit du froment.

La senechaussée de brax est
composée de plusieurs jurisdictiones le long

De la Garonne dont les principales sont la
La Decolle, Langon, les terres y sont bonnes
Le Principal revenu de Langon est en vin
estimé, il y a beaucoup de froment dans celle
de la Decolle, celle de Bazas et de la
preuverte sont ad eux liuix et demie de la
Garonne en assez bon pays, toutes les
jurisdictiones dans l'étendue de cette senechie
ne sont pas mauuais.

Castel moron est d'une autre senechaussée
de l'albret entre la Garonne et la Dordogne
le pays en est bon, quelques unes de ces
jurisdictiones de cette senechaussée sont le
long de la Garonne, et auoisinent l'agennois,
il y en a aussi pres de la Dordogne, il y a
aussy dans cette Election plusieurs jurisdictiones
dans la senechaussée de Libourne et située
proche de la Dordogne qui sont en assez bon
pays.

Condornet la principale ville dans
l'étendue de cette Election parce qu'il y a
sueche, et que c'est le siege de l'Election,
il y auoit aussi un presidial, la riuere
de Getise y passe et n'est point nauigable
les habitans en sont pauures, les terres

en sont fortes, il y croit beaucoup de froment
 Nérac est la capitale ville de l'albret
 il y a presidial un beau chateau qui
 appartenoit aux Roys de nauarre qui
 possedoit la Duché d'albret, La Garonne
 commenee d'y estre nauigablea jusqu'à la
 Garonne, est un canton plein de nouueaux
 conuertia des plus obstinez, il y a plusieurs
 marchands, il s'y fait du commerce, les
 habitans de cette ville sont plus a leur aise
 que ceux de Condom.

Bazas est un Duché il y a presidial
 il n'y a point de riuere la ville est
 eloignée de deux lieues et demie de la
 Garonne, il y a d'assez bons marchez, l'on y
 porte de toutes les Landes des seigles pour
 vendre, les habitans de l'Élection de
 Bordeaux vont les acheter pour les
 cultiuer.

La Decolle est un bon pays est une
 justice Royale le parlement y a esté
 plusieurs fois il y a esté pris de quinze
 ans la dernière fois, quoy que la ville
 ne soit pas belle, elle est a neuf lieues
 au deua de Bordeaux, les officiers de

cette compagnie aiment mieux y estre n'estant
point a Bordeaux que dans aucune autre
ville du ressort a cause qu'elle n'estoit pas
eloignée de Bordeaux et qu'on y alloit
par eau, il y a des marchands pour les
bleds, vins, et eaux de vie.

Casteljaloux est un des sieges de
l'albret, il y a un chapitre collegial,
le revenu des chanoines n'est pas considerable,
la ville est bien s'ituée, il y a une petite
riviere qui n'est point navigable, ce canton
estoit plein de personnes de la Religion
il n'est qu'à quatre lieues de Bergerac.

Lançon dans la senechaussée de
Bazas sur le Garonne est le lieu jusqu'où
le flux et reflux de la mer monte quoy qu'elle
soit hors de l'ancienne senechaussée de
Bordeaux elle y a esté unie pour jouir des
mesmes privileges, elle est au M. le Duc de
foix, il y a des marchands pour les vins
et eaux de vie.

Il ne m'a pas paru que les autres villes
de cette Election, quoy qu'il y en ait plusieurs
petites paroissent meriter que l'on en fasse
mention.

L'Élection de Dax ou de la Lannée est la six^e
 de la généralité de Bordeaux, les tailles y sont
 réelles, l'imposition s'y fait par paroisse, et non pas
 par juridiction, une partie considérable de paroisses
 de cette Élection sont dans les grandes Landes, il
 n'y croit que du seigle, le principal revenu vient
 des pins dont on fait de la raisine du gaudron, et
 du bray sec et gras qui produisent un assez bon
 revenu, il y a aussi des mouches amiel, elles n'ont
 pas bien réussi les années dernières, cela produisoit
 assez de revenu, l'on y nourrit des moutons les
 paroisses ont une étendue très considérable;
 les paysans y sont très pauvres ils vivent fort
 mal et ne boivent point de vin, parce qu'ils n'en
 recueillent pas, les eaux y sont mauvaises, on
 voit peu de vieillards dans les Landes, quelque
 une de ces paroisses que l'on qualifie de sauvages.
 Depuis Minissan ou finit l'Élection de Bordeaux
 au dessus de la tête de Guach jusqu'au vicux
 Boucault ou il commence d'y avoir des vignes,
 jusqu'à la rivière de Ladou.
 Cabreton est située dans cette étendue dont
 les vins sont fort renommés.
 Un autre canton de cette Élection est aux environs
 de St. Sever que l'on nomme La chatosse, les

reuenus sont meslez, les principaux consistent
en vin, froment, seigle, et autres choses necessaires
pour la vie, le principal est en vin comme je l'ay
deja marque, ce pays seroit tres bon s'il n'estoit
pas aussi sujet a la grêle qui l'est, l'on voit
peu d'annees qui l'ny en arrive qui cause de
dommages tres considerables.

Il y a les paroisses aux environs de Dax et
celles depuis Dax jusqu'à Bayonne du costé de
Peyrouade, et le long de la gauche, certains que
l'on nomme les rivières qui viennent de Brearn
dans lesquelles il y a aussi beaucoup de vignobles,
si les étrangers se soient habitez a venir charger
beaucoup a Bayonne, la Chalosse et les autres
paroisses jusqu'à Bayonne seroient bonnes,
par ce qu'il y a bien de la vigne qui sont assez bons,
que l'on y fait beaucoup d'eau de vie, et l'on
en tire aussi de l'unagrac pour le Mont de
marsan, ou on les charge sur la rivière qui y
est navigable, on en a chargé beaucoup cette
année, il y avoit tous les ans une furieuse
quantité de vins dans la Chalosse, et toutes les
paroisses depuis Dax a Bayonne du costé de
Peyrouade sans les accidens qui surviennent
de la grêle, les hollandais commencent en

en 1688. quand la guerre a commencée
 d'envoyer charger des vins a Bayonne, il est
 venu depuis la paix plus de 25. vaisseaux hollandois
 qui ont dechargé leurs marchandises en Espagne
 l'adifficulté de l'entrée de la rivière de Bordeaux
 jusqu'à Ladou est dangereuse, cela est cause,
 a ce que jecroy, qu'il ne vient pas plus de vaisseaux
 étrangers charger a Bayonne, jecroy deuoit
 remarquer que la ville de Bayonne, et tout le
 pays de Labou ne subsistent que par ce qu'on
 leur porte toutes les semaines d'un marché de
 Dax.

Il y a de paroisses dans la juridiction de
 Saignan ou jecroy de tres bon froment que
 l'on consomme a Bayonne, elle en sont voisines
 et de l'Election de Lannes, pres du Bourg du S.
 Espin.

Il va plusieurs habitans de cette Election travailler
 en Espagne qui reviennent l'hyver.

Dax est la principale ville de l'Election de
 Lannes, on pretend que son nom vient de ce qu'il y a
 une fontaine d'eau chaude qui paroist auoic esté
 fort estimée par les anciens, il y a un ché presidial,
 cest le siege de l'Election elle est exempté de
 taille et situé sur la rivière de Ladou, cest le
 meilleur marché de la province, dans lequel on

accepte tout ce qu'il faut pour faire subsister les
habitans de Bayonne, l'on y vend des vins des
eaux de vie, du Gaudron, du Bray et de la Raisine
pour charger a Bayonne on y vend aussi des
blés, et l'on en accepte pour charger a Bayonne
quand il en est permis d'en transporter dans les pays
étrangers.

LIVE est une ville ancienne, on a prétendu que
c'étoit la cité des Saciates qui étoit le peuple qui
habitoit de côté là on la appelle depuis vieux
Julin le Bourg de Cedac, que crassus son Lieutenant
la prit, elle ressemble presentement plus a un
village qu'a une ville, elle est située sur la
riviere de L'adour.

S^t Severt est une ancienne senechaussée, la ville
est située sur le bord de la riviere de L'adour
dans l'étendue ou elle est navigable, on la qualifie
de Cap de Gascogne comme le chef lieu ou les
gascons habitoient, l'on charge a S^t Severt et
dans le voisinage des vins pour les porter a Bordeaux
ou a Bayonne, c'est le commencement de la
chalousse.

Cartax est une senechaussée dans l'étendue
du Duché d'Albret, la plus grande de celles de
ce Duché, le Bourg de S^t Esprit est situé de

l'autre costé de Bayonne, la riviere de Lande
entre deux a unze lieues de Bayonne; Elle est sur
la riviere de l'Adouze qui vient du mont de
Marsan, elle est a la tete de la Lande, il y a
un marche considerable pour les seigles que
l'on y porte de la Lande.

Je ne croy pas de voir entrer dans un plus grand
detail des principaux lieux de cette Election, il me
paroit apres avoir expliqué celui de l'Election
qui composent la generalité de Bordeaux de voir
remarquer les petits pays qui en font partie, je
commence par la Bigorre.

Le Comté de Bigorre est un pays d'Etat, et
l'Evêque de Tarbes y preside l'imposition de ce que
l'on donne au Roy est réglée a 12000^l suivant
une commission du Roy qui est envoyée tous les
ans qu'on qualifie pour la subsistance des
troupes, 7000^l pour l'ancien don sur lequel on
retient 300^l pour partie de fret de l'assemblée
des Etats, et 674^l qui est un ancien don qualifié
par quatre lances et demye, de sorte que le Roy
ne retire de la Bigorre pour la taille que
20374^l elle adonné pendant la guerre plusieurs
sommes pour les affaires extraordinaires
Elle fournit le passage des Etapes en pure

perpetuelle fait le regalement tous les ans de
ce qui monte cette fourniture quelle rembourse
aux communautés qui les ont fournies, cela
n'est pas considerable.

Il y a en Gascogne 772. paroisses qui composent
2041. feux. l'assemblée des Etats se tient tous
les ans et ne dure que huit jours, le senechal
gouverneur de Gascogne en fait l'ouverture comme
commissaire du Roy. M. l'Evêque de Tarbes
preside, tous les deputés assistent dans le
mesme lieu, on garde quand on opine, la forme
des Etats generaux d'opiner par la chambre,
ce qui s'observe encore en Bretagne tous les
deputés sont en Gascogne dans la mesme salle
on se leve, ceux qui se levent a la tête des
Ecclesiastiques, de la Noblesse, et du tiers Etat,
raportent le sentiment de leur corps, ils passent
a l'avis ou il y a deux corps, le corps Ecclesiastiq^e
est composé de M. l'Evêque de Tarbes, de
4. abbés, 2 prieurs, tous ces Beneficiers sont
seularisés et un commandeur de l'ordre
de Malthe.

M. Dalon fils de M. Dalon premier President
au parlement de Pau est abbé de S. De' en

cette qualité preside aux Etats de Bigorre en
 l'absence de M. l'Evêque de Tarbes, M. l'abbé
 D'ahfeld a une de ces 4. abbayes que l'on
 nomme Lesseuladieu, ces abbayes ne sont
 pas considerables pour le revenu, ny tous les
 benefices en Bigorre.

Le Corps de la noblesse est composé d'unze
 barons, les personnes qui possèdent de ces
 baronnies, entrent aux Etats soit qu'ils soient
 Gentils hommes ou roturiers, plusieurs
 personnes d'egalité possèdent une partie de
 ces baronnies, Mad. la Duchesse d'Albeuf en a
 deux, comme fille de M. le Maréchal de
 Navailles, M. le Marquis de Montespan, celle
 d'Antin, M. le comte de Grammont, celle d'Asse,
 M. de Rochechouart qui vient d'emourir en
 possédait une, les autres sont possédées par
 des personnes du pays, M. de Lauedan qui
 est d'une ancienne maison est le premier baron
 tous ceux qui ont des fiefs entrent aux Etats
 quoy qu'ils ne soient pas nobles.

Le Tiers est composé des consuls de six
 principales villes de Bigorre qui sont
 Tarbes, Vic, Bagnieres, Lourdes et autres
 et les deputer des sept vallées.

Les impositions de font en Bigorre sur les
biens, la taille y est réelle, elles sont fortes
par ce que le pays a contracté de grandes dettes
il y a long temps; il en faut payer les intérêts
qui montent à plus de 20000^{tt} par an sans que
les communautés doivent en particulier qui est
bien plus considérable, l'on payoit un peu sur le
capital avant la guerre; les impositions pour
les affaires ex.^{tra} depuis la guerre ont été
cause que l'on a payé que les intérêts, et très
peu sur le capital.

L'Adour passe en Bigorre; elle n'est point
navigable, ~~par~~ Grenade ou elle commence de
l'être est à 8 lieues de la plaine de Bigorre
qui est un fort joly pays assez abondant en
seigle, orge, et millet très peu de froment; il
y a beaucoup de vignes et bien des prairies
qui rapportent du foin le peuple en est pauvre
par ce qu'il n'y a point de commerce etant
éloigné des rivières navigables pour le
transport de ses denrées.

Les vallées sont dans les montagnes
voisines de l'Aragon, le principal commerce
est avec l'Espagne, il s'y fait beaucoup
de nourrissage de bestiaux, et l'on en

vend aux Espagnols ;

Je croy de uoir remarquer que le commerce est si
nécessaire entre les vallées de Bigorre et les
Espagnols leurs voisins que quand il y a guerre
entre la France et l'Espagne le Gouverneur de
Guyenne permet aux habitans de Bigorre, et le
vieux Roy d'Aragon aux Espagnols de s'assembler
pour conuenir d'un traité de commerce que l'on
nomme les Lies et passades, cela s'exécute de si
bonne foy que pendant l'adidette des grains en
1693. les Espagnols portoient des grains aux
habitans dans les vallées, et lorsque les Espagnols
deffendirent la sortie des grains, ils leur portoient
du pain et les ont fort assistés.

Plusieurs habitans de Bigorre vont travailler
en Espagne d'où ils reuiennent tous les ans.
Il y a d'assez beaux bois en Bigorre, le pays se
trouue si éloigné des lieux où les riuieres
commencent d'estre nauigables que l'on ne peut
point se seruir de ces bois à cause de la difficulté
du transport.

Les bains de Bavaire si utiles pour les blessures
sont dans vne de ces vallées qui est celle de
Luz ou de Bavaire, il y a d'autres bains à
caudere dans la vallée de St. Seuin que l'on
pretend estre tres bons pour la paralisie, l'acur

en est très difficile et l'on y va peu.

Il y a de grands chemins dans les vallées de Bigorre, il n'y a pas de bons étalons, elles ne font pas beaucoup de chevaux.

Les bains, et les eaux de Bagnères sont très estimés, l'on y va deux fois l'année au printemps et à l'automne, l'on passe à Bagnères pour aller à Avrege qui n'en est éloigné que de cinq lieues, plusieurs des personnes qui ont été à Avrege pour les bains boivent de ces eaux avec du vin pendant quelques jours pour se rafraichir.

Il y a plusieurs fontaines d'eau, les unes sont fortes, il y en a qui rafraichissent, l'on se trouve bien de l'eau d'une de ces fontaines pour l'estomach, plusieurs personnes vont pour les paralisiés à Bagnères prendre les eaux d'une autre fontaine dont ils se trouvent bien, et se baignent dans l'un des bains qu'il y a.

Tarbes est la capitale de Bigorre, la ville est ancienne, il y a plusieurs villes jointes ensemble qui la composent, j'ay expliqué qu'il y a Evêché et Senechal, elle est située sur l'Adour qui n'est pas navigable, elle a fourni de grosses sommes au Roy, en regard au pays, pendant la guerre qui vient de finir.

Bagnères est le lieu le plus considérable.

après Carbes dans la Gironde des dunes, et
 les dunes en sont la cause.

L'imposition de ce que le Roy reçoit de la
 Gironde se porte entre les mains de receveur
 general des finances de Navarre et de Béarn,
 je croy de voir remarquer une chose que l'on
 met dans les deliberations des Etats, sans que
 cela assujettisse à la chambre des comptes de
 Béarn et de Navarre, il y a naturellement de
 la division entre les habitans de Gironde
 et les Béarnois.

J'ay déjà remarqué que la Gironde est du
 ressort du parlement de Toulouse, de
 l'intendance de Pau pour les affaires du
 Domaine, l'intendance de Bordeaux connoit
 de toutes les autres affaires du pays de Gironde,
 quoy qu'elle soit éloignée de Bordeaux, et que
 Carbes ne soit qu'à cinq lieues de Pau, je croy
 comme elle est du gouvernement de Guyenne que
 cela y contribue, et les habitans aiment mieux rester
 de l'intendance de Bordeaux, quoy qu'ils en soient
 éloigner à cause de la division et de la jalousie
 que j'ay expliqué qu'il y a entre les habitans de
 Gironde et les Béarnois.

Il y a un pays ^{abonné} ~~abandonné~~ dans la generalité de
 Bordeaux que l'on nomme Le Marsan, il est

composé de la ville de Mont de Marsan de
10 parvoises de la banlieue; et de soixante
Castilles, la ville et la banlieue ont 744 feux
taillables et portent les tiers de imposition
de Marsan, les bastilles qui sont les petites
villes bourgs et parvoises dans le reste du
Marsan supportent les deux autres tiers dans
lesquels il y a 1484 feux taillables tout le
Marsan paye au Roy 8000^l pour la subsistee
des troupes, et 4500^l d'ancien don, ce qui fait
12500^l

L'imposition sur la ville de Marsan et
banlieue, se fait par le Maire et jurats de
la ville du Mont de Marsan, un syndic forain
pour la banlieue; celles des bastilles se fait par
le syndic du pays avec les deputer des principales
bastilles, il est réglé que chacun doit porter
pour sa part d'imposition, les deputer des bastilles
s'assemblent de z qu'il y a une ville qui leur
requiert avec le syndic pour en deliberer, c'est
le syndic qui les avertit, et qui est chargé de les
lever.

Les Tailles y sont reelles, l'on impose
quelque chose pour l'industrie dans la ville
de Mont de Marsan.

La Ville de Montemaridan a été bâtie
 par Diere, viconte de Marsan vers l'année
 1140 qui épousa Beatrix comtesse de
 Bigorre ainsi que j'en ai marqué, elle est
 située sur la midouze, elle commence d'y
 être navigable, il y a un sénéchal, elle est
 au bout de dix petites landes, il y croit
 beaucoup de seigle aux environs, il y a bien du
 vin dans ce canton, il y a un marché qui étoit
 autrefois considérable pour la vente des grains,
 il ne s'y fait plus un si grand débit le marché de
 Bazas est devenu plus considérable depuis
 trois ans et demi en partie ce lieu la
 Grenade est un des principaux lieux de
 bastille de Marsan parce qu'il est situé
 sur la rivière de Ladou, et ou elle commence
 d'être navigable, elle ne porte pas de bateau
 toute l'année depuis Grenade, ce n'est qu'en
 hyver, et quand les eaux sont grandes.

Le Pays de Marsan est très sujet à la
 peste, il y en tombe souvent ce la fait que
 les peuples sont misérables.

L'imposition de ce qui se lève en Marsan
 pour le Roy se porte entre les mains du
 Receveur général des finances de Béarn.

et de basse nauarre comme en Bretagne
Le Pays de pays de Marsan fournit en
pure perte l'étape aux troupes qui y passent
cela est quelque fois assez considerable pour
un petit pays comme celui la

Le Pays de Marsan fournit en pure perte
l'étape aux troupes qui y passent, cela est
quelque fois assez considerable pour un petit
pays comme celui la

Le Pays de Labou est compose de paroisses
qui sont au dela de la riuere de Labou pres
Oranonne jusqu'à l'Espagne, il ya 58. comm.
dont 20. assistent aux assemblees du pays, trois
ont este distraites des assemblees, ne contribuant
point aux affaires du pays, et font partie de
Labou, ne payent qu'une petite redevance au
Roy, il ny a point d'imposition ord.^{re} pour le
Roy, ils ont fourni plusieurs sommes pour les
differentes affaires extraord.^{res} pendant la
guerre qui vient de finir, ils ont un syndic general
qui se nomme dans l'une des assemblees qui se
tient, lequel ils continuent pour l'ord.^{re} trois ans
Le syndic du pays demande permission au
Dortebie bailly du pays de faire l'assemblee de
Ortsao, est ainsi qu'on nomme celle du pays

luy expose l'raison pour laquelle on veut la
 tenir, il y a un député de chacune de ces comm.^{tes}
 qui sont pour l'ordinaire les baillia ou abbés
 qui sont à la tête de la communauté comme les
 Mayors sont en d'autres endroits, et ces
 députés rendent compte à leurs communautés
 des affaires qu'on leur a proposées, et se trouvent
 aujour marqué pour rapporter l'avis de chaque
 communauté.

Les communautés le long de la mer, et dans
 lesquelles beaucoup d'habitans vont sur mer
 sont très peuplées, le grand commerce de ces
 parois est par mer, ils se sont adonnés
 il y a long temps d'aller aux pesches de la baleine
 et de morue, ainsi qu'il a esté expliqué cy devant
 ce sont eux qui y ont esté les premiers.

S^t Jean de Lux et Sibow sont deux gros
 bourgs sur le bord de la mer qui ne sont séparés
 que par un pont qui est sur une petite rivière
 que l'on nomme la muette qui passent entre ces
 deux bourgs, il y a quelques bons bourgeois
 dans ces deux bourgs qui sont ceux qui font
 armer des batimens pour enuoyer aux pesches
 il y a un grand nombre de capitaines et

Maitres de batimens marchands, ces deux com^{tes}
et celle du Duque ont fait construire le port
de Socoa pour mettre les batimens qui viennent
des peschees en sureté ne pouvant passer d'hiues
dans la rade de S^t. Jean du Lux.

Le pays de Labou, j'y a peu de bled, tres peu
de vin, les terres sont mauvaises, et rapportent
peu, les habitans sont obligez de tirer des
marchez de Bayonne et de Dax ou des paroisnes
de l'Electiory de Lannes en droiture ce qui l' fault
pour leur subsistance.

Les Basques qui sont les habitans de ce pays
sont fort legers tres fidels pour le service du
Roy, jls sont assez bien faitz marchent bien
et sont accoutumez d'aller dans les montagnes.

Il se fait des nourrissees dans les paroisnes
du pays de Labou voisines de l'Espagne, j'y a
des bois.

Astaritz est le bourg ou se tient la justice, et ou
se font les assemblees du pays.

Plusieurs des habitans de Labou vont travailler
l'été en Espagne pour la culture des terres, et
pour toutes les autres choses qui sont a faire
jls s'en reviennent d'hiues.

Quand la quevre est entre la France et l'Espagne

il se fait un traité de commerce entre les hautes
 de Bayonne du pays de Labour, et ceux de ces
 provinces de Guipuscoa et de Biscaye, ces traités
 sont autorisés par les Roys, il y en a un qui s'est
 fait pendant la dernière guerre et contient 12.
 articles, cela s'est pratiqué de même dans les
 guerres précédentes, et a commencé en l'année 1658.
 Les députés de part et d'autre s'assemblent
 à l'isle de conférence ou l'entrevue des deux
 Roys se fit en 1660. ils conviennent de tous
 les articles du traité que l'on nomme de bonne
 correspondance.

Les Espagnols ont besoin que l'on leur
 conduise de France des bestiaux pour fournir
 dans la province de Guypuscoa et de haute
 navarre une partie de ce qui s'y consomme, c'est
 une des raisons pour laquelle ils consentent
 à ce traité.

Le Pays de Soule est le même que celui de
 Labour, il ne paye rien au Roy il est dans les
 montagnes situées entre la basse navarre et
 le Béarn.

Mauleon est le principal lieu de Soule
 le pays est composé de 69 paroisses, il y en
 a plusieurs où il y a peu d'habitans, un grand
 nombre vont travailler en Espagne, la plupart

des paroissea de soule sont voisines de la
haute Navarre ou de l'avragon, j'ya
plusieurs passages pour aller dans ces
deux Royaumes, j'ya bien des bois en soule
dans les montagnes voisines de l'Espagne
La difficulté est de pouvoir les entree.

Toute la noblesse est à dire ceux qui possèdent
des fiefs et biens nobles ont droit d'assister
aux assemblées du pays soit qu'ils soient gentilshommes
ou roturiers, j'ya sept degans qui sont comme
sept cantons du pays, les deputer de ces sept
deganneries ou cantons se trouvent aux
assemblées, quoy que les deputer de toutes
les communautés puissent y assister, j'ny a
que les deputer de ces sept cantons différents,
M. le Marquis de Moins qui est Gouverneur
du pays se trouve à ses assemblées, j'ya environ
800 feux dans le pays de soule, l'on va pour les
affaires du domaine deuant l'intendant de
Sau.

La soule est du gouvernement de Guyenne,
elle est restée de l'intendance de Bordeaux
par cette raison quoy que du ressort du
parlement de Sau presentement.

L'on ne peut fixer ce que le Roy tire ordinairement.

de La Guyenne par lequel cela depend du commerce
 avec les Etrangers, et de ce que rapporte le
 convoi de comptable de Bordeaux, par lequel
 au regard de la coutume de Bayonne le Roy
 n'en ayant que la moitié et tout ce que les
 bourgeois de Bayonne font venir pour leur
 compte ne payant rien, il n'y a que ce que l'on
 porte en Espagne qui puisse produire de
 gros droits, et cela ne produit jamais une
 tres grande difference d'une année a l'autre
 si l'on prend les droits de convoi et de
 comptable de Bordeaux sur le pied de
 trois millions six cent mil livres a quoy
 il est sur que ces droits monteront tant que
 le commerce ne sera point interdit avec
 l'Angleterre la Hollande et Hambourg, le
 Roy tirera de la generalité de Bordeaux
 plus de 650000^l.

L'on voit que la plus grande partie de
 l'argent que l'on a en Guyenne vient par
 le commerce qui se fait avec l'Angleterre
 la Hollande, Hambourg, et le Nord le
 transport des vins eaux de vie et des
 pruneaux donne lieu de la porter.

J'ay remarqué ce qui concerne les forges en
Berigord, la vente des bestiaux, et principalement
la vente des cochons, l'argent que l'on tire
d'Espagne par le moyen des marchandises
que l'on y porte. Des hommes qui y vont
travailler, ce sont les moyens par lesquels
on attire l'argent par ce qu'il n'y a point de
manufacture en cette province qui donne
lieu d'y en attirer.

Il n'y a point de manufactures considérables
en Guyenne. L'on travaille à l'hôpital de
la manufacture de Bordeaux à faire des
points qui sont assez beaux, est peu de
chose, il n'y a point d'autre endroit où l'on
y travaille.

Il y a plusieurs tanneurs à Bordeaux
qui y préparent des cuirs on les porte
dans les pays étrangers.

Il y a aussi des moulins à papier en
Berigord et du côté de Casteljaloux ils
travaillent pour une partie de ces papiers
que l'on fait en Berigord & y consomment
pour ceux de Casteljaloux, on en envoie

en holland e pour l'imprimerie et l'on en est obligé de faire porter de l'aumerque dans la province une partie des papiers dont l'on a besoin pour la consommation.

Il y a plusieurs des principaux seigneurs de la cour, et des officiers dans les armées qui possèdent des terres dans la généralité de Bordeaux.

J'ay remarqué que le Duché d'Albret étoit possédé par M. le Duc de Bouillon en la terre de Guyenne qui a la plus grande étendue, il a deux autres terres qui sont peu considérables.

M. le Duc de La Roche foucault possède les terres de Montelant, Estissac et Cabanis, les 2. ^{jeux} et moitié de la dernière en Périgord, le reste en agennois, ces terres sont d'une grande étendue.

M. le Duc de La force possède le duché de La force, les terres de Castelnau, Croisses, et Cagnard en Périgord, celle de Tonneins Dessous, adiné en agennois et Laumont en condomnois les quatre premières sont d'une grande étendue.

M. Le Duc de foix en possède une très
grande quantité, cadillac partie de la comté
de Benauges, castelnau en Médoc, la tête
du Buch, Langon, aymet qui est une terre
exempte, flaix, Gurdon, et Le Nignac, Mad.
de foix et tante possède la terre de
Monpon ou elle demeure, cela compose plus
de 60. paroissex

Mad. la Duchesse d'aiguillon possède
la Duché de cenom et M. le Marquis de
Richelieu son neveu a les comtes d'agenois et
condomnois en engagements qui sont d'une
grande étendue.

M. Le Duc de Grammont possède la terre de
Bidache ou il a tous les droits du Duché de
Grammont, la comté de Louvigny, la terre
d'ageniau, et la sénéchaussée de l'Espavre, il y a plus
de 60. paroissex dans ces terres.

M. le Duc de duras la Duché de cenom, les
terres de Rauzan, Dujolx, et Blanquefort.
il y a plus de 60. paroissex.

M. le Duc de Richelieu la Duché de fonsac
et de Couvax qui est une très belle terre
et d'une grande étendue.

M. le Duc de s. Simon a le vitvesay en

Engagement; et les droits domaniaux a
Blaye il possède une grande partie de ces
marais dessechés de Blaye.

M. le Duc de Roquelaure la comté de
Montfort qui est un membre dependant
de la vicomté de Turenne, laquelle jouit des
mesmes priuileges, il ya onze paroisses, la
comté de Seguiens et S. Barthelemy.

M. le Comte Taurerque la terre de Languais
qui jouit des mesmes priuileges que la vicomté
de Turenne, et les terres de Limeuil et du
Dugo.

M. le Duc de Lauzun la terre de Lenon et
ses dependances qui est grande et en beau pays

M. les Ducs de Vantadou et d'Estvès
possèdent les terres de Campenne d'Auna et
aurice.

M. le Duc de Noailles, celles de Nadailles,
M. de Chalais chef de la maison de Calleran
qui descend des comtes de Perigord demeure
en Saintonge il possède Exideuil qui est une
belle terre dont le principal lieu est exempt
de taille.

M. de Calleran qui est de la mesme maison
et colonel du Regiment de la marine.

possède les terres de Griquola et de
Deauville

La terre de Bourdeilles qui étoit une des
baronnies du Périgord, est saisie par les
créanciers, étoit une des meilleures maisons
du Périgord, et le seul qui reste de cette
maison demeure en Saintonge.

M. de Roquepine colonel de cavalerie la
terre de Seyroque laure

M. de Vaillac les terres de Casseneuil et
Cancon

M. le vicomte de Dondoux brigadier d'infanterie
les terres de Castillon Dondoux, et St. Evie.

M. le comte de Grammont possède Sauviac
et une des baronnies en Brigogne

M. d'Autefort les terres de Cenon et de
Montignac qui sont de grande étendue en
Périgord.

M. de Biron qui est souvent dans la
province possède la terre de Biron, celle de
Montferriand, Badefol, Montaut, et Mugron
et celle de Montpazieu en engagement.

M. De La Vauguion qui demeure aussi quelques
fois en Province a les terres de Tonneins

Dessous et de Valagne en Perigord.
Oltre les seigneurs et les officiers des troupes qui ne
demeurent pas dans la province, ceux que j'ay marqué parmy
les lieut. de Roy et de ceulx, plusieurs Barons de Perigord
dont j'ay fait mention precedemment, il y a plusieurs grandes
maisons anciennes et illustres dont partie des descendants
demeurent dans la province.

M. le Marquis d'Exideuil frere de M. le C. de Chalais
possede la terre de Mareuil, ils descendent des comtes de
Perigord. La Maison de Eyrie dont M. le comte de Riberae
descend de l'ainé, il possede la comte de Riberae et quelques
Seigneuries en Benauge, il y a plusieurs branches de cette
maison qui demeurent en Perigord qui sont M.
le vicomte de Riberae, le comte de Eyrie et le vicomte
de Eyrie de St. Laurent.

Il y a plusieurs branches de la maison d'Aubusson
en Perigord qui sont M. le Marquis de Chiremont
de Casselnoel, l'abbé de Beauregard, il n'y a plus de
marcha de cette maison.

Plusieurs branches de la maison d'Hautefort qui
sont M. de Marquesac.

La Maison de Breinae dont M. le Marquis de Breinae
est chef, Breinae est la premiere Baronnie du Perigord
et est vntres ancienne maison, il y a plusieurs branches.

La maison de Fenelon dont M. le comte de Fenelon est
chef, les fils demeurent en Angoumois, M. de Salagnac est
son frere, et lesont de M. l'archevêque de Cambrai.

Plusieurs branches de la maison de S'aulaire dont
le descendant de l'ainé est Lieutenant de Roy en Limouzin
M. le C. de La Haure est de la mesme maison, M. de Chabanne
est son neveu et son heritier, il est capitaine Lieutenant
des Chevaux legers de la Reyne M. de Donville de
Fontenille et de S. Evr sont de la mesme maison.

M. le Comte de Honoré est de la maison de Gouffier, feu
M. le Duc de Noanet étoit son cousin germain.
M. le Comte de Carlux qui est de la maison de Caumont dont
M. le Duc de La Force est le chef.
Il y a la maison de ~~Abzac~~ dont M. de Ladouze étoit le chef
qui vient de mourir sans enfants, M. de Montance est
de cette maison qui est très ancienne
La maison de Bavière dont est M. le Comte de Roussil,
il y a M^{lle} sa fille qui est fille d'honneur de Madame
La maison de Taillefer dont est M. Maurice.
Il y a encore plusieurs gentilshommes d'ancienne
maison, comme M^{rs} de Castignac.
M. de Beauvais gendre de M. Fenelon qui est de la
maison de La Clotte dont est Madame la Comtesse de Boissou.
La maison de Chanuier dont est M. Dalmas qui a
été leuyer de la Feuë d'Argne.
M^{rs} de Mayac.
M^{rs} de Calumont dont il y a plusieurs branches
M^{rs} de Montineges qui sont de Reilhac et neveu
de M. de Montineges capitaine de cent suisses
La maison de Segue capitaine Lieutenant de chevaux
legers d'Anjou.
M. le Vicomte de Labanac est de la même maison,
M. de Vaucourt est d'une ancienne maison de
Perigord, il est Lieutenant Colonel du Regiment de
Corlandon, M. de Medaire, M. de Bauerliac.
M^{rs} de S^t Maurice qui se nomment de Dons, ils ne
paroissent point être de la maison de Dons, mais ce
sont des gentilshommes d'une très ancienne noblesse
M^{rs} de Lonan de Lonazac
M^{rs} de Truchebout, de Clermont de Moncel dont l'un est
Lieutenant Colonel de cavalerie
Tous ceux dont j'ai parlé sont en Perigord.

Il y a encore plusieurs Gentils hommes de veue
bonne maison dans le mesme pays, cest le canton
de Guyenne ou j'y en a le plus.

M. le Marquis de Boyanne est petit fils de
M. de Boyanne mort cheualier de l'ordre dont
le frere l'étoit aussy, six freres sont dans
l'Élection de Lannex.

M. le Viconte d'Orthe de la maison d'apremont
M. d'apremont son gendre qui est de la même
maison

La maison de s^t. Martin dont M. le marquis
de Dinton

M. De Laucandelle, et M^{rs} de Quazie qui
sont de la mesme maison demorent dans
l'Élection de Lannex ou le mardan,

M. le Marquis de fimarcon dont le fils est
colonel de Drayons.

La maison de Gelax de Montlegun dont
M^{rs} de Montcassin sont les aînés, j'y a
plusieurs branches de cette maison, M. le comte
de campagne est de la mesme maison.

M. de s^t. Lary un des barons de Bigorre
est de la mesme maison

M. le Marquis de Terbon qui est de la
maison de Rochefort,

La maison de Timbrune en agennois dont

M. le Marquis de Valance est le chef.
M.^o de Timbrune
Celle de Narbonne dont est M. le comte de
Clermont en agenois et M. de Birac
M. Demont de qui
M. le comte de Lau
M. de fumel dont le grand pere avoit épouse
une fille de la maison de Kiripoix, il y a
plusieurs branches de fumel
M.^o de flamarin il y en a un de trois
freres qui demeure dans la province
La maison de la Goutte dont sont M.^o de la
Doujade et de Couss, il y a encore quelques
autres branches de cette maison.

M. de Saille
M. le Marquis de Doudenac
M. le Marquis de Groisse
M.^o de Suirac et de Meignac de la maison
de Durac.
M. de Lauedan premier baron de Bigorre
M. de Bazillac aussy.
M. de Castet basac de la maison de
Denac et Navailles et aussy de la mesme
maison et baron de Bigorre

Il y a plusieurs gentils hommes tant en
Bigorre que dans toute la generalité de



Dordieux dont j'ne s' pas fait mention
parce que le memoire seroit trop
long.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint, illegible handwriting in a cursive script, likely a historical document or manuscript.]

Memoire A,

14
63

concernant les Pays de
Bearn et Basse nauarre



Chapitre p.^{eu}

contenant le Bearn.

Le pays de Bearn est situé entre l'Aragon ^{situation}
la Bigorre, l'Armagnac, le Tursan, la
Duché de Dacs, la Chalosse, la Soule,
et la Basse nauarre.

Il a pour ses confins du côté de l'orient la
Comté de Bigorre, du côté du couchant la
Duché de Dacs une partie de Soule et la
Basse nauarre, du côté du midy les
montagnes d'Aragon et celles de Roncalde
en haute nauarre, du côté du septentrion le
Bas armagnac le Tursan et la Chalosse
il ya 464 paroisses.

il ya de longueur 16 lieues de Gascogne
et 12 de largeur.

Il ya deux rivières principales qui portent le
nom de Gave, l'une appellée le Gave Bearnais
qui prend sa source au levant dans les
montagnes de la vallée de Gavoye en Bigorre
sur la frontière d'Aragon.

Elle descend par la vallée de Lauedan, coule
près et près en Béarn arrose à la main
gauche les montagnes d'Asson en Béarn, et
ensuite ouvrant son chemin par le milieu
d'une campagne agréable de 10 lieues de
longueur baigne les murailles de la ville
de Nay, trois lieues plus bas la ville de Pau
et six lieues au dessous la ville d'Orther, et
six lieues par delà elle entre dans le dou-
vignat de lieue au dessous de Sezehourade.
L'autre Gave qui est nommé le Gave d'Oloron
est composé de celui d'Ossau prend sa source
du côté du midi au plus haut des Pyrénées
où se fait la séparation du Béarn avec
l'Espagne près le village de Saillain.
Ce Gave descend avec une grande rapidité
par les montagnes d'Ossau, et passe au
milieu de la vallée de ce nom trois lieues
au dessous passe par la ville d'Oloron, et
sépare cette ville à main gauche d'avec
deux faubourgs appelés Marcadet.
Le Gave d'Arpe prend aussi sa source
dans l'endroit le plus haut des Pyrénées
appelé Sompert, où le Béarn et la Navarre
se séparent près du vieux monastère

de s^{te} christine, et du lieu de confranc en
 avrignon, et entre deux lieues plus bas dans
 la vallée d'aspe au lieu d'vidos apres auoir
 arrosé cette vallée qui est de cinq lieues de
 long elle va passer a trois lieues au dessous
 le long des murailles de la ville d'oloron
 quelle separe de celle de s^{te} Marie, et
 ce gaue se joint avec celui d'osau a la pointe
 de la ville d'oloron et joints ensemble
 prennent le nom de gaue d'oloron.

Ce gaue passe a nauarriex a trois lieues
 d'oloron, et trois lieues plus bas a la ville
 de sauneteore, et a demi lieue de la il
 recoit la riviere de soule appelée la Suzon
 et se joint a deux lieues de la au dessous
 de sord^e prieuré de Daigs au gaue bearnois
 et passe a Deyrehourade, et un peu plus bas
 se mele avec l'adou en un lieu appelle
 hourgaue, ces rivieres ne portent point
 bateau dans le pays a cause de leur rapidité.
 Celle du gaue bearnois fait fort souvent de
 grands desordres par des debordemens et
 entraine les terres voisines.
 Celle du gaue d'oloron ne fait pas le même
 desordre a cause de la hauteur de ses
 rieux.

Elles sont toutes deux très poissonneuses
on y pêche quantité de Truites, Brochets, de
Saumons et des Toquaas qui sont des petites
saumoneaux d'un goût excellent.

Le Gdearn est divisé en cinq Senechaussées
seavoiv

Celle de Morlaas, Dau, Orther, Sauneteore et
oloron.

Les principales villes de la senechaussée de
Morlaas sont celles de Lambeye

La j^{ve} est la capitale de toute la province de
Gdearn.

Il y avoit autrefois une monnoye, et les habitans
estoient a leur aise, presentement elle est deserte
et la plus part de ses maisons sont ruinées

Celle de Lambeye est sur la frontiere d'armagnac

Elle est fort petite mais elle est batie sur une
hauteur qui rend sa situation agreable

Les principales villes de la principauté de Dau
sont celles de Dau Leseau, et Vay.

Dau doit estre regardé comme la principale ville
de toute la province a cause d'importance.

Elle est batie sur une hauteur, et la riviere de
Gave passe aupied, et par dela sont les côtes
plantées de vignes et de bosquets qui en rendent
la vue très belle,

Elle est petite mais très jolie en ce qu'elle contient
il y a au bout de la ville un chateau qui estoit

la demeure des Princes de Béarn.

Leseau est une ville épiscopale qui est bâtie sur une petite colline.

Elle jouit d'un aspect fort agréable, elle a la vue d'une plaine fort fertile, et de la rivière du Gave Béarnois qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue.

Nay est une petite ville marchande située sur le bord du Gave.

Dans toute la sénéchaussée d'Orthez, il n'y a d'autres vallées que celle d'Orthez bâtie sur le penchant d'une colline, sous la croupe de laquelle on voit les vieilles masurex d'un château avec une vieille tour bâtie par un des princes de la maison de Moncade anciens souverains de Béarn.

Elle est située sur le bord du Gave

Les principales villes de la principauté de Sauneteore sont la ville de ce nom, nauarreins et Saillies.

La ville de Sauneteore est fort petite, mais sa situation en est très agréable.

Elle est bâtie sur une hauteur et a le Gave d'oloron au pied et une grande plaine par delà très abondante.

Nauarreins est une petite place de guerre, bâtie sur le Gave d'oloron et au milieu d'une

plaine tres riche et tres fertile, Elle est de
figure quarrée, son enceinte est petite, elle a
quatre bons bastions, et des murailles tres belles
n'a nul dehors, elle est commandée du costé du
Seuant par des hauteurs, Henry 2. Roy de
Nauarre la fit batio, estoit de son temps une assez
bonne place, presentement elle ne l'est plus,
Le Roy y entretenoit une garnison de quatre
compagnies d'infanterie et de la Melmore en
en Gouverneur, cest un homme agé de 92. ans
il a esté capitaine au regiment des Gardes
Saillies est une petite ville ou il y a une fontaine
d'eau salée dont on fait un sel blanc qui est
assez doux, tout le Brearn et la nauarre
n'en usent point d'autres

Dans la senechaussée d'oloron sont les villes
d'oloron, et le Marie, et la ville de Moniein,
oloron est une assez grande ville et fort
peuplée, la plus part des habitans sont negocians
qui font presque tout le commerce d'Aurayon.
il y auoit un assez bon nombre d'habitans qui
estoit riches auant l'année 1694. mais le
premier jour de juin de cette mesme année, la
plus part de leurs correspondans qui demeuroient
en Aurayosse furent pillés et volés par le peuple
de cette ville qui se souleua contre eux, et les

chassa apres leu auoir enleu' touz leuor effets, &
qu'on pretend monte a plus d'un million de liues
depuis ce temps la la ville d'oloron ne s'en point
retablie et le commerce est presque ruine.

St^e Marie est une ville ou il ya eu un lucet
Elle est separee de celle d'oloron par une riuere
sur laquelle il ya un pont de pierre qui fait
la communication de l'une a l'autre ville.

Une partie de ces habitans sont aussy gens de
commerce

Moncin est une ville ou il ya beaucoup d'habitans
sont viron et fort etendu et tres abondant en
vin

il ya dans cette senechaussée trois vallees
c'auoir celle de Garretoux, adpe et ossau
lesquelles sont environnees de montagnes
qui joignent les dyrennees, dans lesquelles
montagnes il ya des mines de plomb, de
cuivre et de fer et quantite de sapins qui sont
propres a faire des mats depuis dix ou douze
ans on en a tire beaucoup pour les vaisseaux du
Roy, on en a fait aussy une grande quantite
de planche qui seruent pour les vaisseaux,
et pour plancher les maisons.

Il ya dans la vallee d'ossau les eaux minerales
d'aignes cautes lesquelles sont bonnes pour les

maux de tête et d'estomac, et d'autres eaux qu'on
appelle les eaux bonnes qui sont propres pour ouvrir
les playes:

Dans la vallée d'Aspe il y a les eaux minerales
d'Escoz qui sont fort rafraichissantes, il y a
encore pres d'Oron les eaux d'agen qui sont de
mesme qualite que ces dernieres.

Le Bearn est un pays assez sec et fort montueux,
sur les hauteurs il n'y a presque point de landes
couvertes de fougères qui servent a fumer les
toires.

Les plaines y sont assez fertiles.

On y sème peu de froment et de seigle, mais il y a
quantite de millet qui est un bled venu de
l'indes dont le peuple se nourrit.

On y sème aussi beaucoup de lin, dont on fait
des toilles.

Dans les coteaux il y a beaucoup de vignes
dont le vin est excellent, et il y a peu de pays
qui en produise de si bon, ceux de Turancon
Bellocq et Duis ont beaucoup de reputation.

Il y a un canton dans la senechaussée de
Morlaas qu'on appelle Vieville ou il en croit
une grande quantite, lesquels souffrent les
transports d'elameo, les Anglois et Hollandois en
viennent tous les ans acheter.

5
67

Le peuple de Bearn est assez à son aise quoique
le pays y soit fort court, à cause du commerce
d'Espagne où ils vont vendre leurs toiles leurs
bestiaux et quantité de petits chevaux propres
pour les pays de montagnes, et parce que
d'ailleurs un grand nombre de journaliers qui
vont l'été pour y travailler les terres, faucher
les prés en rapportent de l'argent.

Sur la noblesse elle est fort pauvre, leurs
terres et leurs maisons nobles sont d'un très
petit revenu.

Les gens de ce pays sont fort laborieux et
ont de l'industrie et sont sobres ils sont
sobres et économes, ils sont d'une nature
raisonnable vifs et robustes peu sincères,
et extrêmement attachés à leurs intérêts.

En 1693 il s'en trouva qu'il y avoit compris
les femmes et enfants 19800 personnes.

On prétend qu'en 1692 le nombre étoit plus
grand mais qu'il en diminua en 1693 et 1694
de 6000 personnes qui sont morts de faim
pendant ces deux années ou de maladie
contagieuse.

Domination du Bearn.

Ce pays étoit sous les premiers Empereurs
Romains un des membres de l'aquitaine;
Ce fut eedav qui le premier s'en rendit le
maître, et cette province demeura sous la
domination des Romains jusques à l'empire
de Népos.

Pendant la vie de cet Empereur, Suaric Roy
des Gots s'empara de toute la neuve population
dont le Bearn fait partie, par la neuve population
on comprend tout le pays qui est entre la Garonne
et les monts pyrennées, ainsi le Bearn qui
auoit esté soumis à l'empire Romain durant
plus de cinq siècles fut soumis à la tyrannie
des Gots ariens de religion, Suaric étant
mort en 484. Alarie son fils luy succéda et
jouit paisiblement du Bearn et des autres
provinces que son pere luy auoit laissé, mais
en 506. Clouis premier Roy chrestien luy
declara la guerre et le tua de sa propre main
dans cette fameuse bataille qui fut donnée
à Vouglay à dix mille de poitiers apres laquelle
ce Roy se rendit maître de tous les États
d'Alarie parmi lesquels étoit la neuve population

de sorte que la domination des Gots en
 Bearn ne dura pas plus de quarante années
 Depuis et sous les Roys de France ont
 jouy paisiblement du Bearn jusques a
 Clotaire 2. mais depuis la mort de ce Roy le
 Bearn et la Gascogne se souleverent, et le pays
 aussi bien que laquitaine ne rentrent sous
 l'obeissance des Roys de France que sous
 l'Empereur Charlemagne

En 820. Louis le Debonnaire qui avoit succede
 a l'Empereur Charlemagne son pere investit le
 fils de Loup Centulles Duc de Gascogne de
 la viconte de Bearn, laquelle aeste gouvernee
 jusques a 1134. par deux Princes de cette maison
 desquels une partie ont pris le nom de Centules
 et d'autres celui de Gaston

La ligne masculine de cette maison estant finie
 par la mort de Centulles 5. du nom qui fut
 tuee cette mesme année 1134. dans une bataille
 par les mores pres de Sates en hautenauvoire
 Pierre viconte de Gavarret qui avoit épouse
 Guisearde sœur de ce Prince succeda au Bearn
 Les descendants du viconte de Gavarret
 prirent le nom de Gaston et possederent la
 viconte de Bearn jusques a 1170. auquel

temps Gaston petit fils d'ed. d'icore viconte de
Gauarres mourut sans enfans

Après la mort d'ed. Gaston & Marie da Jouu
qui luy auoit succedé en la souveraineté
de Brearn fut mariée a Guillaume de Moncade
qui estoit un des plus grands seigneurs de
Catalogne.

Cette viconté ademeuré dans la famille des
Moncade jusques en 1290. quelle passa en
la maison de Foix par le mariage de
Marguerite vicontesse de Brearn fille de
Gaston & d'ed. Prince de la maison de
Moncade mort sans enfans mais avec
Roger Bernard comte de Foix.

En l'année 1399. la ligne masculine ayant
manqué dans la maison de Foix par la mort
de Mathieu de Foix qui estoit le 13.^e souverain
de Brearn de cette race

Cette viconté passa en la maison du capitul
de Bruix par le mariage d'Isabelle de Foix
Jouu d'ed. Mathieu avec archambault Grailly
capitul de Bruix

Les successeurs ont possédé le Brearn jusques
en l'année 1482. que mourut Francois phœbus
dernier Prince de cette maison

Il est bon de remarquer que Francois Phœbus

7
69

etoit petit fils de Gaston 4.^e Comte de foix et
Souverain de Béarn et d'Éléonore fille de Jean
D'Aragon et de Blanche Reyne de Navarre.
Que Jean D'Aragon et Blanche Reyne de
Navarre etant morts sans laisser d'autres
enfants qu'Éléonore femme de Gaston et
ayeule de François D'Albret.
Celle Éléonore leur succéda au Royaume de
Navarre.

Et apres elle son petit fils François D'Albret
qui decéda sans enfants et laissa pour héritiere
sa femme Catherine qui luy succéda audit
Royaume de Navarre et la souveraineté
de Béarn et au comté de foix, elle épousa Jean
Duc d'Albret.

De leur mariage naquit Henry 2. Roy de
Navarre souverain de Béarn Duc d'Albret
Comte de foix, lequel épousa Marguerite femme
de François premier veuve du Duc d'Alençon
etant tous deux morts sans enfants mais
Jeanne leur fille leur succéda et épousa
Antoine de Bourbon.

De leur mariage est venu Henry 4. qui parvint
à la couronne de France en l'année
1590.

La Basse Navarre et le Béarn neantmoins

12
n'ont esté unis au Royaume que par Louis 13.
en 1620.

Le Brearn est un pays d'Etat.

Les Etats sont composez de deux corps. Le premier
du clergé et de la noblesse et le second du
Tiers Etat.

Ceux du clergé qui ont entrée aux Etats sont
leueveque de Leseau et d'oloron les abbés
de Saunlatade, de Luc et de Lareole.

A la tête de la noblesse il y a douze barons
anciens, et quatre moins anciens tous ceux
qui sont seigneurs de paroisse ont droit
d'entrée aux Etats, et les abbés laïcs et adieu
ceux qui ont des dixmes inféodées avec droit
de patronage et nomination aux cures,
plusieurs autres qui ont des terres erigées
en fiefs y ont aussi entrée en vertu de ces
commissions à eux accordées pour de ces
services rendus à l'Etat.

Il y a en tout 540 entrées aux Etats dans le
corps de la noblesse.

Le Tiers Etat est composé de chanoines et
jurats de 42. villes ou communautés dont
Le Roy en est seigneur.

Leueveque de Leseau preside aux Etats soit

qu'ils se tiennent dans son diocèse ou ailleurs
en son absence l'Evêque d'oloron, et au deffaut
des deux le plus ancien des abbez.

Les Evêques sont assis au haut bout de la salle
avec le commissaire du Roy et les abbez sur
une mesme ligne, les Evêques ont des fauteuils
et le commissaire du Roy aussy, lequel est
acosté du president sur la droite, les abbez
n'ont que des chaises et sont acosté
des Evêques sur la gauche.

La noblesse est sur des bancs qui sont aux
deux costes de la salle, les douze barons
anciens sont sur la droite a la tête du banc
sans rang et distinction entr'eux, apres eux
sont les quatre barons moins anciens, les
autres gentilshommes se placent comme ils
arriuent dans l'assemblée, il y a deux
Indies generaux, l'un est l'Indie d'Espée
et l'autre de robe, il y a un secretaire et
un tresorier.

Les Stats de Gdearn s'assemblent toutes les
années, Le Roy envoie une commission au
Gouverneur, et en son absence au Lieutenant
de Roy de la province pour les tenir et
representer sa personne.

Celuy que Sa Majesté honore de cette commission
fait avertir par des lettres circulaires tous ceux
qui ont droit d'y entrer du lieu et du jour auquel
il juge a propos de les tenir.

Les Etats étant assembles au jour indiqué
on va dans la maison du Gouverneur luy faire
un compliment est toujours un Baron qui
porte la parole.

Le Gouverneur est debout et couvert a costé
du fauteuil du Roy

Ce compliment étant fait les Etats se retirent
autour de leur assemblée et nomment dix
commissaires, lesquels pendant les trois
premiers jours sont occupés a recevoir et
examiner les requêtes qu'on presente.

Ces trois jours passés on ne reçoit plus de
requêtes et les Syndics font rapport a tous
de celle au premier corps, de celles qui ont
esté examinées et de l'avis des commissaires
et apres on y delibere.

En suite les Syndics font rapport de ces mesmes
requêtes au tiers Etat et de l'avis du premier corps

L'ordre de leurs deliberations est que quand le
tiers Etat n'est pas de mesme avis que le premier
corps, on le fait opiner jusqu'à trois fois sur la
mesme affaire, et que s'il persiste toujours a estre

941

d'un autre différent cette affaire tombe, et on n'en parle plus, ou bien on a recours au Gouverneur qui tient les Etats a fin de concilier les deux avis, et quand il y trouve de la difficulté il exhorte les deux corps a passer a une autre affaire, ce qu'on ne luy refuse pas.

Quand il y a des deliberations portant qu'on presentera un cahier au Gouverneur pour obtenir la réparation de quelques griefs les Syndics le luy presentent et il y repond comme il le juge a propos a l'assistance de son conseil, et quand d'autres deliberations portent qu'on se pourvoira par devant le Roy suoy de ce que le Gouverneur ne peut point decider les Syndics envoient le cahier a l'agent des Etats a Paris pour le faire repondre, comme les Etats ne s'assemblent qu'une fois l'an ils ont accoutume de faire douze commissaires de la noblesse, et autant du tiers Etat qui ne font qu'un corps pour veiller et remedier aux affaires qui peuvent survenir pendant le cours de l'année et on appelle leur assemblée l'abregé des Etats qui est convoqué dans les occasions une ou plusieurs fois l'année par les Syndics avec la permission du commissaire du Roy et de l'avis de l'Evêque de l'Isle qui preside tant aux Etats

qu'à l'abregé, les Indes y proposent le sujet de
la convocation, les commissaires y deliberent,
et leurs deliberations sont rapportées aux Etats
prochains, lesquels les approuvent ou les rejettent
comme ils le jugent a propos.

Quand ce l'abregé a esté nommé et que toutes les
autres affaires sont deliberées les Etats procedent
à la donation du Roy a celle du gouverneur et
Lieutenant de Roy et autres, apres ils font
cinq commissaires du premier, et on en prend neuf
du second, scavoir les jurats de Morlaas d'ortz
d'oloron de saunette et de trois vallées sous
le nom des montaignes qui sont en possession
d'y estre commissaires net et quatre des autres
villes ou bourgs qui y roulent par tout.

Tous ces commissaires du premier et du second
corps font ensemble le montant de la dépense
generale, et en font la repartition sur les paroisses
du pays qui sont au nombre de 484. et ce
à proportion des feux dont elles sont chargées
à raison d'un tant par feu payable en deux
termes dont on convient, et ils remettent
cette repartition en main du Tresorier pour en
faire le recouvrement et pour acquitter l'Etat
dont il rend compte de deux en deux ans, c'est
la discipline que lesd. Etats ont toujours
observée.

Religion

10
42

La Religion D. R. a commence' a s'establi en
Bearn du temps de Henry 2.^e Roy de Navarre
et Souverain de Bearn on pretend que Marguerite
sa femme qui estoit soeur de Francois premier
favoisoit le party de ceux qui auoient embrasse'
cette nouvelle Religion, et que ce fut meme Elle qui
fit donner l'ueche d'oloron a Gerard Roussel
Lequel prêcha publiquement les maximes de
Caluin, et entraîna beaucoup de personnes en ce party.
On pretend aussy qu'elle auoit inspiré ces
nouuelles erreurs a la princesse Jeanne sa fille
du moins cette princesse tolera aussi bien qu'Henry 2.
son mary l'exercice de cette Religion.

Après la mort d'Henry 2.^e et de Marguerite
les desordres de la Religion augmentèrent tout
a coup.

Jeanne leur fille héritière de la couronne
de Navarre et de la souveraineté de Bearn
qui auoit épousé Antoine de Bourbon porta
son mary a embrasser publiquement la R.
D. R. et a se declarer contre les catholiques
Il fit venir d'abord de Geneue le Ministre
Guay, mais Henry 2.^e Roy de France luy ayant
écrit vne lettre tres-vive sur ce sujet cela luy

fit tant d'impression qu'il congédia sur le champ ce
ministre, à la vérité il le rappella dans la suite,
mais quelque temps avant sa mort, il retourna à
la Religion catholique.

Après son décès arrivé en
la Reine Jeanne ne s'appliqua qu'à établir la
R. D. R. elle fit abattre en sa présence les images
des Eglises de Dain et de Lescar.

En 1550. elle fit saisir tous les biens Eclesiastiques dont
une partie des revenus fut employée à l'entretien des
ministres et d'un college à Lescar, et à elever des
Ecoliers destinés au ministere, sous son Regne la
plus part des habitans de Béarn embrassèrent
cette Religion, et ce qui restoit de catholiques n'osa
faire aucun exercice de la leur.

Après sa mort Henry 4.^e son fils protegea d'abord
les calvinistes, mais ayant changé de Religion
et étant parvenu à la couronne de France il donna
un Edit pour permettre l'exercice de la Religion
catholique en Béarn.

En 1620. Louis 13. fit par un Edit maintenir des
biens Eclesiastiques en faveur du clergé de cette
province, et y alla luy même pour le faire exécuter
Depuis la Religion catholique a fait peu à peu
quelque progrès, neantmoins en 1634. il y auoit
encore la moitié des habitans de Béarn qui
estoient de la R. D. R.

Cette mesme année jls embrassent toute la
 Religion catholique
 on ne peut pas dissimuler que la plus part de ceux
 nouveaux convertis ont jusqu'à present fait
 mal leur devoir, par ce qu'ils se sont flattés pendant
 que la guerre a duré que leurs temples seroient
 retablis, mais presentement qu'ils en sont desabusés
 il ya lieu d'esperer qu'ils changeront de conduite
 De tous ces nouveaux convertis de cette province
 il en est sorty du Royaume un tres petit nombre.

Etat Ecclesiastique de Bearn.

La plus part des paroissea de Bearn sont
 du diocèse de Lescar et d'oloron
 Il y en a 178. de l'Éuché de Lescar et 209
 de l'Éuché d'oloron lequel s'étend encore
 dans toute la doule qui est composée de 64.
 paroissea
 Le chapitre de Lescar est composé de 16. chanoines
 et huit prebendes.
 Il vaut 13. a 14000. ^l de revenu, Lancel fils
 de Loup Due de Gascoigne a donné a l'Éuché
 de Lescar une partie des biens qui en

dependent, cest M. Herpleet qui en est Evêque
il est de Brearn.

Les chanoines sont d'environ 700th de revenu
et les prebendes de 200th.

L'Evêché d'oloron vaut 10000th de revenu, cest M.
de Calottes qui en est Evêque.

Le chapitre de cette cathédrale est composé de 16
chanoines et de huit prebendes.

Les chanoines valent 400th de rente et les
prebendes 200th.

Il n'y a point d'autres chapitres ni d'églises
collegiales dans cette province.

Il y a un fort petit nombre d'abbayes dans les
deux diocèses.

La plus considerable abbaye est celle de Lue dont
M. l'Evêque d'oloron est titulaire elle vaut 5000th
de revenu.

Et outre cela elle donne entrée aux Etats de
Brearn.

Il y a encore deux autres abbayes qui ont le
mesme droit qui sont les abbayes de Sauvalade
ordre de S^t. Bernard et Larreute ordre de
S^t. Benoit.

La 1^{re} est possédée par M. l'abbé d'apremont
elle vaut 3000th de revenu,

Et la 2^e par M. l'abbé de Lacassaigne, elle

a 2000th de revenu.

Il n'ya qu'une seule abbaye de filles qui est celle de s^t Sigismond pres d'orthes de l'ordre de s^t Bernard, laquelle est fort pauvre.

Il n'ya que trois prieures qui sont de tres peu de revenu.

Il ya d'au un seminaire pour le diocese de Leseau, Il est tenu par deux pretres de la congregation de la mission.

Il ny en a point dans le diocese d'oloron

Il ya deux colleges dans cette prouince l'un a Pau qui est tenu par les jesuites et un autre a Leseau par les Barnabites.



Gouvernement militaire

La Basse nauarre et Le Bearn ne composent qu'un mesme gouvernement, et M. le duc de Grammont en est le gouverneur.

Il ya sous luy un Lieutenant general dont la charge n'apas este exercee depuis la mort de M. le comte de Rebenac qui en estoit le titulaire.

Le Roy l'a conserue a sa famille qui jouit du revenu.

Il ya aussy un Lieutenant de Roy en M. le Marquis de Loue.

Le Roy n'apud d'autre place forte en Brearn que
celle de Nauarreux dont nous auons parle cy
dessus.

Milice

En 1677. on mit sus pied en Brearn un regiment
de milice compose de 60. compagnies de cent
hommes chascune qui ont este reduites depuis en
1686. a 60. hommes.

Justice

Du temps des princes souverains de Brearn
la justice estoit reglee en cette prouince comme
aujourd'hui par les coutumes du pays qu'on
appelle for.

Ces princes jugeoient ces differents de leurs sujets
en dernier ressort en leur cour majeure qui estoit
composee des eueques de Leseau et d'oloron et
de 12. barons.

Depuis henry 2. Roy de Nauarre et souverain
de Brearn creua un conseil souverain a Dau,
duquel et de chancellerie qui estoit une compagnie
superieure Louis 15. a fait un parlement en
l'année 1620. sous le titre de parlement de
Parlement de Nauarre siant a Dau.

Au mois de janvier 1527. le mesme Roy henry
2. établit une chambre des comptes a Dau, et
pou son ressort luy donna la brasse nauarre

13
45

le Breun, les comtes de foix et de Bigorre, les
vicomtes de Marsan, Tursan, Gauernan et la
baronnie de captieux, les vicomtes de Lautrec
de Nebouzan, la baronnie d'aste, villemur
et les quatre vallées d'aure

En 1624. Louis 13 vint a la chambre des
comptes celle de Verac, et de ces deux chambres
n'en fit qu'une a laquelle il donna le titre
de chambre des comptes de Navarre.

La chambre des comptes de Verac avoit
dans son ressort le comté d'armagnac et
toutes les dependances le pays d'auzan, la
seigneurie de Dinerebas, le comté de
fazensaget et ses dependances, les
comtes de Rodet et les quatre chatellenies
de Rouerque, le comté de Perigord, et la
viconte de Limoges.

En 1691. Le Roy par son Edit de mois
de a avoy cette chambre des
comptes de Navarre au parlement lequel
par cette union connoit de toutes les
affaires qui sont de la competence de ces
chambres des comptes et mesme du fait
des monnoyes dont cette chambre connoissoit

Dans l'étendue de son ressort.

Dav lemesme Edit du mois 1691. le Roy
a uny a ce parlement qui n'avoit dans son ressort que
la Brasse & Auvergne et le Brearn, le pays de Soule qui
est du ressort de celui de Guyenne.

Ce Parlement est composé d'un Premier President
sept Presidents amortis, quarante six conseillers
deux avocats généraux et d'un procureur général,
Il y a un senechal de Robbecourte dont la
charge appartient aux heritiers de M. Le comte
de Hebenac.

Il y a dans le Brearn cinq sieges de senechaussées
S'avoit Dav Morlas, Orthez, Sauveterre et Oloron

Il y a dans chacun de ces sieges un lieutenant de
robbe longue et un procureur du Roy.

On a créé depuis peu dans chacune de ces jurisd.
un con.^e gardescel, mais ces charges ne sont point
encore levées.

Ces juges connoissent de toutes sortes d'affaires
civiles a la reserve des decrets, mais ils ne jugent
d'aucunes affaires criminelles.

Leurs appellations ressortissent nuement au
Parlement.

Il y a 13. procureurs du Roy dans le Brearn
qu'on appelle procureurs des parsons qui ont
leur territoire limité dans lequel ils ont la faculté
d'informer d'office ou a la requisition des parties
ils remettent leurs informations au parlement.

De ces 13. procureurs il y en a cinq auxquels depuis
l'année 1691. on a donné le titre de procureur du
Roy dans le siege des senechaussées, avec toutes
les fonctions attribués aux autres procureurs du
Roy des baillages et senechaussées du Royaume,
et ces sont eux procureurs du Roy des cinq
senechaussées dont on vient de parler.

Le Roy est seigneur haut justicier de tout le
Bearn.

Tous les seigneurs particuliers des paroisses
n'ont que la moyenne et basse.

Leurs jurats qui sont leurs juges connoissent de
toutes sortes d'affaires.

Ils font mesme des decrets privativement aux
senechaux et aux parlements, a la verité en
matiere criminelle ils ne peuvent decider dans les
crimes ou il s'agit de peine afflictive, ils ont
seulement la liberte de donner leur avis lequel
est porté au parlement dans les cas ou il ne s'agit
que de quelque legere amende ils peuvent les
decerner.

L'appel de leurs jugemens en matiere civile
peut estre porté aux senechaux ou au parlement
selon la volonté des parties, les parties mesme
peuvent sans passer par la jurisdiction des
jurats, ny des senechaux, aller recta au parlement
cela depend de celui qui intente le proces.

Monnoye

Autrefois j'y auoit trois monnoyes en cette generalité
Scauoir Celle de Mortlaàs, St. Dazs, et celle de
Dau.

Il n'ya que celle dernière qui a esté conseruee uoyant
point a sa et de travail pour toutes.

Dans celle de Dau j'ya un general prouincial de la
monnoye un premier et un second juge garde, lesquels
ne jugent que des contentions qui interuenient entre
les ouuriers de la monnoye.

Et a l'égard des delits qui se commettent au sujet
de la monnoye j'sont seulement la liberté d'informe, et
portent ces informations au parlement.

Marchaussée de Bearn

et de Nauaore

La Marchaussée est composée d'un vice seneschal
qui reside a Dau.

Il y a sous luy un lieutenant, un procureur du roy, un
questeur et 12. archers qui sont dispersez en plusieurs
endroits de la nauaore et du bearn.

Ce Dreuon n'a pas le pouuoir de juger d'aucun crime
comme les autres Dreuots de France, j'l n'a que celui
d'informe des cas prouotaux, et son information faite
j'l la remet au greffe du parlement.

Maisons nobles

de Bearn

Les meilleures maisons de cette prouince sont

La maison de Lons dont est le Marquis de Lons
Lieutenant de Roy.

La maison de Gassion dont est sorty est le
Marchal de Gassion.

La famille de feuquieres de Mebenac dont j'ne
reste que des filles.

15
44

La maison de Landau.

La maison de Salles dont en l'ueque d'oloron

La maison d'abbadie d'arboucaue dont en est l'ueque
d'edays.

La maison de Giron d'auros, La maison de Gausse
Mirossens, celle du haut.

La maison des fendos, j'y adescadets de cette maison
qui portent lenom d'abeve, La maison de Chesler
et celle de Verps.

Les baronnies de Mirossens, de Courraye, de destel
sont auh. le comte de Marsan qui les a eu de son ch.
la comtesse d'albret sa premiere femme.

Chapitre 2^e

Contenant la Basse Nauarre

Description de la Basse nauarre

La Basse nauarre en vne des six
Merindats ou baillages dont tout le Royaume
de nauarre estoit composé.

Elle a a l'orient les Pyrennees qui la separent
de la haute nauarre a l'occident le Brearn, au midy
le pays et viconte de doule, au septentrion le pays de
Labour.

Ce pays a huit lieues de longueur et cinq de largeur

Il est composé de 102 parroisses

Il ya trois petites villes seaucio, St. Jean d'idepon

St. Dalays, et La Grande de clarence.
St. Jean Dieport est la capitale ou il y a une citadelle
batie sur une hauteur qui commande tous les endroits par ou
on pourroit venir d'Espagne.
La principale riviere est La Nive qui sort des montagnes
d'Espagne, passe par St. Jean Dieport, a cinq lieues de la
elle entre dans le pays de Labou, et va se rendre a L'adour
a travers la ville de Bayonne.
La Bidouze prend sa source dans les montagnes de la
Grande nauvare, passe par St. Dalais, Bidache, et va se jeter
dans L'adour au dessous de Guiche.
Elle ne porte point de bateau, La Nive est flottable, elle est
fort abondante en truites.
C'est un pays montueux et sterile dans le territoire ne
porte que force de travail. Le peu de fruits qu'il y a sont
excellens.
Les habitans y sont extremement laborieux, et le commerce
qu'ils ont avec l'Espagne sert beaucoup a les faire subsister,
ils sont d'une taille raisonnable, d'un naturel vif, et
bouillant, de beaucoup de droiture, de bonnetoy, fort
zeles pour la Religion et pour le service de Dieu, plus
propres pour les exercices du corps que pour ceux de
l'esprit, et tres faciles a conduire et a gouverner, ils parlent
la langue Gasconne.

Estats

La Grande nauvare, comme j'aeste dit, est une
de six Merindats ou Brailages qui composent le
Royaume de Navarre.

Les deputes de cette Merindat estoient appellez aux
Estats du Royaume qui ordinairement estoient convoquez
a Dampelune ou a Olite, les Ecclesiastiques les
Seigneurs et les nobles du pays qui y avoient
entree y alloient aussi.

Jean d'Albret et Catherine Reyne de Navarre

Son épouse ayant perdu le Royaume de Nauaore qui leur fut enlevé par Ferdinand Roy d'Aragon et de Castille en 1512. passerent de ces monts, et revinrent le sixieme Merindat peu de jours apres que le Duc d'Albe general des armées de Ferdinand eut repassé en Espagne.

Ils eurent pour successeur Henry 2. lequel institua des Etats dans la Basse Nauaore sous le titre d'Estats du Royaume de Nauaore pour y conserver la mesme forme de Gouvernement qui est gardé de tout temps dans la haute nauaore.

Ces Etats sont composés du clergé, de la noblesse, et du tiers Etat, qui sont trois corps separés.

Le clergé qui est le premier corps est composé de 11. lez Evèques de Bayonne et de Dax, de leurs vicaires generaux du pretre major ou curé de St. Jean Diepore, du prieur de la ville de St. Palais, du prieur d'Arambets et du prieur d'Orpial.

Le corps de la noblesse est composé de 24. gentilshommes possédans des terres ou maisons nobles et ayant entrée aux Etats.

Le tiers Etat est composé de 28. Deputés des villes et comm.^{tes} qui ont entrée aux Etats.

Quand les Etats sont convoqués a St. Jean Diepore qui est dans le diocèse de Bayonne, est le Evèque de Bayonne est a la tête du clergé, et lorsqu'ils sont convoqués dans la ville de St. Palais qui est dans le diocèse de Dax, est le Evèque de Dax.

Leurs vicaires generaux en leur absence gardent le mesme rang et le mesme ordre entr'eux.

La noblesse n'a point de place ny de rang distingué dans son corps, les simples gentilshommes se trouvent souvent a la tête des vicontes, et barons, parce que chacun se place selon qu'il arrive dans l'assemblée des Etats.

Quoy que le clergé et la noblesse fassent deux corps separés neantmoins ils n'ont qu'une seance, mais les ecclésiastiques tiennent le premier rang.

Le Deputé de S^t Jean Dieport preside dans le corps du
tiers Etat par lequel cette ville est la capitale du pays.

Il y a un syndic, un secretaire, un tresorier et un huissier
dans ces Etats, ces charges sont a la nomination des Etats.

Le syndic fait des propositions et rapporte les requetes, il s'agit
aussy de deliberer, et prend le auia et le secretaire a soin de leur
ceuvre sur le registre.

Car il n'y a point de president aux Etats, et les eveques ou leurs
vicaires generaux ne president que dans leurs corps dont ils prennent
les opinions, et celui d'entre eux qui se trouve a la tête les rapporte
au syndic, quand il luy demande l'opinion de l'Eglise.

Quand des trois corps il y en a deux qui sont de mesme auia ils
l'emportent sur le troisieme en matiere de finance neantmoins
le tiers Etat l'emporte sur les deux autres corps.

La commission pour tenir les Etats est ordinairement donnee
par le Roy au Gouverneur ou au Lieutenant de Roy de la
province.

On les a vu tenir dans ces derniers temps trois années consecutives
par M. l'evêque de Lescar, le Roy l'ayant honoré de cette commission
a cause de l'absence de M. le Duc de Grammont qui en est le
Gouverneur, et celle de M. le comte de Bebenac qui estoit pourvu
de la charge de Lieutenant de Roy.

L'ordre pour assembler les Etats est comme en Breton, M. le
Gouverneur, M. le Lieutenant de Roy ou autre qui a la
commission pour les tenir envoie des lettres a tous ceux qui
ont entrée aux Etats, par lesquelles il leur marque le jour et
le lieu ou il veut les assembler et les prie de s'y trouver
pour resondre et deliberer sur les affaires qui regardent le
service du Roy et le bien public.

Les Etats étant assemblez ils font des Deputés des trois corps
pour avertir M. le Gouverneur ou autre chargé de la commission
du Roy, qui l'attendent pour s'cauoir ce qu'il a a leur dire de leur
part du Roy.

M. le Gouverneur va avec ces mesmes Deputés dans le lieu ou les
Etats sont assemblez, celui qui est a la tête du clergé luy fait un
discours qu'il écoute conuert et debout auquel il repond aussy
conuert, il leur parle dans sa commission et les exhorte a faire
leurs donations ordinaires les plus fortes qu'ils pourront ou
du moins comme les années precedentes.

Après ce discours j'l se retire chez luy accompagné de ses
mesmes députés, et j'l envoie sa commission aux États assembler
par le secrétaire du Roy etant auprès d'eluy; sa commission est
une lettre de cachet pour les tenir adressant auxd. États.

Le secrétaire des États fait la lecture de la commission et de la
lettre de cachet dequoy ils tiennent registre, et ensuite jls font
des députés pour composer un cahier contenant les griefs qu'ils
ont proposés, ou les reglemens qu'ils ont demandé pour
le bien de la Province.

Les députés ont pour faire ce cahier trois jours pendant lesquels
les États ne s'assemblent point.

Après les trois jours les États étant assemblés, le secret.^{re}
fait la lecture du cahier, l'on délibère sur chaque article, et
on avrete que le cahier sera mis au net et présenté par le
Sindie au M. le Gouverneur ou Lieutenant de Roy, représentant
la personne de Sa Majesté pour ordonner ce qu'il juge à propos
sur chaque article, mais avant que de luy porter les États
prennent des délibérations sur les autres matières qui y
sont proposées verbalement par le Sindie ou par luy par
chaun en peut faire.

Quand on parle de ces affaires contenues dans le cahier, le
Sindie ensuite fait appointer le cahier par M. le Gouverneur
qui y procède en présence du S. commissaire de party
assitant auxd. États, et de l'un des deux graduez.

Le Sindie rapporte le cahier aux États, et fait la lecture
des appointemens dequels, si luy ena dont jls ne soient
pas satisfaits, jls luy demandent reformation par
requête, et en cas de refus jls se pourvoient devant le
Roy, et ordinairement le Gouverneur luy même luy
renvoie devant Sa Majesté dans les choses qu'il croit
ne pouvoit leur accorder.

On procède ensuite à la donation pour le Roy et
à l'État des sommes qui doivent estre imposées, ce qui
se fait en présence du S. comm.^{re} de party assitant
aux États depuis un brevet du con.^t par lequel j'l a été

ordonne que le d. d. comm. ^{2es} departh. assisteront aux
Estats de Navarre et Béarn, et que l'Etat de ce jupon
seroit arrêté en leur présence et signé d'eux.

L'Etat de donations et de juponctions étant finy
l'assemblée nommée de députés des trois corps pour
en aller avertir M. le Gouverneur ou M. le Lieutenant
de Roy en son absence, et le prier de se rendre à
l'assemblée pour faire la clôture des Estats.

M. le Gouverneur s'y rend accompagné de ces députés
précédé par l'huissier des Estats, ayant à la main une
baguette qui a aux deux bouts des devises ou sont
empreintes les armes de Navarre, et se tenant debout
et ouvert. Il écoute celui du corps de l'Eglise qui
l'auroit harangué pour l'ouverture des Estats, lequel luy
rend compte de la donation par eux faite au Roy, et
M. le Gouverneur luy répond par un discours obligant
pour eux, et sa réponse finie les Estats se separent.

Les Estats étant finis le Greffier rend son compte
aux députés nommés par les Estats avec effet en
présence de M. le comm. ^{2e} departh.

Les donations ordinaires de ces Estats pour le Roy
vont à 4860.^{tt}

ils donnent par an pour la subsistance des troupes
la somme de 2000.^{tt} ey. - - - - - 2000.^{tt}

à M. le Duc de Grammont Gouverneur - - - - - 7714.

à M. le Lieutenant de Roy - - - - - 2714.

Le Roy donne 900.^{tt} pour les fraies de la tenue des
Estats, à celui qu'il honore de cette commission, et cette
somme se prend sur les donations faites par les
Estats à Sa Majesté.

Etat Ecclesiastique

18
80

Une partie de ce pays est de l'Evêché de Tax et l'autre de celui de Bayonne, il n'y a aucun chapitre ny Eglise collegiale, ny abbaye, ny monastere. Il y a seulement quatre prieures ou eures qui sont de tres petit revenu.

Justice

Il y a un senechal de Robbe courte cest M^r le Marquis de Moncin.

Le siege de la senechaussée est dans la ville de St. Palais, il est de son Lieutenant general de deux con^{sr} assesseurs d'un avocat et d'un procureur du Roy,

Il connoist par appel des affaires portées pardevant les juges ordinaires de quelque nature qu'elles soient soit civiles ou criminelles.

Il ressortit seulement au parlement de Pau, il est neant moins libre aux parties d'aller recourir devant les juges de cette senechaussée ou au parlement en ^{jeu} justice.

Il y a deux Trésoriers generaux de la maison et couronne de Navarre

Leurs fonctions sont de recevoir les sommes provenantes des donations et subsistance des Etats de Navarre, Bearn, Bigorre, Marsan, Foix, Nebouzan, et les quatre vallées sur quoy ils acquittent les charges de l'Etat du Roy. Et comme Receveurs generaux du domaine, ils recoivent du fermier du domaine du Roy les fonds pour les charges assignées sur led. domaine.

Milices

Il y a dans ce pays deux Regiments de milices de

Six compagnies chacune, et les compagnies sont de
50. hommes.

Il y a encore deux compagnies francoises de 100.
hommes chacune.

Maisons nobles.

Les familles les plus considerables qui possedent
des terres en ce pays sont

La Maison de Grammont et de Luxembourg.

M. le Duc de Grammont a la souverainete de
Bridache, Grammont et plusieurs autres terres.

M. le Duc de Luxembourg y possede la terre
de Luxe et de Lottabat.

Les seigneurs de ces deux maisons estoient
anciennement Ribombres du Royaume de
Navarre, ce qui se qu'on appelle aujourd'hui
Grand d'Espagne.

Les autres maisons les plus considerables
sont

La Maison de Moncin.

La Maison de Etchaux.

La Maison d'Uhart.

La Maison de Gretsune.

La Maison de St. Esteben.

La Maison de La Lanne.

La Maison d'Almadoris.

La Maison de S^t. Martin.

19
81

Table

Des principales matieres contenues dans les Memoires
de Béarn, et basse Navarre

| | |
|--|-------------------|
| Memoires du pais de Béarn. Chapitre 1 ^r , Situation, étendue et confine, longueur, largeur, ses paroissee | fol. |
| Ses Rivieres | 1 ^{er} |
| Ses Senechaussee | |
| Les villes principales | } 2 ^o |
| Lau, sa situation | |
| Navarrais petite place de guerre sa description | 3. |
| Oleron | jb ^o |
| S ^t . Marie, | } 4. |
| Monein | |
| Eaux minerales Leur vertu | |
| Description du Béarn, ses Montagnes, et plaines, ce qu'il produit | jb ^o |
| Situation des peuples, leur commerce, et travail | |
| De la Noblesse, et de ses terres, et du nombre des peuples en bgs. | } 5 |
| Histoire du Béarn, des Princes qui l'ont possedé, et comment il est cédé à la couronne de France | } jb ^o |
| De l'assemblée des Etats de Béarn | 7 ^o |
| En quel temps la Religion P. R. s'est établie en Béarn, et comment. | 10. |
| Etat Ecclesiastique de Béarn | 11. |
| Gouvernement Militaire du Béarn, et de la basse Navarre | 12. |
| Milice | |
| Justice | } jb ^o |
| Monnoyes | |
| Marchaussee de Béarn, et basse Navarre | } 14 ^o |
| Maisons nobles de Béarn | |

Chapitre 2.

Description de la Basse Navarre

fol.

La situation, ses bornes, son étendue, ses paroisses
et ses villes. } 15.

Rivières

Qualité du terrain

Caractère des habitans

États de la basse Navarre, composés des 3. États

Donnations ord^{res} de ces États

État Ecclésiastique

Justice

Milice

Maisons nobles, et Terres seigneuriales

16.

17.

18

16.



Table

des principales matieres contenues dans le
Memoire de la Generalite de Bordeaux

| | |
|--|--------------------|
| | fol |
| Situation, etendue et confins de cette generalite | 1 ^{er} |
| Rivieres principales | |
| La Garonne | 16 ^{vo} |
| La Dordogne | } 2 ^{vo} |
| Le Lot | } |
| La Doue | 3 ^{vo} |
| Ports de Mer | 4 |
| Electons qui composent cette generalite | } 16 ^{vo} |
| Ce que produit le Leroir | } |
| Bordeaux ville Capitale - Fair ^{un} Commerce considerable | 5 |
| Division de ce memoire | |
| Histoire de la Guyenne dont cette generalite fait partie | 16 ^{vo} |
| et comment elle en est venue a la Couronne | |
| Etat Ecclesiastique | |
| Archevesché de Bordeaux | 8 ^v |
| ^{agen} Ceux de Condom, et Perigueux | 9 ^v |
| Sarlat, et 8 autres Evêchez suffragans de Bordeaux | 9 |
| Dax | 10 |
| Aix, Carbec | 16 ^{vo} |
| Bazac | 11 |
| Abbayes d'hommes | } 16 ^{vo} |
| Abbayes de filles, et prieures | 12 ^v |
| Commanderies, Seminaires | 13 ^v |
| Monasteres | 14 |
| Gouvernement militaire | } 16 ^{vo} |
| places fortes et leurs officiers | } |
| Marechaussée | 18 ^{vo} |
| Justice | |
| Parlement de Bordeaux | 19 |
| Seneschaussee | 21 |
| Presidial | } 22 |
| Bailliages, et autres justices | } |
| Justice de la Reole | 23 ^v |
| Maistrise des eaux et forests | 24 ^v |



| | |
|---|--------------------|
| Finances | fol 25 |
| Cour des Aydes | } |
| Bureau des finances | } 26 ^{vo} |
| Montant de la Taille des 678 s ^u iv. les Elections et des foyes | } 27. |
| et des peupl ^e | } 26 ^{vo} |
| Gabelles | } |
| Droit de perceptible | } 28. |
| Domaine | } 26 ^v |
| Tabac et autres jusques | } |
| Principaux fruits de la terre, et de leur Commerce | } 29. |
| Commerce de Bordeaux | } 30 ^{vo} |
| Du nombre des Vaisseaux de son port | } 31 |
| L'anciennete de cette ville ses Monumens antiens des Romains | } 26 ^{vo} |
| Ses Chateaux forts | } 32. |
| Ports de Bourg, et de Blaye | } 33 |
| Le fameux Bassin d'Arcasson | } 26 ^{vo} |
| L'entree de la riviere de la Gironde, difficile, et pourquoy | } 34 |
| Bayonne son Commerce | } 35 ^v |
| Rade des ^t . Jean de Luz | } 35 ^v |
| De quelle maniere s'impose la Taille, et les aut. droits du Roy | } 36 |
| Principaux revenus de la Generalite, en quoy ils consistent | } 38 ^v |
| Election de Bordeaux | } 41 |
| Celles de Perigueux et Sarlat | } 41 |
| Ville de Perigueux | } 42 ^v |
| Ville de Sarlat | } 43. |
| Election d'agen | } 26 ^{vo} |
| Election de Condom | } 45 ^{vo} |
| Eleon de Dax ou des Landes | } 48 |
| Comte de Bigorre | } 50. |
| Etat de cette province | } 50. |
| Pays de Labour | } 54 |
| Pays de Soule | } 56 |
| Principaux Seigneurs de la Cour et aut. qui possedent des Terres dans cette generalite | } 58 |
| Autre Seigneurs, et Gentilshommes domicilies dans cette generalite, qui possedent des Terres titrees et autres | } 70. |



